

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

Rapport de gestion 2023

Emmanuel VEY, Directeur Général
Le 22 février 2024

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES	p 3 à 4
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2024	
LES FAITS MARQUANTS 2023 & PERSPECTIVES 2024	p. 5 à 10
↳ Le projet d'entreprise	
↳ La Banque Privée	
↳ Le Village by CACB	
↳ L'innovation	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Les Ressources Humaines	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Les perspectives 2024	
L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023	p. 11 à 13
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La Vente de Services	
PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS	p. 14 à 20
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
↳ Hors bilan	
PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	p. 21 à 27
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
REMUNERATION DU CAPITAL	p. 27
EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	p. 28
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	p. 29
INFORMATIONS DIVERSES	p. 29 à 30
↳ Informations sur les délais de paiement	
↳ Informations relatives aux comptes inactifs	
↳ Charges non déductibles fiscalement	
↳ Activités en matière de recherche et développement	
↳ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	
FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	p. 31 à 121
↳ Facteurs de risques	
↳ Appétit pour le risque et Gestion des risques	
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Informations prudentielles	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque juridique	
↳ Risque de non-conformité	
DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	p. 122 à 226

Le contexte économique et les marchés financiers

En 2023, les économies avancées ont fait preuve d'une résistance inattendue grâce à des amortisseurs de nature diverse et diversement sollicités : épargne accumulée durant la pandémie de Covid, bilans privés sains, marché du travail tendu, investissements encouragés par les stratégies publiques, moindre sensibilité au choc de taux d'intérêt. Elles ont mieux résisté qu'anticipé à une inflation encore élevée, aux resserrements monétaires violents ainsi qu'à une reprise chinoise décevante. Elles ont, en outre, continué d'évoluer dans un contexte international empreint d'incertitudes majeures de nature notamment géopolitiques, comme la poursuite de la guerre en Ukraine et l'émergence du conflit israélo-palestinien en octobre.

Dans la zone euro, après avoir été fortement pénalisée en 2022 par la hausse des prix du gaz liée à la guerre en Ukraine, l'inflation a largement profité du repli des prix de l'énergie mais aussi des biens alimentaires. L'inflation totale s'est ainsi significativement repliée (passant de 9,2% en décembre 2022 à 2,9% en décembre 2023) alors que l'inflation sous-jacente (hors énergie et aliments non transformés) restait plus dynamique (en hausse de 3,9% en décembre 2023 contre 6,9% un an auparavant). En décembre, la plus forte contribution au taux d'inflation annuel émanait en effet des services (environ +1,7 point de pourcentage) alors que l'énergie contribuait négativement à l'inflation (environ -0,7 pp). Pénalisée par une inflation forte, la consommation des ménages a tout d'abord pesé sur la croissance avant de se reprendre au cours de la seconde moitié de l'année. Au 3ème trimestre, les contributions négligeables de l'investissement et de la demande externe nette, d'une part, et négative des stocks, d'autre part, ont éclipsé la contribution pourtant positive de la consommation des ménages. Le PIB s'est ainsi replié de 0,1% au cours du trimestre mais est demeuré stable sur un an. Cette stagnation annuelle est le résultat des difficultés de l'Allemagne (-0,4% sur un an) qui contrastent avec la progression modérée de l'Italie (0,1%), plus nette de la France (0,6%) et surtout de l'Espagne (1,8%). Après un 4ème trimestre en stagnation, le taux de croissance moyen de la zone euro se serait établi 0,5% en 2023. Quant à la France, la croissance annuelle s'y serait élevée à 0,9% en 2023.

Portés par une croissance plus résistante et une inflation en repli, éclipsant un contexte international troublé et un assouplissement monétaire différé, les marchés actions ont affiché des performances brillantes (CAC 40 +14%).

Les prévisions 2024

Bien que les économies avancées aient fait preuve d'une résistance inattendue en 2023, elles ralentissent à des rythmes variés, sûrement mais doucement. Sans s'effondrer, mais sans que l'inflation non plus ne s'effondre rapidement. L'incertitude reste cependant élevée, en raison notamment des conflits en Ukraine et au Proche-Orient, et des risques baissiers pèsent sur le scénario de croissance.

En zone euro, le ralentissement est certes marqué, mais amorti par le processus désinflationniste qui permet de dessiner un scénario d'atterrissage sans fracas sur une tendance de croissance dégradée. Les facteurs négatifs (taux d'intérêt réels plus élevés, choc structurel de compétitivité lié à l'énergie, environnement extérieur très incertain) conduisent, en effet, l'économie de la zone euro sur un rythme de croissance inférieur à

un potentiel affaibli par rapport à la période pré-pandémie. Mais certains des facteurs positifs qui ont permis à la croissance européenne de fléchir sans s'effondrer, malgré une inflation en baisse mais encore élevée et une transmission puissante du resserrement monétaire, seront encore à l'œuvre en 2024. Il s'agit, surtout, de l'emploi et des salaires qui résistent au détriment de la productivité et des coûts salariaux unitaires.

Quant à la France, le scénario retient une « histoire » dont les éléments sont essentiellement ceux du scénario dessiné pour la zone euro : poursuite de la reprise de la consommation en 2024 qui resterait robuste en 2025 (reflux de l'inflation, salaires dynamiques, légère baisse du taux d'épargne), repli modeste de l'investissement des entreprises avant son redressement à l'occasion de la détente des conditions financières (fin 2024 puis 2025), contribution faiblement positive de la demande extérieure nette. Après 0,9% en 2023, la croissance atteindrait donc respectivement 1% et 1,3% en 2024 et 2025.

En termes de politique monétaire, il faudra s'armer de patience. Si les grandes banques centrales sont parvenues au terme de leurs hausses de taux directeurs, elles n'en ont pas pour autant fini avec l'inflation. Au recul mécanique et rapide de l'inflation totale doit succéder celui, plus ardu, de l'inflation sous-jacente qui risque de résister. Les rythmes d'inflation convergeraient lentement vers les « zones de confort » (qui restent encore floues) des banques centrales dont elles excéderaient néanmoins toujours les cibles de 2%. Ces perspectives d'inflation justifient un scénario de desserrement monétaire prudent. En termes de baisses de taux directeurs, les attentes des marchés semblent « agressives ». Tout comme pour la politique monétaire, le scénario de taux d'intérêt longs est d'un « optimisme tempéré ». Inflation, croissance mais aussi nécessité de ne pas détendre trop rapidement les conditions financières : tout invite les banques centrales à la patience et milite en faveur d'un scénario de repli modéré des taux longs, une fois la séquence des baisses de taux directeurs véritablement enclenchée.



LES FAITS MARQUANTS 2023 & PERSPECTIVES 2024

Le Projet d'entreprise 2021-2030



Lancé fin 2021, le nouveau Projet d'Entreprise, participatif et collaboratif, est construit en questionnant notre environnement et nos parties prenantes externes, nos collaborateurs et nos élus. Les orientations stratégiques de ce nouveau Projet s'appuient sur 4 ambitions :



La famille au sens large, quelle que soit sa configuration, reste le modèle au sein duquel se construisent les projets. L'enjeu : être le partenaire de confiance de chacun de ses membres, à chaque étape de leur vie personnelle ou professionnelle.



En tant que banque coopérative implantée sur son territoire, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conjugue une multiplicité d'expertises. Fédérés, réorganisés, amplifiés, ces savoir-faire sont la clé pour accompagner et anticiper les besoins de nos clients. La crise sanitaire a fait bouger les lignes.



La synergie Caisse locale/Agence est une particularité et une force du Crédit Agricole. La combinaison de ces deux expériences garantit la détection des projets à fort impact pour le territoire. C'est l'assurance d'être présent au quotidien pour soutenir les entrepreneurs en se dotant de moyens financiers conséquents pour investir en faveur des projets d'avenir au plus proche du terrain.



Entreprise responsable à tous les niveaux, employeur de 1 740 femmes et hommes, la Caisse régionale se mobilise à la fois pour le bien-être de ses équipes et pour la préservation de l'environnement. Avec une clé déterminante, l'audace, qui permet à chaque salarié de contribuer à l'évolution de son entreprise.

Ces ambitions reflètent l'intégration des grands enjeux de la Caisse régionale dans sa politique générale et son projet d'Entreprise : Façonner l'avenir grâce à un plan d'actions concret et impactant.

En 2023, ces 4 ambitions ont donné vie à des actions concrètes et déterminées comme par exemple :

1. La banque de la Famille : en formant 100% des collaborateurs au nouveau modèle relationnel autour de la notion de famille, en actant une collaboration entre Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et Crédit Agricole Italie autour du projet SoLEad, la solution de gestion des leads digitaux créée par notre Caisse régionale
2. La banque du Conseil en créant la filière santé et en signant une convention de partenariat avec Côte d'Or Attractivité en faveur du développement touristique et de l'attractivité résidentielle du département.
3. La banque du Territoire en investissant 100M€ de fonds propres sur le territoire et en repensant notre modèle de proximité. A cet effet, un nouveau modèle distributif, tourné vers le client, ouvert sur les territoires et en lien avec les attentes des équipes, a été mis en place en janvier 2023. Un des grands chantiers de cette ambition concerne la mise en place des « Pactes territoriaux ». L'objectif de ces pactes est d'identifier tous les projets à portée économique et sociétale sur la décennie permettant de renforcer notre attractivité. Ce Pacte Territorial a été déployé dans 33 Caisses Locales. Trois événements « En route vers mon avenir » ont été organisés. Il s'agit de rendez-vous mensuel, en ligne, gratuit et sur inscription, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, visant à les accompagner dans leur orientation.
4. L'entreprise Exemplaire en validant la politique RSE et en continuant à agir dans notre démarche de sobriété énergétique. Les efforts ont payé et ont contribué à réduire notre consommation de 11% au cours de l'hiver 2023. Dans le cadre de l'accord sur les nouveaux modes de travail, 70% des salariés sont éligibles au passeport télétravail.

La Banque privée

En cohérence avec la réorganisation du réseau de proximité de la Caisse régionale et dans le cadre de notre ambition de Banque du Conseil, le réseau Banque Privée s'est renforcé. L'objectif de cette nouvelle structure est d'offrir à nos clients une expertise de haut niveau associée à une relation sur mesure de proximité.

Une structure dédiée à la Banque Privée du Dirigeant a été créée. Des conseillers privés du dirigeant sont répartis sur tout le territoire de la Caisse régionale. Rattachée à la Banque Privée et Patrimoniale, la Banque Privée du Dirigeant complète un dispositif dédié aux dirigeants d'entreprises en les accompagnant directement sur les aspects privés et en relation étroite avec les Centres d'Affaires sur le domaine professionnel.

En complément, un réseau d'experts a été mis en place avec des Ingénieurs Patrimoniaux, des Experts Transmission Agri Viti et Pro PME, Chargé d'Animation et toute l'équipe de Gestion Conseillée.

Le Village by CACB

Inauguré fin 2021, le Village by CACB est le premier bâtiment à voir le jour à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV), véritable quartier, au cœur de Dijon. Le village est une pépinière d'entreprises. C'est un lieu d'échanges et de partage de culture entre les entreprises partenaires et les start-ups, cela en lien étroit avec l'innovation. Un lieu qui favorise la synergie avec les acteurs locaux. L'objectif étant d'accompagner les start-ups dans une logique de croissance et d'accueillir les entreprises dans une logique de parrainage.

Ouverts en 2018, les locaux historiques du Village by CACB situés à Dijon, rue des Godrans, seront conservés pour maintenir la collaboration existante avec les start-ups résidentes et augmenter la capacité d'accueil.

Bénéficiant désormais d'une surface de 1 300 m², le Village by CACB offre à ses habitants start-upers :

- Un environnement de travail optimal avec des bureaux modernes et des salles de réunion dont un auditorium de 90 m²
- Une offre d'hébergement souple et adaptée, ouverte 24h/24, 7 jours/7
- Une offre événementielle accessible à la location à toutes les entreprises souhaitant disposer de salles de réunion modernes et équipées.

Au cœur de cet ensemble, « la place du Village » est un lieu de rencontre et d'échanges de 130 m² pour les résidents et les visiteurs, place ouverte pour l'initiative, l'investissement et le développement.

Les partenaires Vitagora et Foodtech sont également domiciliés dans les nouveaux locaux.

Depuis le 2 février 2023, le Village by CACB est devenu officiellement le lieu totem de La French Tech. Il a accueilli la labellisation 2023-2025 des capitales et communication French Tech, dont la Bourgogne Franche-Comté fait partie. Une table ronde « Ecosystème territorial French Tech » a mis en valeur les acteurs de l'écosystème et notamment des start up du Village by CACB.

Le Village regroupe actuellement 20 start-ups (5 adhérentes, 12 résidentes, 3 alumnis) et 22 Partenaires.

L'innovation

L'année 2023 a été une année de transition, d'adaptation et de création au cours de laquelle la Caisse régionale a largement innové, avec :

- Le lancement des Talents de l'Innovation by CACB visant à favoriser l'émergence des talents de notre territoire. Ce concours a pour ambition de soutenir l'innovation sous toutes ses formes, en mettant à l'honneur les agriculteurs/viticulteurs, les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprises et les associations du territoire qui innovent quotidiennement pour répondre à un contexte économique, social, environnemental en perpétuelle évolution. Cette première édition a permis de récompenser 9 lauréats.
- Le lancement des premiers « Cafés de l'installation et de la transmission agricole » permettant aux cédants et aux repreneurs d'entrer en contact avec les interlocuteurs concernés par la transmission et l'installation. La synergie entre ces acteurs est indispensable pour relever le défi générationnel, voire existentiel de l'agriculture.
- L'organisation de rendez-vous de la Transition Energétique afin de conseiller et d'accompagner les entreprises et les collectivités locales dans les grands changements qui les attendent dans ce domaine. Cette évolution, qui concerne tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, doit désormais être incluse dans le fonctionnement normal de toute entreprise.

Des travaux immobiliers significatifs

L'activité 2023 du Service Immobilier et Sécurité a porté essentiellement sur le programme de rénovation agence et les évolutions / modifications liées à la nouvelle organisation distributive.

Programme de Rénovation Agence By CACB :

Après une année de rodage en 2022 avec 15 agences livrées, l'organisation mise en place par le Pôle By CACB a permis de livrer 25 agences dont quelques agences emblématiques de notre Caisse.

Pour ne citer que les principales : Troyes Audiffred, Sens République, Dijon Notre Dame. Notre objectif pour 2024 est de renouveler la performance 2023 avec un objectif cible de 25 agences.

Pôle Immobilier et Fonctionnement :

La mise en place de la nouvelle organisation distributive a généré de nombreuses demandes d'aménagement que ce soit en agences ou dans les sites.

Ajouts de bureaux, modification des cloisonnements, déplacements de services, installation de Moneyline, pose de bornes accueils etc... autant de demandes qui ont mobilisé les services Immobilier et Organisation.

Pôle Sécurité :

L'année 2023 s'est caractérisée par une très forte sollicitation du pôle Sécurité :

- En accompagnement du programme engagé de rénovation By CACB et la livraison des 25 agences en cours d'année,
- Par la mise en place de la nouvelle organisation distributive pour laquelle il a été nécessaire de :
 - Reparamétriser toutes les centrales d'alarme agence pour intégrer les modifications horaires (3 000 programmations)
 - Modifier toutes les fiches agences (numéros de Téléphone des Collaborateurs / Horaires) à destination de notre télésurveilleur CRITEL
 - Reparamétriser les affectations agences et droits de tous les collaborateurs réseau soient 7 700 habilitations à ajouter aux 2 000 habilitations courantes (hors projet)
- Par le changement de tous les badges collaborateurs de notre Caisse régionale afin de

répondre aux recommandations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) auquel s'est greffé le projet MMF (Machines Multi Fonction - Impression centralisée) et dont le choix technique de gestion des droits s'est imposé à nous. A noter aussi que ce projet Impression a nécessité des travaux de câblages dans la quasi-totalité du dispositif afin de pouvoir installer les nouvelles MMF.

Ressources Humaines

Deux évènements ont marqué l'année 2023 en matière de Ressources Humaines :

- La semaine « Happy » : en 2018, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne signait un accord relatif à la Qualité de Vie au Travail avec ses 4 organisations syndicales afin de continuer à améliorer le quotidien de ses salariés. En 2023, la Caisse régionale a organisé une semaine « Bien dans ton job, Bien dans ta vie » pour (re)découvrir le contenu de l'accord et le chemin parcouru depuis 5 ans. Cet accord porte sur 5 engagements :
 - . Le sens au travail
 - . Les relations de travail
 - . L'environnement de travail
 - . Les conditions de travail
 - . L'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelleAu cours de cette semaine « Happy », de nombreuses animations ont été proposées aux salariés : « Summer coffee », un petit déjeuner offert aux collaborateurs sur les sites et en agence, « Good nutrition », un menu « c'est l'été » aux restaurants d'entreprise de Dijon et Troyes, « Ma famille et moi, bien protégés », un webinaire animé par Crédit Agricole Assurances...
- Deux sessions de « Job dating » ont été organisées, à Dijon et à Troyes, à destination des jeunes. Cette nouvelle formule de recrutement a pour objectif de casser les codes des entretiens habituels, souvent source de stress et de rencontrer des recruteurs dans une ambiance conviviale. Le concept a séduit près de 70 candidats et 10 entreprises partenaires.

Notre engagement mutualiste

La Fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne » a fêté ses 10 ans. Depuis 2013, la Fondation a soutenu 655 projets pour un montant de près de 2 millions d'euros à fin décembre 2023.

La Fondation a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement des quatre départements de notre territoire. Son champ d'actions est très large puisqu'il couvre les domaines éducatif, socio-culturel, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, de l'environnement naturel, de la langue, des connaissances scientifiques et de la santé.

En 2023, 84 projets ont bénéficié de la participation financière de la Fondation pour un montant de près de 380 000 euros, en particulier :

- Dans l'Aube, 15 associations accompagnées dont l'association Renoir, la Fédération des étudiants Troyens et l'association Cyclo-Club de Mailly le Camp.
- En Côte d'Or, 25 projets ont bénéficié de l'aide de la Fondation, notamment l'association EBE 21 et Habitat & Humanisme.

- En Haute-Marne, 22 projets ont été soutenus, en particulier l'association Innovatis Basilica et l'EHPAD Pougny de Doulaincourt.
- Dans l'Yonne, 16 projets ont été soutenus, notamment les associations Dialogue Ecoute Orientation et La Jeunesse Sénonaise (club de foot).

L'association Point Passerelle en Champagne-Bourgogne a, quant à elle, fêté ses 15 ans de présence sur le territoire de notre Caisse régionale. Cette association loi 1901 accompagne, aussi bien sur le plan humain qu'économique, les personnes en situation d'exclusion financière et/ou sociale suite à un événement de vie (chômage, divorce, maladie...) qu'elles soient ou non, clientes du Crédit Agricole. Les sept salariés, accompagnés de trente bénévoles, sont mis à disposition par notre Caisse régionale dans le cadre d'un mécénat de compétence et sont répartis sur tout le territoire Champagne-Bourgogne à Auxerre, Chaumont, Dijon et Troyes.

Les Points Passerelle de notre Caisse régionale ont continué à proposer des ateliers pédagogiques budgétaires, à destination de jeunes de 16 à 26 ans, permettant d'apprendre à gérer un budget d'une manière ludique et pédagogique. En 2023, 356 personnes ont été formées à la gestion de leur budget au cours des 14 ateliers budgétaires proposés.

En 15 ans, les Points Passerelle Champagne Bourgogne ont formé plus de 6 000 jeunes et accompagné 8 300 personnes, dont 70% ont retrouvé une situation stable.

A l'occasion des semaines du sociétariat, plusieurs animations ont été organisées :

- Notre Caisse régionale a présenté, via ses administrateurs et les membres du Comité de Direction, ses engagements mutualistes aux collaborateurs. Plus de 200 participants se sont réunis pendant ces rencontres sur les sites d'Auxerre, de Dijon et de Troyes. Les réunions ont porté sur l'engagement de notre Caisse régionale en faveur du climat.
- Des réunions en agence ont permis aux visiteurs de rencontrer les partenaires et administrateurs présents et à échanger avec eux.
- Les collaborateurs, administrateurs et sociétaires ont été invités à participer au challenge solidaire « Marchons pour les pompiers ». Cet engagement a permis de verser 6 000 euros à l'association des pompiers de chacun des 4 départements de notre territoire.
- Au service du challenge connecté *#Bonpourlasantébonpouirlaplanète* et à l'initiative de chaque Caisse locale, des marches collectives ont été organisées : Randonnées vertes, Marches de santé...

Ces belles preuves de notre engagement mutualiste font écho à nos valeurs de solidarité, responsabilité et proximité.

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : 15.087 nouveaux sociétaires, 205.477 porteurs de la carte sociétaire et 45.148 Livrets Sociétaires Engagés à la fin de l'année 2023.

Perspectives 2024

L'année qui s'ouvre sera marquée par la poursuite de chantiers importants. Dans le cadre de ces transformations, Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne continuera à placer l'Humain au cœur de ses actions. Comme le précise notre Directeur Général « Nous ne voulons pas être qu'un simple financeur ou accompagner, voire subir de nouvelles tendances sociétales. Nous avons choisi d'être des façonneurs d'avenir. »



L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023

Dans un environnement chahuté par la hausse des taux d'intérêt, en 2023, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a poursuivi l'accompagnement de ses clients et s'est affirmé comme un acteur majeur de la relance économique au service de ses clients et de son territoire. L'activité de l'année 2023 est restée soutenue et a été portée principalement, pour la collecte : par l'assurance-vie et les valeurs mobilières et pour les crédits : par l'équipement et par l'habitat. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 2,4% pour atteindre 35,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

La Conquête

La **Conquête** poursuit sa progression avec 21 834 nouveaux clients en brut et 1 069 en net à fin 2023. Cette moindre performance en conquête nette est notamment liée à la baisse de l'activité habitat.

La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 2,1%** et atteint un encours de 21,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Les principales variations sont :

- *La Collecte monétaire* composée des Comptes ordinaires de la clientèle, des Dépôts à terme, est en hausse de +2,3%, sous l'effet de la forte progression des Dépôts à terme, +97,1% qui compense l'évolution défavorable des DAV, -10,6%.
- *L'Épargne bancaire*, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligatoire, soit 7,9 milliards d'euros d'encours, est en légère progression de +0,1% en raison de l'évolution des Livrets de +5,7%.
- L'activité de *l'Assurance Vie* présente une évolution favorable de +3,1%.
- *Les Valeurs mobilières*, composées des OPCVM, des Actions, des Obligations mais aussi de l'Épargne salariale et des Parts sociales, enregistrent une hausse de +8,0%, du fait de l'évolution très favorable du CAC 40 sur la période. Les OPCVM, +10,0%, et les actions, +10,6%, sont les produits qui génèrent cette situation.

en millions d'euros	déc-23	déc-22	variation
COLLECTE TOTALE	21 313	20 866	+2,1%
Dont :			
Collecte monétaire	6 114	5 974	+2,3%
Épargne bancaire	7 902	7 895	+0,1%
Assurance-Vie	5 529	5 360	+3,1%
Valeurs mobilières	1 769	1 637	+8,0%

Les Crédits

Les encours de Crédits s'élèvent à 13,9 milliards d'euros, en progression de +2,9% par rapport au 31 décembre 2022.

Cette évolution positive résulte, avant tout, des crédits d'équipement (+6,5%), tirée par les marchés agri et entreprises, et des crédits à l'habitat (+2,8%). Après une baisse en 2022, les encours de crédits consommation progressent de +0,7%. Les encours de crédits de trésorerie et autres marquent, quant à eux, une baisse de -8,5%.

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, sont en progression de +4,1% et représentent plus de 45% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

en millions d'euros	déc-23	déc-22	variation
TOTAL CREDITS	14 003	13 606	+2,9%
Crédits en capital :	13 943	13 556	+2,9%
Consommation Particuliers	439	436	+0,7%
Habitat	7 552	7 349	+2,8%
Trésorerie & Autres	1 195	1 305	-8,5%
Équipement	4 758	4 467	+6,5%
Créances ratt. et accessoires	60	50	+19,9%

en millions d'euros	déc-23	déc-22	variation
Crédits en capital :	13 943	13 556	+2,9%
dont Crédits sains	12 168	12 022	+1,2%
dont Crédits dégradés, sensibles & douteux	1 775	1 535	+15,7%

Les encours précédemment indiqués comprennent la totalité des crédits en cours mis en place auprès des clients, c'est-à-dire avant toute cession à une Société Technique de Titrisation.

Les réalisations brutes de crédits amortissables, hors crédits « stand-by », s'élèvent à 2,2 milliards d'euros. Elles sont en baisse de -18,8% sous l'effet, notamment, d'un contexte très défavorable sur le marché de l'habitat (-29,4%). Les réalisations 2023 se répartissent comme suit :

- 1 052 Millions d'euros de crédits d'Équipement
- 993 Millions d'euros de crédits Habitat
- 174 Millions d'euros de crédits à la Consommation

La Vente de Services

L'année 2023 est marquée par des performances satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

de l'Assurance :

- le produit Garantie Obsèques atteint près de 2 100 contrats
- les assurances Auto et Multirisques Habitation augmentent de près de 2 000 contrats
- les assurances Agri et Pro évoluent de plus de 1 000 contrats
- l'assurance Plein Droit progresse de plus de 600 contrats ;

de la Collecte :

- boostés par des taux élevés, le Livret d'Épargne Populaire progresse de plus de 17 400 contrats, le Livret A évolué de plus de 8 500 contrats et le Livret de Développement Durable et Solidaire de près de 1 600 contrats
- le compte sur Livret Projet Agri, lancé en 2015, atteint une production nette de près de 2 100 contrats ;

et des Services au quotidien :

- les offres Compte-Services, Compte à Composer et Ma Banque au Quotidien (produit lancé en octobre 2021) des particuliers affichent une progression nette de 2 445 contrats
- les offres Compte-Service et Compte à Composer et Ma Banque au Quotidien (produit lancé en juin 2023) des professionnels et les offres Compte-Service et Compte à Composer des agriculteurs évoluent de 741 contrats
- les cartes progressent de près de 8 600 contrats.



PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2023

Les faits significatifs sont décrits dans l'annexe aux comptes individuels en note 1.3 « Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2023 ».

A – LE RESULTAT

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie. Le PNB affiche une progression de +2,1%.

PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros			variations	
	déc-23	déc-22	montant	%
Produit Net Bancaire	358,6	351,2	7,4	+2,1%
intérêts et produits assimilés	453,3	271,3	182,1	+67,1%
intérêts et charges assimilées	-328,0	-107,1	-220,9	+206,3%
revenus des titres à revenu variable	58,3	52,2	6,2	+11,8%
commissions (produits)	219,9	195,5	24,5	+12,5%
commissions (charges)	-58,6	-61,6	3,0	-4,9%
résultat sur portefeuille de négociation	0,5	0,5	0,0	+3,3%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	4,5	-3,6	8,1	ns
autres produits d'exploitation bancaire	9,1	5,3	3,8	+72,7%

PNB par marges

en millions d'euros			variations	
	déc-23	déc-22	montant	%
Produit Net Bancaire	358,6	351,2	7,4	+2,1%
Marge d'Intermédiation Globale	123,1	134,0	-10,9	-8,1%
Marge sur Prestations et Services	167,5	167,4	0,0	+0,0%
Marge sur fonds propres et diverses	68,0	49,8	18,2	+36,7%

Marge d'Intermédiation Globale

Sous l'effet d'un coût de la collecte en très forte augmentation et d'une reprise de la provision épargne logement divisée par deux, la marge d'intermédiation est en baisse de -10,9 M€.

Dans un contexte de poursuite de hausse des taux en 2023, les réaménagements de crédits ont continué à baisser d'une façon drastique (1 M€ en 2023 contre 68 M€ en 2022) et les intérêts sur crédits ont fortement progressé en 2023 de +62,9 M€.

L'augmentation significative des encours de DAT, +97,1%, conjuguée à la hausse des taux entraînent une progression très importante du coût de la ressource clientèle, +112,3 M€, dont +26,1 M€ pour les charges sur les comptes à terme et +86,1 M€ au niveau des charges sur avances miroirs de la collecte.

Les charges, en terme de marge sur trésorerie, sont en baisse de -9,4 M€ par rapport à 2022. La progression conséquente des produits de macro-couverture, +88,3 M€, associée à la hausse des postes placements monétaires, +41,8 M€ et des autres opérations internes réseau (+18,6 M€ lié aux produits d'intérêt du compte cash LCR, transférés des marges diverses à la MIG en septembre 2022), la disparition des soultes sur avances (-15,8 M€ en 2022) permettent de compenser la forte charge liée au collatéral, +9,1 M€, l'évolution très défavorable des intérêts sur le poste emprunts en blanc, -84,2 M€ et la progression du montant des charges sur avances globales (+62,3 M€).

Les charges sur les commissions de collecte ont poursuivi leur baisse, -29,4 M€ sous l'effet de la hausse de taux de rémunération perçus par la Caisse régionale.

Les remboursements anticipés, en nombre, ayant baissé de -28,3% en 2023 par rapport à 2022, le produit des indemnités de remboursements anticipés évolue de façon défavorable, -1,0 M€.

La reprise de provision épargne logement en 2023 est de 6,1 M€ contre 11,4 M€ en 2022.

Marge sur Prestations et Services

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) est stable en 2023, +22,4 K€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- une nette progression des moyens de paiement, +2,0 M€, dont +1,6 M€ sur les commissions cartes
- des produits d'assurance IARD et Prévoyance en hausse de +3,0 M€

Ces progressions compensent l'évolution défavorable :

- des produits d'assurance vie, -1,3 M€, liée au transfert des commissions de gestion Prévoyance vers l'activité IARD/Prévoyance
- des commissions de crédit, -1,4 M€, du fait de commissions exceptionnelles sur quelques dossiers grandes entreprises en 2022
- des commissions d'assurance crédits ADE-ADI, -1,3 M€, sous l'effet, notamment, de l'enregistrement d'un pic exceptionnel de commission de 2,8 M€ en 2022
- des commissions d'intervention qui poursuivent leur baisse, -1,0 M€

- du poste autres services, -0,9 M€, suite à la mise en place d'une provision de -0,7 M€ relative à une remédiation sur des produits d'assurance.

Marge sur le compartiment Fonds propres et diverses

Cette marge enregistre une forte progression de +18,2 M€ qui se décompose en :

- +15,9 M€ au niveau de la marge sur fonds propres :
Cette évolution favorable s'explique par l'augmentation des produits liés aux dividendes, +6,1 M€, dont +5,3 M€ pour les dividendes SAS La Boétie et 1,0 M€ de dividendes Cadinvest. La marge sur titres d'investissement évolue de façon favorable, +3,0 M€. Il en est de même pour les titres de placement, +8,1 M€, du fait de la revalorisation de nos titres, fortement provisionnés en 2022. Le poste autres titres évolue de façon défavorable, -1,5 M€, du fait de la charge supplémentaire de -1,7 M€ sur les caisses locales.
- +2,3 M€ sur les marges diverses sous l'effet du versement par CASA de 324 K€ relatif aux bons d'épargne prescrits, de l'enregistrement d'un produit de 1,1 M€ suite au litige Echange Image Chèques et du transfert de la quote-part CACF en charge de fonctionnement en 2023 (0,5 M€).

Les Charges de Fonctionnement Nettes progressent de +6,3 M€ en 2023.

en millions d'euros	déc-23	déc-22	Montant	%
Charges de fonctionnement nettes	222,1	215,8	6,3	+2,9%
Frais de Personnel	131,7	127,2	4,6	+3,6%
<i>dont : intéressement</i>	<i>13,5</i>	<i>13,1</i>	<i>0,4</i>	<i>+2,8%</i>
Autres frais administratifs	80,0	78,7	1,3	+1,6%
Dotations aux amortissements	10,3	9,9	0,4	+4,4%

Les charges de personnel sont en hausse de +4,6 M€ du fait de l'augmentation de la masse salariale.

Les autres frais administratifs progressent de façon modérée, +1,3 M€, sous l'effet de l'évolution défavorable de 2 postes : la sous-traitance, +2,0 M€, (dont +1,1 M€ de prestation CACF, transfert du compartiment marges diverses, +0,5 M€ de frais s'assurance et +0,5 M€ du projet acquisition digitale) et les charges d'exploitations diverses (+1,3 M€ dont +1,5 M€ de subventions aux Caisses Locales). Ces augmentations sont, en partie, compensées, par la baisse de la CVAE, -0,9 M€, des frais d'énergie, -0,5 M€, des charges informatiques de notre filiale Crédit Agricole Technologies et Services, -0,8 M€ et des contributions réglementaires, -0,8 M€ sur le Fonds de Résolution Unique et -0,4 M€ sur le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. La mise en place du groupe TVA (passage du taux de déduction de la TVA de 2% à 43%) a permis de réaliser une économie nette de 1,1 M€ sur l'année 2023.

Les dotations aux amortissements

Ce poste est en hausse de 0,4 M€. Nos investissements s'établissent à 22,7 M€ en 2023 contre 12,4 M€ en 2022. Ce niveau des investissements en très forte hausse s'explique par l'accélération de notre programme de travaux de rénovation d'agences et la mise en place de notre nouveau concept « Agence by CACB ».

Le Résultat Brut d'Exploitation, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 136,5 M€, en hausse de +0,8%, du fait d'une évolution favorable du Produit Net Bancaire et d'une augmentation maîtrisée des Charges de Fonctionnement Nettes.

La hausse des Charges de Fonctionnement Nettes supérieure à celle du Produit Net Bancaire entraîne une dégradation du coefficient d'exploitation qui passe de 61,4% en 2022 à 61,9% en 2023.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros			variations	
	déc-23	déc-22	montant	%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	136,5	135,4	1,1	+0,8%
Coût du risque	-25,2	-21,4	-3,8	+17,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	111,4	114,0	-2,6	-2,3%
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	4,3	-2,9	7,3	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	115,7	111,1	4,6	+4,1%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	ns
Impôts sur les bénéficiaires	-14,6	-17,1	2,5	-14,5%
Dotations/Reprises de FRBG, prov. réglementées	-10,0	-7,0	-3,0	ns
RESULTAT NET	91,1	87,0	4,1	+4,7%

Le coût du risque, de **-25,2 M€**, progresse de +3,8 M€ par rapport à 2022. Cette situation résulte d'une forte augmentation de la dotation pour dépréciation des créances douteuses de +25,1 M€, en partie compensée par une reprise des créances saines et dégradées de +12,9 M€ en 2023 contre une dotation de -11,9 M€ en 2022, soit un écart favorable de +24,7 M€. A noter, une dotation pour risques bancaires de -2,4 M€, liée au provisionnement de différents dossiers clients contre une reprise de +1,1 M€ en 2022.

Les efforts de provisionnement individuel de nos créances ont été maintenus.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital, avec intégration des créances titrisées, est en progression : il s'établit à 55,11%, contre 55,00% en 2022.

Le taux des créances douteuses par rapport à l'encours total des crédits, avec intégration des créances titrisées, est en augmentation : il s'établit à 1,79%, contre 1,47% en 2022.

Le montant des provisions non affectées sur les encours de crédits et engagements sains et dégradés est en baisse, de -12,9 M€, passant de 150,8 M€ en 2022 à 137,9 M€.

Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés, positif de **+4,3 M€**, est principalement constitué des dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres de participation détenus dans des sociétés du groupe Crédit Agricole. Il intègre notamment des reprises de provision de +4,1 M€ de Sacam International et de +0,8 M€ pour CA Capital PME2 ainsi que les dotations pour dépréciation du titre du Village by CACB (-0,7 M€) et de CA Payment Services (-0,3 M€).

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont fait l'objet d'une dotation d'un montant de -10 M€ durant l'exercice.

Le Résultat net, après imputation de l'impôt sur les bénéfices pour **-14,6 M€**, intégrant la réallocation d'impôt issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, s'établit à **91,1 M€**, en progression de +4,7% par rapport à 2022.

Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 23 février 2024 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2023 :	91.102.176,85 €
Rémunération des parts sociales :	2.699.354,12 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	8.028.877,78 €
Affectation à la Réserve légale :	60.280.458,71 €
Affectation à la réserve facultative :	20.093.486,24 €

B – LE BILAN

Au 31 décembre 2022, le bilan de la Caisse régionale s'élève à 18.167 M€, en régression de 3,4% par rapport à 2022.

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/23	31/12/22	variation	variation
TOTAL ACTIF	18 167	18 805	-638	-3,4%
opérations interbancaires & assimilées	255	338	-83	-24,6%
opérations internes au Crédit Agricole	1 819	2 745	-927	-33,8%
opérations avec la clientèle	13 801	13 172	629	+4,8%
opérations sur titres	583	958	-375	-39,1%
valeurs immobilisées	1 400	1 354	45	+3,4%
comptes de régularisation et actifs divers	310	238	72	+30,3%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Le solde de ces encours s'élève à 117 M€ à fin 2023. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 138 M€, en baisse de 6 M€.

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. La diminution de 927 M€ est principalement due à la baisse des placements monétaires à terme pour 648 M€ et à la baisse des avances dépôts pour 281 M€ (liée aux réserves cash LCR - 263 M€).

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 13.801 M€, en augmentation de 4,8% et représentent 76% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre des créances brutes pour 13.958 M€ et cet encours global est diminué des provisions affectées en couverture des créances douteuses pour 157 M€. La croissance des crédits est principalement tirée par les crédits à l'habitat (+ 459 M€, +6,6% en net) et les crédits d'équipement (+ 286 M€,

+6,5% en net). Le taux de provisionnement des créances douteuses en capital, intérêts et accessoires est en légère diminution : il s'établit à 58,6% à fin 2023 contre 59,3% en 2022 (hors créances titrisées).

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 583 M€ et leur montant bilanciel est en baisse de 375 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a diminué de 157 M€, variation résultant notamment de la sortie des titres FCT Crédit Habitat suite à la liquidation des opérations de titrisation 2018 et 2019 pour 242 M€ et de l'acquisition de titres d'investissement pour 88 M€. L'encours des titres à revenu variable a baissé de 217 M€, variation résultant de la dissolution des deux fonds dédiés (Sequana et Champagne Bourgogne Rendement) pour 79 M€, de cessions de fonds LCR pour 190 M€ et d'investissements en capital risque pour 47 M€.

Les valeurs immobilisées représentent 1.400 M€, comprenant 1.297 M€ de titres de participation et autres titres à long terme et 103 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le portefeuille des titres immobilisés a augmenté de 29 M€ en brut, suite notamment à l'évolution des titres SAS Rue de la Boétie pour +21 M€ (+30 M€ liés à une augmentation de capital et -9 M€ liés à un remboursement d'avance), de souscriptions de titres de participation dans différentes sociétés (CAC PME 2 pour 5 M€, Secalinvest pour 1,7 M€). Les dépréciations sur titres ont varié de -5 M€ et concernent principalement la société Sacam International (revalorisation de CA Italia pour 4 M€). Les évolutions liées aux titres immobilisés sont décrites dans le chapitre intitulé « évolution des filiales, participations et autres titres détenus à long terme ». Les investissements corporels et incorporels évoluent de 20 M€ en brut et de 11 M€ en net, sous l'effet notamment d'importants investissements dans nos agences.

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre. Au 31 décembre 2023, nous notons une forte augmentation des produits à recevoir sur swap de taux (+13M€).

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/23	31/12/22	variation	variation
TOTAL PASSIF	18 167	18 805	-638	-3,4%
opérations interbancaires & assimilées	52	157	-104	-66,6%
opérations internes au Crédit Agricole	8 926	9 504	-578	-6,1%
opérations avec la clientèle	6 131	5 978	153	+2,6%
dettes représentées par un titre	0	0	0	+0,0%
comptes de régularisation et passifs divers	446	634	-187	-29,6%
provisions & dettes subordonnées	384	398	-14	-3,4%
fonds pour risques bancaires généraux	100	90	10	+11,1%
capitaux propres	2 126	2 045	81	+4,0%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. L'ensemble de ces opérations s'élève à 8.926 M€, est en diminution de 578 M€ et représente un peu moins de 50% du passif total. Cette variation résulte principalement de l'évolution négative des emprunts en blanc souscrits auprès de Crédit Agricole SA pour refinancer l'activité globale (-662 M€, dont

- 477 M€ relatifs au mécanisme du TLTRO, cf. note 1.2 de l'annexe aux comptes individuels).

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, augmentent de 153 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent sensiblement (- 563 M€), ainsi que l'encours des comptes et dépôts à terme (+ 704 M€). Enfin, les autres sommes dues à la clientèle augmentent de 15 M€.

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. La forte diminution de ce poste est due aux appels de marge sur swap de taux en évolution de - 206 M€.

Les provisions et dettes subordonnées diminuent de 14 M€ et s'élèvent à 384 M€. Le compartiment des provisions s'élève à 168 M€ contre 183 M€ en 2022. Cette variation négative des provisions passif de 15 M€ est principalement liée aux éléments suivants : diminution de la provision pour risques de crédits et engagements de garantie ou de financement de 13 M€, diminution de la provision Epargne Logement de 6 M€ et augmentation globale de 4 M€ de l'ensemble des provisions pour litiges et divers risques et charges. Le compartiment des dettes subordonnées d'un montant de 217 M€ augmente de presque 2 M€, du fait de l'augmentation des comptes courants bloqués des Caisses Locales.

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont fait l'objet d'une dotation de 10 M€ durant l'exercice 2023.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 81 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2022. Les réserves atteignent ainsi 1.684 M€ à fin décembre 2023 contre 1.606 M€ en 2022. Le résultat de l'exercice de 91 M€, en évolution de 4 M€ (+4,7%).

C – HORS BILAN

en millions d'euros	31/12/23	31/12/22	variation	variation
ENGAGEMENTS DONNES	1 939	2 140	-201	-9,4%
Engagements de financement	1 511	1 697	-186	-11,0%
Engagements de garantie	427	442	-14	-3,3%
Engagements sur titres	1	1	0	-24,3%
ENGAGEMENTS RECUS	4 568	4 316	252	+5,8%
Engagements de financement	12	11	1	+8,8%
Engagements de garantie	4 552	4 304	248	+5,8%
Engagements sur titres	4	1	3	+323,9%



PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du groupe Crédit Agricole est détaillée dans les annexes aux comptes individuels et aux comptes consolidés (note « cadre juridique »).

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par plus de 11,8 millions de sociétaires qui élisent plus de 27000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

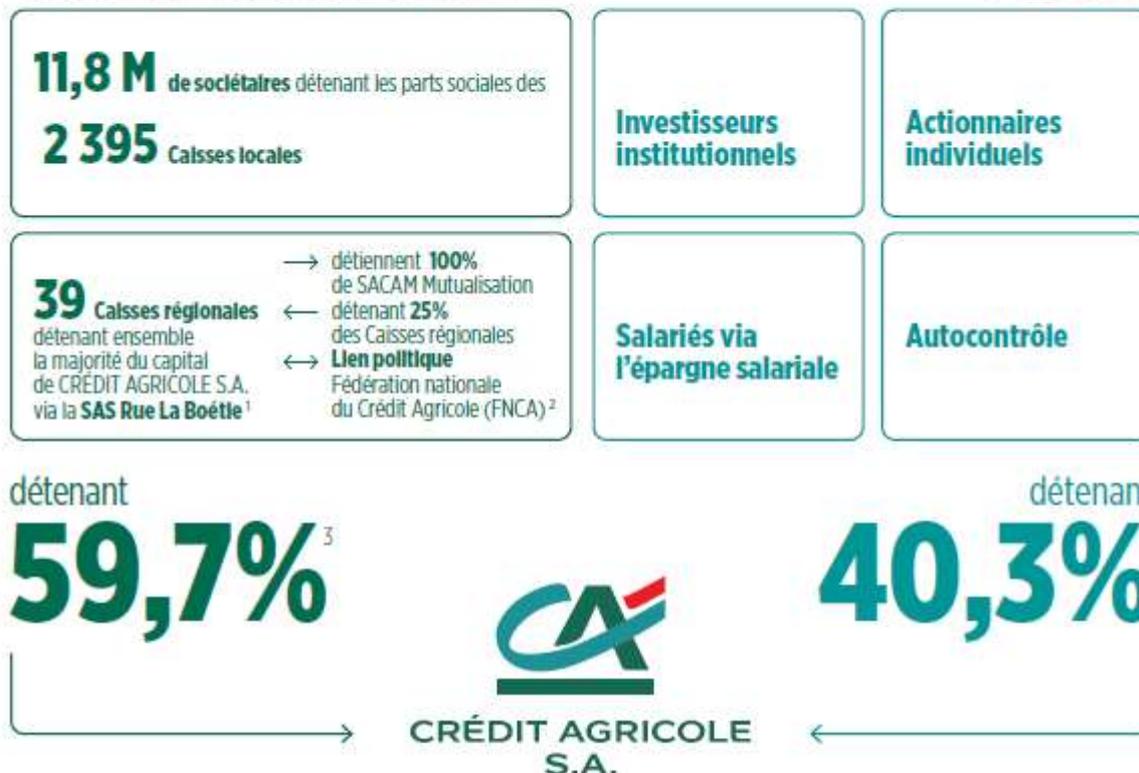
Organigramme du groupe Crédit Agricole

PÉRIMÈTRE DU GROUPE

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE RASSEMBLE CRÉDIT AGRICOLE S.A., L'ENSEMBLE DES CAISSES RÉGIONALES ET DES CAISSES LOCALES, AINSI QUE LEURS FILIALES.

CAISSES RÉGIONALES

PUBLIC



1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

2. La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.

3. Hors information faite au marché par la SAS Rue La Boétie, en août 2023, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2024 jusqu'à un milliard d'euros de titres de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre de consolidation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. Les états financiers consolidés incluent les comptes :

- de la Caisse régionale
- des 84 Caisses locales qui lui sont affiliées
- de la société de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat », issue des opérations de titrisation des créances Habitat réalisées en 2020 et 2022 (démantèlement FCT Habitat 2018 et 2019 courant 2023)
- de la filiale de capital risque Cadinvest
- du fonds dédié FCP SEQUANA (dissout en 2023)
- du fonds dédié CHAMPAGNE-BOURGOGNE RENDEMENT (dissout en 2023)

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation (confère note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2023

Les faits significatifs sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés en note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

A – LE RESULTAT

en millions d'euros	31/12/23	31/12/22	variation	variation
Produit Net Bancaire	358,6	356,4	2,2	+0,6%
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-221,9	-216,1	-5,8	+2,7%
Résultat Brut d'Exploitation	136,6	140,2	-3,6	-2,6%
Coût du risque	-27,0	-23,2	-3,8	NS
Résultat d'exploitation	109,7	117,1	-7,4	-6,3%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,5	0,1	-0,7	NS
Résultat Courant Avant Impôts	109,2	117,2	-8,1	-6,9%
Impôts sur les bénéfices	-15,1	-17,5	2,4	-13,9%
Résultat Net	94,1	99,7	-5,6	-5,6%

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/12/23	31/12/22
Résultat net social Caisse Régionale	91,1	87,0
Résultat net social Caisses Locales	8,1	5,0
Résultat net fonds dédiés Sequana et CBR	1,6	-3,1
Résultat net FCT CA Habitat	-1,0	5,9
Résultat net Cadinvest	0,9	-0,3
Valorisation en juste valeur par résultat	-8,8	1,8
<i>dont Titres de Participation</i>	-5,1	3,1
<i>dont Titres de Placement</i>	-0,8	-1,3
<i>dont BMTN et opérations swappées</i>	-2,9	0,0
Plus ou moins values sur titres valorisés par les réserves	0,0	0,0
Impôts différés (1)	0,5	2,5
Dividendes internes	-3,1	-2,5
Soulttes des résiliations d'avances globales (2)	-4,4	7,8
Soulttes des résiliations de swaps (3)	-2,4	-2,4
Retraitement du prêt Eureka	0,0	-2,5
Retraitement FCT CA Habitat	4,2	-7,7
Ecart actuariels des engagements sociaux	0,0	0,4
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	10,0	7,0
Inefficacité OIS BOR (4)	-1,5	1,7
Divers retraitements	-1,1	-0,9
Résultat Net Consolidé	94,1	99,7

- (1) Le taux d'impôt sur les sociétés annoncé dans la Loi de Finances pour 2020 publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019 est inchangé (taux de 25,83% en 2023 et au-delà)
- (2) Dans certaines conditions, les soulttes liées aux remboursements d'avances globales doivent être étalées sur la durée de vie des nouvelles avances
- (3) Dans certaines conditions, les soulttes liées aux résiliations de swaps doivent être étalées sur la durée de vie résiduelle des swaps
- (4) Inefficacité liée à la distorsion de valorisation entre les éléments couverts du fait de l'utilisation de courbes différentes pour l'évaluation de chaque instrument : les crédits sont valorisés sur une base BOR et les dérivés de couverture sont valorisés sur une base OIS ; l'inefficacité se comptabilise en résultat sur la durée de vie du swap.

B – LE BILAN

	31/12/23	31/12/22	variation	variation
ACTIF en millions d'euros				
Caisse, banques centrales	48,9	48,9	0,0	+0,0%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	144,5	365,9	(221,4)	-60,5%
Instruments dérivés de couverture	219,9	351,5	(131,6)	-37,4%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 596,0	1 409,7	186,3	+13,2%
Actifs financiers au coût amorti	16 195,3	16 724,4	(529,1)	-3,2%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	<i>1 839,6</i>	<i>2 824,9</i>	<i>(985,4)</i>	<i>-34,9%</i>
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	<i>13 764,3</i>	<i>13 390,0</i>	<i>374,3</i>	<i>+2,8%</i>
<i>Titres de dettes</i>	<i>591,4</i>	<i>509,4</i>	<i>81,9</i>	<i>+16,1%</i>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(125,1)	(324,5)	199,4	-61,4%
Actifs d'impôts courants et différés	51,3	58,3	(7,1)	-12,1%
Comptes de régularisation et actifs divers	281,5	216,9	64,6	+29,8%
Immeubles de placement	1,4	1,6	(0,2)	-12,3%
Immobilisations corporelles et incorporelles	105,2	91,9	13,4	+14,5%
TOTAL	18 518,8	18 944,5	(425,7)	-2,2%

	31/12/23	31/12/22	variation	variation
PASSIF en millions d'euros				
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9,7	16,6	(6,8)	-41,3%
Instruments dérivés de couverture	74,5	4,8	69,7	+1447,9%
Passifs financiers au coût amorti	15 078,3	15 596,5	(518,2)	-3,3%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>8 897,6</i>	<i>9 547,3</i>	<i>(649,7)</i>	<i>-6,8%</i>
<i>Dettes envers la clientèle</i>	<i>6 140,8</i>	<i>5 987,0</i>	<i>153,8</i>	<i>+2,6%</i>
<i>Dettes représentées par un titre</i>	<i>39,9</i>	<i>62,1</i>	<i>(22,3)</i>	<i>-35,9%</i>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0,7	(0,7)	-100,0%
Passifs d'impôts courants et différés	1,6	1,4	0,2	+13,8%
Comptes de régularisation et passifs divers	439,3	626,9	(187,5)	-29,9%
Provisions	41,6	44,7	(3,1)	-7,0%
Dettes subordonnées				
Capitaux propres part du Groupe	2 873,7	2 652,9	220,8	+8,3%
TOTAL	18 518,8	18 944,5	(425,7)	-2,2%

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les instruments de dettes sont classés selon leur modèle de gestion : collecte et/ou vente et évalués en fonction de ce modèle : en juste valeur par résultat ou par capitaux propres recyclables
- les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
- les provisions non affectées sur crédits et engagements sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont totalement annulés,
- la constatation d'impôts différés, actif ou passif, relatifs aux différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments bilantiels.

C – CONTRIBUTIONS DES ENTITES CONSOLIDEES

Les contributions de chaque entité au groupe consolidé Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et leur niveau d'endettement sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	352 734	130 201	86 540
Caisses Locales	6 657	7 554	5 999
Cadinvest	974	673	890
FCT Habitat CA	- 3 970	- 3 970	- 951
Fonds dédiés	2 187	2 187	1 622

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)

Données sociales en milliers d'euros

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Caisses Locales	1 787	0	310 222	0,6%
Cadinvest	15	0	10 633	0,1%

La filiale Cadinvest, dont l'activité est l'acquisition et la gestion de participation dans des sociétés non cotées, porte à son actif un portefeuille d'actions et d'obligations dans des entreprises de notre territoire. Son résultat net au 31 décembre 2023 est de -677 milliers d'euros, il est notamment issu de revenus sur titres (+123 milliers d'euros), de prise en charge d'honoraires de présentation des dossiers (-280 milliers d'euros), de dotations nettes de provisions pour dépréciation d'immobilisations financières (-650 milliers d'euros) et de plus-values de cessions de titres (+141 milliers d'euros).

REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices était la suivante :

EXERCICE	TAUX D'INTERETS AUX PARTS SOCIALES	DIVIDENDE UNITAIRE DES CCA	MONTANT GLOBAL DES INTERETS AUX PARTS SOCIALES (en milliers d'euros)	MONTANT GLOBAL DES DIVIDENDES DES CCA (en milliers d'euros)
2020	2,00%	3,02	1 588	6 536
2021	1,90%	3,57	1 508	7 726
2022	2,70%	3,54	2 144	7 661

Les intérêts sont éligibles à **la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.**

Les éléments détaillés des variations de capital sont indiqués dans la note 6.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Les titres inscrits en valeurs immobilisées dans les comptes individuels représentent 1.2973.079 milliers d'euros en valeur nette, créances rattachées incluses. Le détail des titres est présenté en note 6 de l'annexe aux comptes individuels (pourcentage de détention, capital, capitaux propres et résultat notamment).

Les mouvements les plus notables de l'exercice concernent les titres suivants :

SAS Rue de la Boétie

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient 3,01% dans cette société.

Courant 2023, l'avance réalisée en 2022 d'un montant de 29.936 milliers d'euros a été capitalisée (2.164.589 actions de 13,83 euros, prime d'émission incluse).

Une nouvelle avance en compte courant de 29.922 milliers d'euros a été consentie par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à la SAS Rue de la Boétie. Cette avance a vocation à être capitalisée en 2024 dans le cadre de la prise de participation complémentaire de la SAS Rue de la Boétie dans le capital de Crédit Agricole SA.

D'autre part, en 2020, afin de permettre à la SAS Rue de la Boétie de verser le dividende exceptionnel pris sur les réserves, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne avait consenti à cette société une avance en compte-courant de 33.932 milliers d'euros, portant intérêt au taux emprunteur de l'emprunt en blanc à trois ans de la grille de liquidité de Crédit Agricole SA. Fin 2022, cette avance avait été remboursée à hauteur de 24.651 milliers d'euros et le reliquat de 9.281 milliers d'euros a été remboursé en 2023.

SAS Crédit Agricole Capital PME 2

Cette société créée en 2020 et dont l'objet est d'acquérir des participations dans des sociétés non cotées installées sur les territoires des caisses régionales actionnaires a procédé à une augmentation de capital durant l'année 2023. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à 500.000 actions de 10 euros, soit 5.000 milliers d'euros.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reste détentrice de 10% du capital de cette société.

SECALINVEST

Cette société créée en juin 2022 a pour objet social la prise de participation dans toute société de méthanisation. Son capital social est de 116 250 actions de 100 euros chacune.

Dans le cadre du financement de sa filiale Sécalia exploitant l'usine de méthanisation en cours de construction dans le Chatillonnais, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à 17.000 actions de 100 euros, soit 1.700 milliers d'euros (14,62% de détention). Ce projet est partagé avec la coopérative Dijon Céréales et l'énergéticien danois Nature Energy.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Données sociales

montant en milliers d'euros

	2023	2022	2021	2020	2019
Produit net bancaire	358 620	351 188	330 368	329 146	342 924
Résultat brut d'exploitation	136 548	135 402	126 133	127 702	140 171
Coût du risque	-25 154	-21 365	-4 479	-21 959	-18 917
Résultat sur actifs immobilisés	4 345	-2 906	-141	-6 925	-1 449
Dotations/Reprise nette aux FRBG et provisions réglementées	-10 000	-7 000	-8 000	3 000	3 000
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-14 637	-17 129	-25 728	-27 731	-32 007
Résultat net comptable	91 102	87 002	87 785	74 087	90 798



INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2023 à 1.754 milliers d'euros contre 3.087 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Ce solde représente 2,16 % des achats réalisés en 2023. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception et dans un délai moyen d'environ 33 jours fin de mois.

factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					
<i>en milliers d'euros</i>	terme non échu	terme échu			
solde dû au 31/12/2023	total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
montant total TTC 1 754	1 683	71	18	-1	-17

Nous précisons que les opérations bancaires et les opérations connexes ne sont pas incluses dans ce périmètre d'informations relatives aux délais de paiement, considérant qu'elles ne font pas partie des définitions de l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Informations relatives aux comptes inactifs

Les informations relatives aux dispositions de la Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'article R 312-21 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

- Nombre de comptes et montant des fonds remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'exercice 2023 : 608 comptes pour 826.927 euros
- Nombre de comptes et montant des fonds inactifs inscrits dans nos livres à la clôture : 16.224 comptes pour 10.850.408 euros.

Charges non déductibles fiscalement

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 11 milliers d'euros.

Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne n'est pas concernée par ces activités.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.



FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

FACTEURS DE RISQUES

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : risques de crédit et de contrepartie, risques financiers, risques opérationnels et risques connexes, risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne évolue, risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

1.1 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque de crédit de ses clients et de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et de ses contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Le défaut ou l'augmentation du risque de défaut d'une contrepartie conduit la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à enregistrer des charges et des provisions pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecte alors négativement son résultat. Les indicateurs de taux de crédits sensibles et de taux de défaut s'en trouvent également dégradés.

Bien que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (ex : société de financement spécialiste de la garantie de prêts immobiliers, contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse

Régionale de Champagne-Bourgogne est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2023, l'exposition au risque de crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne (mesurée en exposition at default - EAD) s'élevait à 15 712 millions d'euros euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Cette exposition est répartie à hauteur de 11 784 millions d'euros, soit 75,00 %, sur la clientèle de détail, et à hauteur de 3 928 millions d'euros, soit 25,00 %, sur la grande clientèle.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets - RWA) relatifs au risque de crédit auxquels est exposée la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne étaient de 3 503 millions d'euros au 31 décembre 2023. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 269,7 millions d'euros.

1.2 Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et sur la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2023, le montant brut des prêts, avances et titres de créance, hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole, de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 14.683,5 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 285,5 millions d'euros.

1.3 Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

La qualité du crédit des emprunteurs Corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et sur sa situation financière.

Au 31 décembre 2023, l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, mesurée en EAD, sur les emprunteurs Corporate Entreprises et Promoteurs Immobiliers (c'est-à-dire hors Administrations Publiques, Banques et Assurances) s'élève à 3 125 millions d'euros (dont 117 millions d'euros en défaut ayant fait l'objet d'une dépréciation cumulée à hauteur de 69 millions d'euros).

1.4 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est une banque de proximité qui travaille tant avec la clientèle de détail qu'avec la grande clientèle. A fin décembre 2023, la part de la clientèle de détail dans les encours de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne représentait 75,00 % et la part de la grande clientèle représentait 25,00 %.

D'un point de vue d'ensemble, l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, mesurée en EAD, sur l'ensemble de sa clientèle se répartit comme suit :

Segment	Catégorie	Encours (EAD - en millions d'euros)	%age EAD
Particuliers	Retail	8 022	51,05%
Agriculteurs	Retail	2 536	16,14%
Professionnels	Retail	1 220	7,76%
Associations	Retail	7	0,05%
Entreprises	Corporate	2 925	18,62%
Professionnels de l'immobilier	Corporate	200	1,27%
Collectivités publiques	Corporate	803	5,11%
EAD total		15 712	

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée à hauteur de 3 757 millions d'euros sur la filière agro-alimentaire (financement de l'agriculture et de la viticulture, de l'industrie agro-alimentaire et des coopératives agricoles) qui représente 48,9% de ses expositions hors Particuliers.

1.5 La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

La capacité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le

marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquelles elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne au titre des prêts.

Au 31 décembre 2023, le montant total des expositions brutes de La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 1.839,6 millions d'euros (y compris vis-à-vis des autres Caisses Régionales).

1.6 La Caisse Régionale de Champagne–Bourgogne est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré en France

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est principalement exposée au risque-pays sur la France, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est marginalement exposée au risque pays hors France. En complément, si la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'est pas directement exposée au risque pays sur l'Ukraine, elle a cependant une exposition indirecte sur ce pays de 12 millions d'euros par l'intermédiaire de l'un de ses clients. Le risque est couvert en totalité.

1.7 La Caisse Régionale de Champagne–Bourgogne est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et elle ne détient pas, en conséquence, de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book et s'élève à 2 005 millions d'euros au 31 décembre 2023.

2. Risques financiers

2.1 Le resserrement de la politique monétaire se poursuit et impacte la situation financière du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

En raison de la forte poussée inflationniste, la BCE a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire depuis juillet 2022 : elle a remonté ses taux directeurs de 450 points de base (pb) en quatorze mois, la dernière hausse de taux ayant eu lieu en septembre 2023, et a mis fin aux réinvestissements des tombées de son *Asset Purchase Programme* (APP) en

juillet 2023 – elle continue cependant de réinvestir les tombées de son *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP), « au moins jusque fin 2024 ». La réduction du bilan de la BCE s'opère également *via* les remboursements des TLTRO. Ceux-ci procuraient des financements longs à coût réduit aux banques et leur encours a baissé de 1 700 Mds€ sur un an à fin septembre 2023 (-76%). En conséquence du resserrement monétaire, les taux de swap à 2 ans ont gagné 102 pb en un an (à fin septembre 2023) et 426 pb en deux ans, et le taux de swap à 10 ans 32 pb en un an et 325 pb en deux ans. La courbe des taux est inversée depuis fin 2022 mais l'écart tend à se résorber depuis l'été même si les mouvements sont volatils. En effet, la baisse rapide de l'inflation combinée au ralentissement de l'économie conduit les marchés à anticiper un arrêt de la hausse des taux directeurs et à une baisse courant 2024 : ce scénario a occasionné un recul des taux d'intérêt en octobre et novembre 2023.

Les hausses de taux d'intérêt, en dépit de leur assagissement très récent, et le resserrement quantitatif de la BCE ont entraîné un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés ou auprès de la clientèle. L'encours de dépôts clientèle en France (source BdF) a fortement ralenti : il est en quasi-stagnation depuis un an (+0,7% sur un an en fin septembre 2023, pour les clients non financiers). La hausse des taux a conduit à une réallocation rapide des dépôts au détriment des dépôts à vue peu rémunérés (-12%) vers les DAT (+82%), en particulier à moins de deux ans (+153%) et les livrets réglementés (+12%). Le taux d'intérêt moyen des dépôts a gagné 90 pb en un an (à septembre 23), le taux sur les DAT < 2 ans plus de 300 pb.

Parallèlement, l'encours de crédit ralentit sous l'effet de la hausse des taux (+1,9% fin septembre pour les clients non financiers) mais moins que les dépôts. La production nouvelle (ménages + sociétés non financières, cumulée sur 12 mois) baisse de 21% sur un an (- 37% pour le crédit habitat aux ménages). La remontée du taux sur encours est lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe. Sur les crédits nouveaux, la hausse est contrainte par le taux de l'usure (+233 pb pour les crédits nouveaux aux sociétés non financières et +182 pb pour les crédits nouveaux aux ménages sur un an).

La BCE devrait cesser d'augmenter ses taux mais les maintenir pendant plusieurs trimestres tout en poursuivant la réduction de son bilan : cela maintiendra la pression haussière sur les taux d'intérêt.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a vu et pourrait continuer de voir ses résultats altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence accrue dans la collecte de dépôts et hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits origines sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, les évolutions de l'activité économique, de l'inflation et celle des taux d'intérêt restent entourés d'incertitudes fortes, soumettant les revenus et les charges du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à des aléas importants. En premier lieu, si un atterrissage en douceur de l'économie avec une dégradation limitée du marché du travail est aujourd'hui anticipé, un atterrissage plus brutal ne peut pas être complètement exclu. Par ailleurs, l'inflation a nettement reflué depuis l'automne 2022, essentiellement sous l'effet d'effets de base sur les prix de l'énergie – en forte hausse il y a un an – et des prix alimentaires, ainsi que du desserrement des contraintes d'approvisionnement. L'inflation devrait baisser plus lentement et rester assez volatile dans les prochains mois. Par ailleurs, la BCE surveille étroitement l'inflation « sous-jacente » (hors prix volatils) qui reflue moins rapidement, traduisant la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants à l'ensemble des prix et aux salaires. La BCE devrait rester très prudente et attendre que la décélération des salaires soit bien inscrite dans les chiffres avant d'opérer une première baisse des taux directeurs.

En effet, si l'économie a fortement ralenti et si le risque d'une demande susceptible d'alimenter l'inflation a disparu, le canal de transmission de l'inflation via les salaires reste ouvert, ceux-ci s'ajustant avec retard. Le risque d'effets de second tour est ainsi toujours à surveiller. Des surprises sur l'inflation sont donc toujours possibles, rendant encore incertaines les perspectives (ampleur et timing) de baisses des taux à venir.

2.2 Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne

La marge nette d'intérêt réalisée par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposé [2], la valeur économique [3] de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne serait positivement affectée à hauteur de 91 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de - 175 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

A fin décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé ⁽²⁾, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne baisserait de - 4.09 millions d'euros en année 1, - 5.98 millions d'euros en année 2, - 7.16 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne serait en hausse de + 3.68 millions d'euros en année 1, + 5.89 millions d'euros en année 2, et + 7.27 millions d'euros en année 3.

Les résultats du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans un contexte où le cycle des hausses de taux semble désormais terminé, que l'inflation régresse et que les marchés anticipent désormais l'amorce d'un cycle de baisses des taux par les banques centrales, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait être défavorablement affectée part (i) l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe (en cas de baisse des taux sur les crédits habitat) et (ii) par la fixation du taux du livret A à 3% sur tout 2024 dans le cadre d'une forte baisse des taux court terme de la BCE.

2.3 L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à des risques de marché

Les activités du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont impactées par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

2.4 Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est incertain, et si le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en matière de gestion de sa liquidité est d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 111,78% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

2.5 Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées

sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs.

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2021 à 2023, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 14 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente également 14 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 54 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (6 %), la fraude interne (1 %), et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 445 millions d'euros au 31 décembre 2023.

	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Exécution, livraison et gestion des processus	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes
Exposition en % (pertes et provisions)	1%	54%	6%	14%	7%	14%	3%
Montant RO pur brut (K€)	76	2 962	348	757	389	748	183

3.1 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétrée en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2023, le montant de la fraude avérée, incluant le risque frontière crédit, pour le périmètre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 1 427 milliers d'euros après récupérations, en hausse de 56 % par rapport à l'année 2022 (+ 513 milliers d'euros).

Hors dossiers exceptionnels, les risques de fraudes sont concentrés sur la fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques), qui représente 57 % des montants enregistrés en fraude externe sur 2023 et la fraude identitaire et documentaire avec un poids de 26 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

3.2 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est confrontée au cyber-risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber-risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des

opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2021 à 2023, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 4 % des pertes opérationnelles totales.

3.3 Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2023, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a une exigence de fonds propres prudentiels de 35,60 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, dont 35,04 millions d'euros en méthodologie avancée (AMA) fondée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et 0,56 million d'euros en méthodologie standard (TSA).

3.4 Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation et pourrait, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent notamment, sans limitation, une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et géré par le Service Conformité LAB Fraude (CLF) de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

3.5 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dispose de moyens de défense importants la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le Service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires.

Au 31 décembre 2023, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 1,22 millions d'euros, contre 1,40 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne évolue

4.1 La persistance ou un rebond de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient continuer à mordre plus sévèrement sur l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, ou le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur les prix, notamment énergétiques et alimentaires, et les chaînes d'approvisionnement
- Les conditions climatiques conditionnent également ces prix, et des événements climatiques tels que sécheresse, inondations ou un hiver difficile, peuvent entraîner une reprise des tensions sur les prix
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'Inflation Reduction Act américain. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à renforcer ou à maintenir plus longtemps des politiques monétaires restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier en particulier est fortement impacté par la hausse des taux d'intérêt. Un niveau plus persistant de taux élevés et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 31 décembre 2023, les expositions de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à des taux d'intérêts élevés sont les suivantes :

- L'immobilier (hors crédit habitat) avec 1 157 millions d'euros en EAD, dont 1,4 % en défaut
- L'automobile avec 177 millions d'euros en EAD, dont 0,8 % en défaut
- L'industrie lourde avec 102 millions d'euros en EAD, dont 0,5 % en défaut
- La distribution et les biens de consommation avec 327 millions d'euros en EAD, dont 7,6 % en défaut
- Le BTP avec 178 millions d'euros en EAD, dont 5,2 % en défaut

4.2 Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Le PNB de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne les plus exposées au risque de marché

- La perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera
- Une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession

Plus globalement, des événements de nature géopolitique ou politique peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'extension du conflit au Proche-Orient ou encore l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire.

Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur ses refinancements, ses couvertures de taux et sur ses investissements pour compte propre.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2023 et de politiques monétaires plus restrictives, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique qu'elle a entraînées peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un arrêt prématuré du resserrement monétaire pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.

En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

En France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques.

Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur le souverain français, via ses portefeuilles de gestion financière, est de 285 millions d'euros à fin décembre 2023, ce qui représente 40 % de l'encours des portefeuilles de gestion financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

4.3 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2023, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne était de 25,11 % et le ratio global phasé était de 25,45 %
- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises

d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du chapitre 3 de l'amendement A01 de l'URD 2023). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, à fin juin 2023, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 803 millions d'euros

- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation
- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux)
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres
- La législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, mais son impact pourrait être très important.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

5.1 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

5.2 Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne perçoit sur cette activité.

5.3 Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourrait impacter la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne opère pourrait affecter les activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est d'autant plus important.

5.4 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière environnementale. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellée par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Les aléas de risques environnementaux peuvent en outre affecter les contreparties de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Les risques environnementaux sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition).

De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dans l'exercice de leurs activités. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

5.5 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est confrontée à une forte concurrence

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est confrontée à une concurrence forte dans le cadre de ses activités de banque et d'assurance.

- Parts de marché collecte : 28,9 %
- Parts de marché crédits : 29,2 %

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière du Groupe Crédit Agricole perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et services de banque et d'assurance.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et le Groupe Crédit Agricole doivent donc s'attacher à maintenir leur compétitivité sur les marchés sur lesquels ils interviennent, adapter leurs systèmes et renforcer leur empreinte technologique pour conserver leurs parts de marché et leur niveau de résultats.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

6.1 Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses Régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le

point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 ¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette ², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

6.2 L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses Régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses Régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.



APPETIT POUR LE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Les principaux types de risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse Régionale est exposée peuvent provenir de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire.

De plus, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne intègre les risques climatiques et environnementaux dans sa cartographie des risques et dans ses process, en ligne avec les directives du Groupe Crédit Agricoles et du Régulateur.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

Appétit pour le risque

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Les orientations stratégiques du Projet d'Entreprise, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (Risk Appetite) de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique crédit qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif (liquidité, RTIG, change)
- Un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré
- Une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe, et suivant la réglementation évolutive

La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, en cohérence avec son Projet d'Entreprise et avec le Plan Moyen terme du Groupe, et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les différentes Directions de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

La déclaration d'appétit pour le risque vise notamment à :

- Engager les Administrateurs et la Direction Générale dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée

- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alerte permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques

L'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le cadre de la stratégie de développement et de gestion des risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Les objectifs que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et dans la matrice d'appétit pour le risque. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration d'appétit pour le risque, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne exprime également son appétit tout au long de l'année dans ses politiques risques approuvés par le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Risques.

La déclaration et la matrice d'appétit pour le risque sont complétées par le tableau des limites internes et réglementaires qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites et de seuils d'alerte représentatifs des risques majeurs. Le tableau des limites internes et réglementaires est présenté trimestriellement au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

L'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'exprime au moyen :

- **D'indicateurs clés portant sur :**
 - o La **solvabilité** qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques qu'elle prend dans le cadre de son activité
 - o La **liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pouvant conduire à son défaut de paiement, voire à sa mise en résolution
 - o Le **risque de crédit** du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié aux suites de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine
 - o Des autres risques clé que sont **le risque de taux et d'inflation, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de non-conformité, le risque environnemental**
- **Des limites et des seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs**
- **D'axes qualitatifs**, inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur le Projet d'Entreprise de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne qui traduit sa préoccupation de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble de ses risques y compris extra financiers

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- L'**appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance
- La **tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques et du Conseil d'Administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées
- La **capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les Superviseurs

Le dispositif d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global

L'activité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est centrée sur l'activité de banque universelle de proximité sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne avec un stock de défaut maîtrisé et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché est réduit aux besoins de fonctionnement de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pour l'accompagnement de ses clients et de son territoire.

Le profil de risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des Risques Groupe et en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'Organe de Surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2023 sont détaillés dans le présent document dans les parties :

- **Risque de crédit**
- **Risque de marché**
- **Risques financiers**
- **Risques opérationnels.**

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	Ratio LCR	Coût du risque	Résultat net	Taux de défaut vif
31 décembre 2023	25,11%	111,78 %	25,1 M€	91,1 M€	1,58 %
31 décembre 2022	25,08%	112,78 %	21,4 M€	87,0 M€	1,27 %

En 2023, la Caisse Régionale a respecté ses limites d'appétit pour le risque, hormis deux dépassements survenus sur l'indicateur de coût de la fraude externe vs PNB (T3 2023) et sur l'indicateur de coût du risque opérationnel vs PNB (T4 2023).

Ces 2 dépassements ont fait l'objet d'une information auprès du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et auprès de la

Direction des Risques de Crédit Agricole S.A., conformément à la procédure d'alerte en vigueur.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant depuis l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la Ligne Métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur Général de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction des Risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne (également appelée DECR – Direction Expérience Client et Risques) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

La Direction des Risques assure un suivi consolidé des risques via son Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe Crédit Agricole, la Direction des Risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque en collaboration avec les fonctions finances, pilotage et conformité et les lignes métiers
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus
- Fournir des avis indépendants à la Direction Générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des métiers qui sont collectés dans les systèmes d'information risques

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction Financière (également appelée DFRP – Direction Finance Recouvrement et Pilotage)

La surveillance de ces risques par la Direction Générale s'exerce dans le cadre des Comités Financiers, auxquels participe le RFGR.

Cette action s'inscrit dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- Le **Comité des Risques** (émanation du Conseil d'Administration, quatre réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, revue de l'information semestrielle et du rapport annuel sur le contrôle interne (ISCI et RACI), suivi de la mesure et de la surveillance des risques

- Le **Comité de Contrôle Interne** (CCI, présidé par le Directeur Général, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes aux différents métiers, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, valide l'information semestrielle et le rapport annuel sur le contrôle interne, se pose en instance de coordination des trois fonctions de contrôle. En outre, il définit et valide la politique en matière de conformité, examine avant leur application, les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, procède aux arbitrages de son ressort, est informé des nouvelles activités et partenariats développés ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité Nouveaux Produits et nouvelles activités (Comité NAP), valide le rapport annuel de conformité
- Le **Comité Financier** (présidé par le Directeur Général, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, liquidité, portefeuilles de gestion financière) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser, valide les modèles locaux propres à la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et divers autres aspects financiers comme notamment la Politique Financière

La gestion des risques au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239)
- Une utilisation généralisée des méthodologies de stress test dans les procédures sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité

Culture risque

La culture risques est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, à travers la mise à disposition d'outils adaptés, la conduite de revues, des formations dispensées en interne ou via des e-learning Groupe, la mise à disposition de supports et de fiches mémo en cohérence avec les besoins métier des Collaborateurs concernés.

La formation « culture risques » est notamment suivie par les nouveaux embauchés après quelques mois de présence au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Evaluations individuelle et collective du Conseil d'administration, des connaissances, compétences et expériences (cf. Article L. 511-98 alinéa 4 du Code monétaire et financier)

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale considère que les expériences professionnelles individuelles de chaque administrateur constituent le socle de la compétence collective du Conseil et contribuent à la richesse des échanges.

Le Comité des nominations s'attache à identifier annuellement les connaissances qui doivent être en permanence présentes au sein du Conseil pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Il se réfère aux connaissances et expériences

requis en matière d'évaluation de l'aptitude au plan législatif et réglementaire, auxquelles il ajoute des domaines de compétences utiles à la Caisse régionale (ex. coopération agricole, connaissances sectorielles etc.), pour définir une grille d'évaluation des compétences des membres du Conseil.

Il suit la composition du Conseil et s'assure, sur la base de l'évaluation individuelle et collective des administrateurs, que ces compétences requises sont toujours présentes.

En 2023, à l'issue de l'évaluation individuelle et collective des membres du Conseil, le Comité des nominations n'a pas constaté de carence dans les domaines évalués. Le cas échéant, sur proposition du Comité des nominations, le Conseil d'administration a arrêté un plan de formation individuelle (et/ou collective) permettant aux membres du Conseil de développer des compétences significatives dans les domaines requis.

Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital sous un scénario stressé et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre les risques de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet de présentations aux Instances :
 - o Présentations à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et du Comité Financier. À ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement
 - o Présentations aux Administrateurs dans le cadre du Comité des Risques et du Conseil d'Administration

Pour le **risque de crédit**, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont utilisés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité en résultat des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités et sur la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique

(évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de confronter ces indicateurs aux niveaux de tolérance de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'ABE (Autorité bancaire européenne) ou émanant d'un superviseur

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'ABE, le programme de stress tests de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique de Crédit Agricole S.A. (ECO) et font l'objet d'une présentation au Comité des Risques et Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ainsi que la protection contre les risques de pertes
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes
- Prévention et détection des fraudes et erreurs
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et ses filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des Entités. Le dispositif mis en œuvre, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'Administration, au Comité des Risques, à la Direction Générale et au Management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'action correctives, etc.).

Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-41.), de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Groupe Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole
- Corps de « notes de procédure », applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les Entités du Groupe Crédit Agricole, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée

Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière ;

- D'information de l'Organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs)
- D'implication directe de l'Organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne
- De couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour
- De normes et procédures formalisées et à jour

Ces principes sont complétés par :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques
- Un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les Unités opérationnelles ou par des Collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les Unités d'Inspection générale ou d'audit)
- L'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe Crédit Agricole (suite aux délibérations du Conseil d'Administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive (CRD 5), à l'AIFM, à UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des Organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport)

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque Responsable d'Entité ou de métier, chaque Manager, chaque Collaborateur de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux : métiers, Filiales, Unités opérationnelles et fonctions support.

- Comité de Contrôle Interne

Le Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de Contrôle Interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. À ce titre, il est distinct du Comité des Risques, démembré du Conseil d'Administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit Interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

- Trois lignes métiers

Le Directeur des Risques (qui est désigné, d'une part, Responsable de la Fonction Gestion des Risques [RFGR] et, d'autre part, Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité [RFVC] de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne) et le Responsable du Contrôle Périodique (Audit Interne) sont directement rattachés au Directeur Général et disposent d'un droit d'accès au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des Risques a été désigné comme responsable de la gestion des risques.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les Unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par le Service Contrôle Général des Risques qui est également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activité
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité, par le Service Conformité, Lutte anti-blanchiment et Fraude qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des Entités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne par l'Audit Interne

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

De même, le Service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe Crédit Agricole est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité Plénier de Contrôle Interne (CPCI) des Caisses Régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses Régionales, est composé de Directeurs Généraux, de Cadres de direction et de Responsables des fonctions de contrôle des Caisses Régionales, ainsi que de représentants des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre Responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses Régionales.

Le rôle d'Organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses Régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par des Unités dédiées de la Direction des Risques du Groupe et par la Direction de la Conformité du Groupe.

- Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise.

Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies au sein du Groupe Crédit Agricole. Le Président du Conseil d'Administration est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'Audit Interne.

Le Conseil d'Administration est informé, au travers du Comité des Risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration des travaux du Comité des Risques et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée Générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des Risques, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes.

- Rôle du Directeur Général en matière de contrôle interne

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des Collaborateurs habilités et compétents. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur Général est destinataire des notes de synthèse présentant les conclusions des missions de l'Audit Interne.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'Organe de direction, à l'Organe de surveillance, au Comité des Risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La Ligne Métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La Ligne Métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des Risques. Elles sont accompagnées de limites transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Elle réunit les fonctions transverses : risques, contrôles permanents et conformité. Les effectifs de la Ligne Métier Risques s'élèvent à près de 18,3 personnes à fin 2023 (en équivalents temps plein) sur le périmètre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par la Caisse Régionale sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite à la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne de demander une contre-garantie à Foncaris sur ses principales opérations (supérieures à un seuil défini à 20 millions d'euros) offre ainsi au Groupe Crédit Agricole un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

- Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre. Ces solutions sont testées de manière récurrente. Les filiales de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a partiellement démantelé le dispositif de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des Entités du Groupe Crédit Agricole est en capacité de faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

- Sécurité des systèmes d'information

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cybermenaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées : le MRSI, rattaché au Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

- Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Le dispositif de Contrôle Permanent Comptable a pour objectif de s'assurer que la couverture des risques comptables susceptibles de remettre en cause la qualité de l'information comptable et des reportings réglementaires est satisfaisante et efficace.

Le Contrôle Comptable et Financier 2.2 est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques, au sein du Service Contrôle Général des Risques.

- Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Document d'Enregistrement Universel, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels et des comptes consolidés
- Examen limité des comptes consolidés semestriels
- Lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'Audit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie « Risques de non-conformité ».

Contrôle périodique

L'Audit Interne, directement rattaché au Directeur Général, est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Il a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique au travers des missions qu'il mène.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, il conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et des Entités liées.

Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes. Elles consistent notamment, au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Audit Interne effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et le Service Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Le Service Contrôle Périodique de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne assure un suivi régulier de la mise en œuvre des recommandations. Ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable de l'Audit Interne d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès du Comité des Risques et du Conseil d'Administration en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne, le Responsable de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.



RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2021 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes Entités du Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur
- La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créance ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers.

I. Objectifs et politiques

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'inscrit dans le cadre de l'appétit pour le risque et est encadrée par la politique générale crédit ainsi que les politiques sectorielles qui décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces politiques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le Responsable de la Fonction Gestion des Risques.

Description des Organes définissant et approuvant les stratégies risques crédit

- Le **Conseil d'Administration** de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, composé d'Administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse Régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale
- Le **Comité de Direction** de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, composé par la Direction Générale et les Directeurs d'Activité propose les orientations générales et les politiques crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne au Conseil d'Administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les Services et les Réseaux d'Agences

Description de la politique en matière de risques crédit

Cette politique agence les repères, les règles et les modalités de gouvernance pour assurer la coordination des politiques d'engagements et organiser les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques en relation avec les ambitions de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Elle se décline en une politique générale (également appelée politique faîtière) et 5 politiques sectorielles (Particuliers, Pros, Agriculteurs-Viticulteurs, Entreprises-Collectivités Publiques, Promotion Immobilière).

L'ensemble des évolutions concernant la politique crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne en 2023 ont été validées par le Conseil d'Administration.

Le respect et le suivi de la stratégie risque

Chaque Direction d'Activité actrice dans la Filière Crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixés par les orientations générales et les politiques d'octroi. Les Directions d'Activité réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveaux 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité du Responsable Fonction Gestion des Risques (RFGR) et du Service Contrôle Général des Risques (CGR) dont l'activité s'organise autour de 3 pôles :

- **Outils Bâle II** : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne
- **Contrôle général des risques de crédit** : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés
- **Contrôle permanent** : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés aux niveaux 1 et 2 par les Directions, Services et Agences

Par ailleurs, le **Contrôle Périodique-Audit** effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures de crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits Agences.

Diversification des risques de contrepartie

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- Des **limites de division et de concentration** des risques fonction de ses fonds propres prudentiels et de son résultat
- Des **limites d'exposition** totale distinctes pour les LBO, FSA, CEL et syndications
- Des **contre-garanties** internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple Foncaris)

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du Marché dont relève la contrepartie :

- Sur les Marchés professionnels, agriculteurs-viticulteurs, entreprises-collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II
- Sur les Marchés des crédits à l'habitat et des crédits à la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring, du montant de l'opération et de l'encours total porté par l'emprunteur

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusion de financements, mais visent à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention.

Elles sont :

- Générales : interdit bancaire, contentieux...
- Préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement...
- Sectorielles, selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations Jeunes Agriculteurs) relèvent directement des Comités Territoriaux ou des Comité des Engagements de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne selon les Marchés.

Les dossiers les plus importants ou pour lesquels les secteurs sont considérés comme sensibles sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour objet de donner un avis de second regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (auquel assistent la Direction Générale Adjointe, le Directeur du Marché des Entreprises, le RFGR) avant passage en Comité des Engagements. Un avis risque indépendant est alors systématiquement émis par le Service Contrôle Général des Risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des Normes et Modèles (CNM) présidé par la Directrice des Risques du Groupe Crédit Agricole, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les **règles d'identification et de mesure des risques**, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées
- La **segmentation** entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques
- La **performance des méthodes** de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting
- L'utilisation des **notations** (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs)

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation), aux agriculteurs-viticulteurs et aux professionnels, chaque Entité du Groupe Crédit Agricole a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A

Les Caisses Régionales disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs-Viticulteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une échelle unique de notation pour l'ensemble de la grande clientèle. Cette échelle est composée de 13 grades de notation sains (A+, A, B+, B, C+, C, C-, D+, D, D-, E+, E et E-) et de deux grades de notation défaut (F et Z). Chaque note saine de l'échelle unique de notation est définie par (i) une plage de PD au travers du cycle accessible, telle que (ii) les

plages de deux grades consécutifs sont non chevauchantes et que (iii) la probabilité médiane de deux grades consécutifs présente un accroissement exponentiel.

Une telle échelle permet de garantir les trois principes suivants :

1. **Principe de comparabilité**, permettant l'appréciation du niveau de risque de crédit de toute contrepartie, quels que soient le périmètre de notation ou l'Entité du Groupe Crédit Agricole, qu'il s'agisse d'une contrepartie, d'un groupe, de ses filiales ou d'un garant
2. **Principe d'homogénéité** à l'intérieur d'un grade, assurant que deux contreparties affectées à un même grade de notation présentent un même niveau de risque de défaut
3. **Principe d'hétérogénéité** entre grades, assurant que deux contreparties affectées à des grades de notation différents présentent des niveaux de risque de défaut significativement différents

L'échelle unique permet de définir une référence commune et partagée en matière de niveau de risque au niveau du Groupe Crédit Agricole, favorisant l'émergence d'un langage et de pratiques communes, et le développement d'usages transverses à travers les Entités et les métiers du Groupe Crédit Agricole.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P/Fitch	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC CCC- /CC/C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/ A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba 2	Ba3	B1/B2/B 3	Caa1	Caa2	Caa3/ Ca/C
PD de Référence	(0 % - 0,01 %)	(0,01 % - 0,02 %)	(0,02 % - 0,04 %)	(0,04 % - 0,10 %)	(0,10 % - 0,20 %)	(0,20 % - 0,30 %)	(0,30 % - 0,60 %)	(0,60 % - 1,00 %)	(1,00 % - 1,90 %)	(1,90 % - 4,90 %)	(4,90 % - 11,80 %)	(11,80 % - 19,80 %)	(19,80 % - 100 %)

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie, une seule entité du Groupe Crédit Agricole assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet aux Entités du Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs Entités du Groupe Crédit Agricole. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, afin de répondre aux attendus du Régulateur en matière d'indépendance de la notation concernant la grande clientèle, toute note corporate est validée par un expert notation rattaché au Service Contrôle Général des Risques (CGR). Les validations des notes « up-gradées » font l'objet d'un schéma délégataire dédié.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne
- La fiabilité des données support de la notation interne

Le Comité Normes et Méthodologies Groupe, entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, les Entités du Groupe Crédit Agricole continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- La gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des Entités du Groupe Crédit Agricole et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois
- Le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Depuis 2021, la Banque Centrale Européenne autorise le Groupe Crédit Agricole à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (leverage buy-out ou LBO).

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) contribue au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs Entités du Groupe Crédit Agricole. Il permet aussi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure du risque de crédit s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés. La mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable, entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole S.A. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

La surveillance du risque crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne repose sur une triple approche :

- **Approche par les performances comptables et Bâle II**, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique
- **Approche par les contrôles permanents** portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- **Approche par les revues de portefeuilles** permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (grands risques et risques forts)

Les tableaux de bord

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et GeRiCo. Elles sont historisées pour réaliser des tableaux de bord de suivi du risque de crédit incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Une synthèse du risque de crédit (point risques) est présentée à la Gouvernance, mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Comité des Risques et en Conseil d'Administration.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations individuelles par Marché s'effectue sur un périmètre normalisé appelé le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- **Par le Marché**, dans le respect des politiques d'intervention crédit. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau
- **Par le Contrôle Général des Risques**, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l'outil de contrôle permanent
- **Lors des revues de risques** sur les contreparties majeures de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, les revues des risques forts et les revues détection

Les nouvelles contreparties au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l'objet d'une présentation au Comité des Engagements de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. La présentation est accompagnée d'un avis risque indépendant émis par le Service Contrôle Général des Risques s'agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

En outre, la Filière Risques de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne transmet trimestriellement à la Direction des Risques du Groupe le reporting de ses engagements les plus importants à travers le reporting de « Déclaration des Grands Risques ».

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des cadres de risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance sont définies au sein de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Par ailleurs, sont identifiés par algorithme dans le Système d'Information et à dire d'expert les cas de forbearance, qui concernent les contrats dont l'échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que les nouveaux crédits octroyés destinés à éviter des impayés sur des crédits existants.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec le responsable de la Fonction Gestion des Risques. Elles font l'objet d'un suivi à travers des revues dédiées et de schémas délégataires spécifiques.

3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

Les principaux indicateurs de suivi du risque crédit consolidé, complétés d'analyses spécifiques le cas échéant, sont présentés :

- Mensuellement au Comité de Direction au travers du « point risques mensuel »
- Trimestriellement au Comité des Risques et au Conseil d'Administration

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et du Groupe Crédit Agricole. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social,

macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque pays Ukraine pour 12,3 millions d'euros sur un groupe de clients dont l'activité est réalisée en Ukraine, dont 11,5 millions d'euros de crédits tombés en défaut en 2023.

Ces expositions font l'objet d'un suivi resserré (revues de portefeuille, information à la Gouvernance de la Caisse Régionale, utilisation d'une filière IFRS9 « Ukraine » pour provisionner les crédits non défaut liés à l'Ukraine).

3.6 Stress tests de crédit

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles Groupe qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies de Crédit Agricole S.A. au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress tests est backtesté.

Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (ex : stress test 2021 organisé par l'EBA), pour le stress budgétaire (aussi appelé stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. Ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS9.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole, concernent l'ensemble des Entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont présentés en Comité de Contrôle Interne et communiqués au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (pilier 2).

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel Green afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils système Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de

pondération par l'outil de gestion des risques GeRiCo, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis gérés au sein du Groupe Crédit Agricole sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire, celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers et les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA Leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne (Foncaris, CAMCA, BPI France Financement...) et les garanties éligibles de par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un dossier client est transmis au Service Recouvrement Amiable ou Contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin de déterminer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks de créances en défaut et de créances douteuses permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

Structure des garanties							
	Montant EAD	% sûretés réelles	% sûretés réelles personnelles	% contre garanties organismes spécialisés	%Daily	% autres garanties	% sans garantie
Particuliers	6 814 771 059	40,00%	2,09%	46,86%	0,00%	0,00%	11,04%
Entreprises	2 968 824 457	46,92%	16,62%	11,29%	0,03%	1,12%	24,01%
Agriculteurs	2 884 966 553	16,72%	37,85%	5,03%	0,00%	1,89%	38,51%
Professionnels	2 077 264 825	59,45%	15,10%	11,86%	0,01%	0,44%	13,15%
Collectivités publiques	802 895 685	3,81%	3,99%	0,00%	0,00%	0,00%	92,20%
PIM	194 195 909	80,02%	6,07%	0,00%	0,00%	3,13%	10,78%
Associations	7 083 003	29,50%	6,09%	1,61%	0,00%	0,00%	62,80%
Non renseigné	34 848	0,00%	0,00%	96,67%	0,00%	0,00%	3,23%

4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne recourt à la collatéralisation pour couvrir la valeur de marché des instruments dérivés et des opérations de repo-reverse repo qu'elle traite avec CA-CIB. La couverture de la valeur de marché des instruments dérivés et des opérations de repo-reverse repo est ajustée par des appels de marge hebdomadaires.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne recourt pas à des dérivés de crédit (ex : CDS) pour couvrir le risque de crédit généré par les contreparties corporate et souveraines de ses portefeuilles de gestion financière.

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux.

L'exposition maximale est présente dans la note 3.1 des états financiers consolidés.

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2023					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 503					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes	10 503					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	14 386 617	497	3 963 139	563 196	5 309 176	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	111 862	497	20 522	2 973	56 867	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	30 947					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	13 764 280	497	3 963 139	563 196	5 309 176	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	111 862	497	20 522	2 973	56 867	
Titres de dettes	591 390					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	14 397 120	497	3 963 139	563 196	5 309 176	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	111 862	497	20 522	2 973	56 867	

	Au 31 décembre 2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 470	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	10 470	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	13 991 238	4 472	3 897 171	534 296	5 104 511	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	89 855	4 472	19 345	4 024	38 141	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	91 828	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	13 389 963	4 472	3 897 171	534 296	5 104 511	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	89 855	4 472	19 345	4 024	38 141	□
Titres de dettes	509 447	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Total	14 001 708	4 472	3 897 171	534 296	5 104 511	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	89 855	4 472	19 345	4 024	38 141	□

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

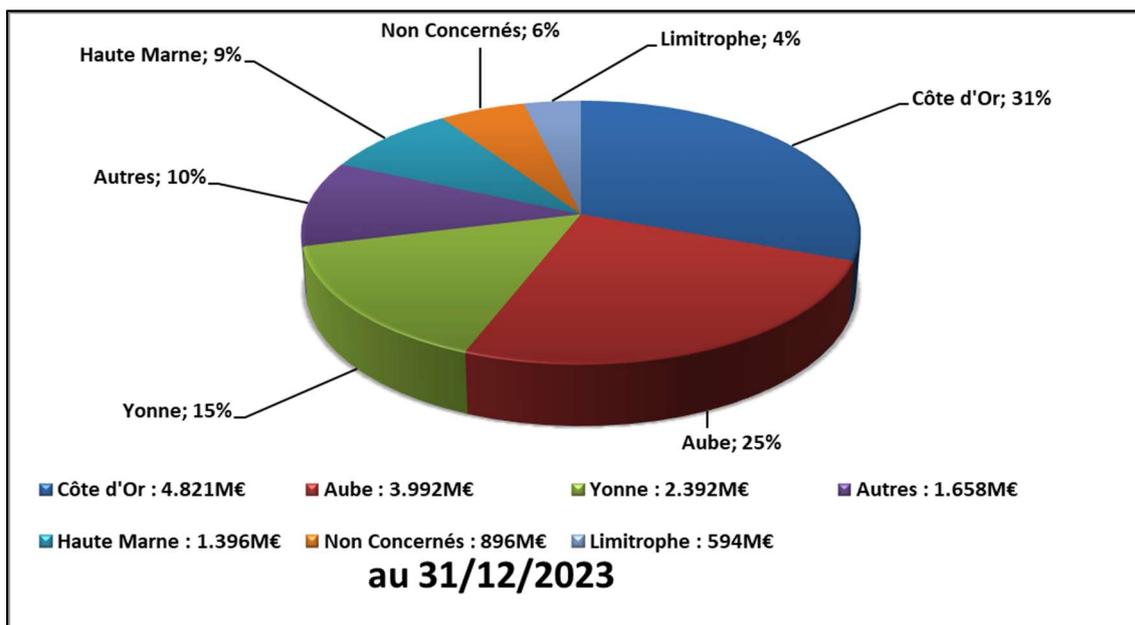
	Au 31 décembre 2023					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	407 660	□	□	□	2 131	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 027	□	□	□	□	□
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 502 915	□	71 916	76 886	188 589	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	5 099	□	25	81	748	□
Total	1 910 575	□	71 916	76 886	190 720	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	10 126	□	25	81	748	□

	Au 31 décembre 2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautiionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	426 056	□	□	□	1 529	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 018	□	□	□	□	□
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 686 823	□	85 544	54 627	254 104	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 737	□	13	107	811	□
Total	2 112 879	□	85 544	54 627	255 633	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 755	□	13	107	811	□

2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

La répartition géographique du portefeuille de crédits est la suivante au 31 décembre 2023 :



2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation du portefeuille de crédits (hors particuliers) au 31 décembre 2023 demeure globalement stable par rapport à l'année 2022 et demeure dominée par l'agro-alimentaire :

PROFIL SECTORIEL DE LA CAISSE REGIONALE (hors segment de notation Particuliers)	EAD en M€	Répartition de l'encours	EAD en M€	Répartition de l'encours
	31/12/2023		31/12/2022	
IMMOBILIER	1 167	15,2%	1 094	14,5%
AGROALIMENTAIRE	3 757	48,9%	3 742	49,7%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	663	8,6%	687	9,1%
DIVERS	529	6,9%	511	6,8%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	327	4,2%	305	4,1%
SANTE / PHARMACIE	194	2,5%	201	2,7%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	111	1,4%	97	1,3%
BTP	178	2,3%	172	2,3%
AUTOMOBILE	177	2,3%	167	2,2%
ELECTRICITE	87	1,1%	64	0,8%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	55	0,7%	45	0,6%
INDUSTRIE LOURDE	102	1,3%	110	1,5%
PETROLE & GAZ	104	1,4%	103	1,4%
AUTRES TRANSPORTS	42	0,5%	43	0,6%
UTILITIES	40	0,5%	40	0,5%
AUTRES INDUSTRIES	42	0,5%	47	0,6%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	6	0,1%	6	0,1%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	82	1,1%	70	0,9%
MEDIA / EDITION	6	0,1%	6	0,1%
TELECOM	12	0,2%	12	0,2%
ASSURANCE	6	0,1%	3	0,0%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0	0,0%	1	0,0%
MARITIME	1	0,0%	1	0,0%
BANQUES	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	7 688	100,0%	7 525	100,0%

3. Coût du risque

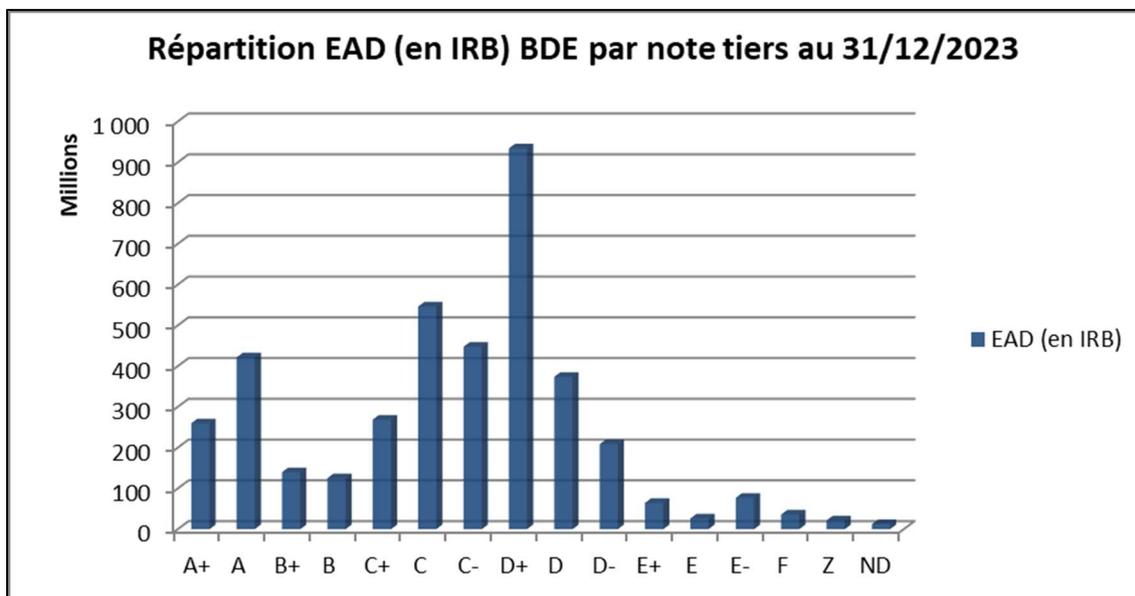
3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur la clientèle se présente de la manière suivante :

PROFIL DES ENCOURS BALOIS DE LA CAISSE REGIONALE	EAD en M€	Répartition de l'encours	EAD en M€	Répartition de l'encours
	31/12/2023		31/12/2022	
EAD SAIN	14 937	95,07%	14 767	95,33%
EAD SENSIBLE	498	3,17%	501	3,24%
EAD DEFAULT	276	1,76%	222	1,43%
EAD TOTAL	15 712	100,00%	15 491	100,00%

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille corporate (entreprises, banques et institutions financières, administrations et collectivités publiques, promotion immobilière). Le graphique ci-dessous présente la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) des encours corporate par grade Bâle II au 31 décembre 2023 :



3.3 Dépréciation et couverture du risque

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciation en application de la norme IFRS 9

Par ailleurs, sont enregistrées des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une opération ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou sur certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i> Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 583 915	120 214		7 704 129	7 498 617	57 587		7 556 204
	0,5% < PD ≤ 2%	1 085 880	390 189		1 476 069	1 166 164	307 180		1 473 344
	2% < PD ≤ 20%	401 261	719 449		1 120 710	428 495	627 385		1 055 880
	20% < PD < 100%		27 191		27 191		28 849		28 849
	PD = 100%			164 789	164 789			147 177	147 177
Total Clientèle de détail		9 071 056	1 257 043	164 789	10 492 888	9 093 276	1 021 001	147 177	10 261 454
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 639 260	8 813		2 648 073	2 591 665	6 842		2 598 507
	0,6% < PD < 12%	1 145 201	212 400		1 357 601	1 001 321	247 113		1 248 434
	12% ≤ PD < 100%		69 516		69 516		79 076		79 076
	PD = 100%			104 933	104 933			72 991	72 991
Total Hors clientèle de détail		3 784 461	290 729	104 933	4 180 123	3 592 986	333 031	72 991	3 999 008
Dépréciations		- 29 316	- 99 218	- 157 860	- 286 394	- 32 389	- 106 522	- 130 313	- 269 224
Total		12 826 201	1 448 554	111 862	14 386 617	12 653 873	1 247 510	89 855	13 991 238

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i> Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□		□	□		□	
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□		□	□		□	
	2% < PD ≤ 20%	□	□		□	□		□	
	20% < PD < 100%		□		□	□		□	
	PD = 100%			□	□		□	□	
Total Clientèle de détail		□	□	□	□	□	□	□	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	10 503	□		10 503	10 470	□		10 470
	0,6% < PD < 12%	□	□		□	□	□		□
	12% ≤ PD < 100%		□		□		□		□
	PD = 100%			□	□			□	□
Total Hors clientèle de détail		10 503	□	□	10 503	10 470	□	□	10 470
Total		10 503	□	□	10 503	10 470	□	□	10 470

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022				
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	554 854	2 210		557 064	653 954	704		654 658	
	0,5% < PD ≤ 2%	84 694	6 667		91 361	110 814	6 012		116 826	
	2% < PD ≤ 20%	44 957	25 833		70 790	54 975	30 166		85 141	
	20% < PD < 100%		955		955		816		816	
	PD = 100%			1 929	1 929			1 441	1 441	
Total Clientèle de détail		684 505	35 665	1 929	722 099	819 743	37 698	1 441	858 882	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	371 342	5 196		376 538	499 085	3 708		502 793	
	0,6% < PD < 12%	378 915	27 248		406 163	266 067	63 560		329 627	
	12% ≤ PD < 100%		2 463		2 463		4 455		4 455	
	PD = 100%			3 724	3 724			1 696	1 696	
Total Hors clientèle de détail		750 257	34 907	3 724	788 888	765 152	71 723	1 696	838 571	
Provisions (1)		- 3 541	- 3 977	- 554	- 8 072	- 4 604	- 5 626	- 400	- 10 630	
Total		1 431 221	66 595	5 099	1 502 915	1 580 291	103 795	2 737	1 686 823	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022				
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	11 107	13		11 120	10 899	□		10 899	
	0,5% < PD ≤ 2%	3 383	619		4 002	6 883	976		7 859	
	2% < PD ≤ 20%	2 005	2 535		4 540	1 263	1 906		3 169	
	20% < PD < 100%		30		30		50		50	
	PD = 100%			131	131			58	58	
Total Clientèle de détail		16 495	3 197	131	19 823	19 045	2 932	58	22 035	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	338 151	13 120		351 271	354 138	□		354 138	
	0,6% < PD < 12%	27 243	5 957		33 200	33 759	10 958		44 717	
	12% ≤ PD < 100%		1 292		1 292		6 763		6 763	
	PD = 100%			8 452	8 452			1 941	1 941	
Total Hors clientèle de détail		365 394	20 369	8 452	394 215	387 897	17 721	1 941	407 559	
Provisions (1)		- 655	- 2 167	- 3 556	- 6 378	- 563	- 1 994	- 981	- 3 538	
TOTAL		381 234	21 399	5 027	407 660	406 379	18 659	1 018	426 056	

Coût du risque

En 2023, le coût du risque dans les comptes sociaux constitue une charge de 25,1 M€, contre 21,4 M€ en 2022.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions IFRS9

Au niveau des comptes consolidés, le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2023

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2023 avec des projections allant jusqu'à 2026. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les prix énergétiques, l'évolution du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et le maintien du resserrement monétaire opéré par les banques centrales avec des pondérations distinctes affectées à chacun de ces scénarios.

Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 50%)

Le scénario central est un scénario de « lente normalisation » caractérisé par un net ralentissement économique, une inflation en repli mais encore élevée. La perspective de cet ajustement très graduel conduit à un maintien des taux durablement élevés. L'inflation sous-jacente est l'élément déterminant du scénario et conditionne, notamment, la trajectoire monétaire.

Scénario d'une activité résiliente malgré l'inflation et le resserrement monétaire

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a amorti les ponctions sur le pouvoir d'achat et les resserrements monétaires. La croissance a ainsi mieux résisté qu'il n'était anticipé mais l'inflation sous-jacente également. Le scénario de décélération sans effondrement suppose une décrue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Aux Etats-Unis, l'activité a bien résisté mais des fissures apparaissent (ajustement de l'investissement résidentiel, investissement productif léthargique et susceptible de se contracter, ménages probablement plus prudents et moins dépensiers : bonne tenue du marché du travail mais réserve d'épargne entamée, recours à l'endettement via les cartes de crédit, hausse des taux d'intérêt). Même si l'on retient une légère contraction au dernier trimestre, la croissance pourrait atteindre 2% en 2023 puis 0,6% en 2024 : un ralentissement, finalement naturel, fondé sur un repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui achèveraient l'année 2023 aux alentours de, respectivement, 4,2% et 4,7% avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Les risques sont

majoritairement baissiers sur ce scénario : hausse du prix du pétrole, résistance de l'inflation et hausse supplémentaire des taux directeurs.

En Zone euro, le repli assez brutal du rythme de croissance n'est pas annonciateur d'une récession mais plutôt, d'une « normalisation » des comportements. Fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,6% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario se traduit par une croissance modeste, de 0,5% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel.

Les facteurs de soutien sont le nombre encore relativement faible de défaillances qui restent circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique), le contre-choc sur les prix qui limite l'affaiblissement de l'activité (consommation bénéficiant de la baisse de l'inflation, de l'amélioration des revenus réels et de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de celui-ci se soit déjà transformée en actifs immobiliers et financiers non liquides). Mais le redémarrage de la consommation sera toutefois très modéré, notamment en France (moindres mesures de soutien) où le marché du travail reste résilient. La rentabilité des entreprises reste acceptable (restauration de leurs marges grâce à la hausse des prix de production). L'investissement hors logement reste également un facteur de soutien à la croissance grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. Les risques majoritairement baissiers s'orienteraient vers une hausse du prix du pétrole, un durcissement des conditions de crédit (il peut faire basculer la normalisation de la croissance vers une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Réponses des banques centrales : resserrement déterminé et prudence avant de desserrer l'étai

Si l'inflation totale a déjà enregistré une baisse largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient s'engager lentement sur la voie du repli, timidement toutefois en zone euro).

La Réserve fédérale a opté en septembre 2023 pour le statu quo (fourchette des Fed Funds à 5,25% - 5,50%) tout en indiquant qu'une nouvelle hausse pourrait intervenir et en livrant un dot plot suggérant un resserrement supplémentaire de 25 points de base. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb d'ici la fin de l'année. Les Fed Funds pourraient ainsi atteindre leur pic à l'hiver (borne haute à 5,75%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La BCE devrait conserver une politique monétaire restrictive au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est progressive et sa convergence vers la cible encore lointaine. La BCE a remonté ses taux en septembre, portant le taux de dépôt à 4% tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP (cela paraît peu compatible avec le resserrement par les taux ; d'où un risque de changement de stratégie et arrêt possible des réinvestissements en 2024) ; poursuite du remboursement des TLTRO jusqu'en fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

Evolutions financières

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le « désancrage » des anticipations d'inflation et la « surréaction » des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs « sans risque » mais aussi d'écartement sensible des spreads souverains intra zone euro est limité. Notre scénario retient des taux américain et allemand à dix ans proches, respectivement, de 4%

et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel. Notre scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025 seulement.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 35%)

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays OPEP+. Leur objectif est de parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

Scénario de fixation des prix par les cartels pétroliers

Dans ce scénario, le prix du baril de pétrole atteint 140\$ (contre 95\$ dans le scénario central et 160\$ dans le scénario adverse sévère ci-dessous). Ce regain de tensions sur les prix énergétiques génère une seconde vague d'inflation aux Etats-Unis et en Europe en 2024. En Europe, ce choc sur les prix se traduit par un « surplus d'inflation » de l'ordre de +1,1 point par rapport au scénario central soit une inflation headline à 4% en 2024 contre 2,9%. Aux Etats-Unis, le choc inflationniste est légèrement plus violent (+1,3 point) et fait monter l'inflation à 3,9% en 2024 contre 2,7% en l'absence de choc.

Répercussions sur la production : un coup de frein modéré

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes « discount »), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur à cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'ensuit un recul du PIB en zone euro et aux Etats-Unis en moyenne annuelle en 2024 de l'ordre de 0,9 point de PIB comparativement au scénario central. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (+0,9% dans le scénario central) et celle des Etats-Unis -0,3% (au lieu de +0,6%).

Réponses des banques centrales et évolutions financières

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5% fin 2024 contre 3,5% dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3% à fin 2026. La FED relève également son taux Fed Funds à un niveau plus restrictif en 2024. Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (Bund à 3% en 2024), mais pas d'élargissement des spreads OAT/Bund et BTP/Bund.

Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 5%)

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de

constructions et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipée dans le scénario central : +5,2% contre +4,5% sans le plan de relance, soit un gain de +0,7 point de pourcentage. Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Scénario d'amélioration de la croissance en Asie dynamisant la demande adressée européenne

Hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7% des exportations de la zone euro et l'Asie du nord 11% des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. Légère amélioration du commerce mondial. Moindres défaillances d'entreprises et baisse du taux de chômage par rapport au scénario central. En Europe, le ralentissement de la croissance est donc moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permettrait un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,5 point de PIB en 2024. La croissance annuelle passerait de 0,9% à 1,4% en 2024. Aux Etats-Unis, le support additionnel à la croissance serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +0,8% au lieu de +0,6% en 2024.

Réponses des banques centrales et évolutions financières

La légère amélioration conjoncturelle ne conduit pas à un abaissement plus rapide des taux directeurs en zone euro, l'inflation restant relativement soutenue (3% en 2024). On retient le même chiffrage qu'en central pour les taux BCE.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux des spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 10%)

Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024

On suppose, en amont, un regain de tensions (brutales et fortes) sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2023-2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence de l'Europe contre l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). On suppose, en outre, qu'il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays OPEP+ permettant d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés au sein le parc nucléaire français accompagne ce scénario de choc sur les prix de l'énergie.

Le prix du baril de pétrole atteint 160\$ en 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette située entre 200€/MWh à 300€/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient de 101\$/baril et de 123 €/MWh.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de production) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5%.

Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient pas de mesures de soutien nationales. Après deux années de mesures extrêmement accommodantes pour les ménages et les entreprises afin de limiter la détérioration des finances publiques, il n'y a pas de réponse mutualisée des Etats européens. Les réponses sont contraintes par des ratios de dette publique, déjà très élevés (notamment en France et en Italie) et qui remontent significativement, sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique etc.).

Réponse des banques centrales.

Le scénario central suppose que les resserrements prennent fin en 2023. Dans ce scénario la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la Fed et de la BCE. On suppose que la Fed procède à une hausse supplémentaire portant les Fed Funds à 5,75% mi 2024, niveau auquel ils restent jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de refinancement à 5% mi-2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans - 10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du Bund se situe à 3,85% et le swap 10 ans ZE à 4,20% (tous deux augmentent de 125 points de base par rapport au scénario central).

Récession en zone euro en 2024-2025.

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz...) et la remontée des taux.

Du côté des ménages, le choc inflationniste génère une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires (très limitées) ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production se traduisant par une dégradation de leur profitabilité même si dans certains secteurs, la hausse des coûts est en partie répercutée sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5% par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

Choc spécifique France

En France, le mécontentement lié à la réforme des retraites perdure. Les revendications salariales pour compenser la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique etc.) entraînant un conflit social (du type crise des « gilets jaunes »), un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de nouvelles réformes. La hausse des taux de l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publique. Le cumul de la crise sociale et des difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du rating souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

Chocs financiers

La France est confrontée à une forte hausse du taux de l'OAT 10 ans et du spread OAT/Bund qui avoisine 160bp en 2024 et 150 bp en 2025. Le taux de l'OAT 10 ans atteint 5,45% fin 2024. L'Italie souffre également d'une forte hausse du taux BTP 10 ans et du spread BTP/Bund qui avoisine 280bp en 2024 et 2025. Les spreads de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières.

Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment du CAC 40, -40% environ sur deux ans (récession, dégradation du rating, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux).

Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

Enfin, l'euro se déprécie face au dollar en 2024.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les quatre scénarios

	Réf. 2022	Scénario central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
		2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB – zone euro	3,5	0,5	0,9	1,3	1,0	0,5	0,0	0,8	1,3	0,5	1,3	1,7	1,4	0,6	-1,6	-1,3	0,9
Taux chômage – zone euro	6,8	6,7	6,9	6,8	6,7	6,7	7,0	7,1	6,9	6,7	6,9	6,7	6,6	6,8	7,6	7,9	7,7
Taux inflation – zone euro	8,4	5,6	2,9	2,4	2,2	5,6	4,0	3,0	2,5	5,6	3,0	2,5	2,2	5,5	8,0	5,0	3,5
PIB – France	2,5	0,9	1,0	1,4	1,4	0,9	0,1	0,7	1,6	0,9	1,2	1,6	1,4	0,6	-1,9	-1,5	1,3
Taux chômage – France	7,3	7,3	7,7	7,9	8,0	7,3	7,9	8,0	8,0	7,3	7,6	7,8	8,0	7,3	8,0	8,8	8,6
Taux inflation – France	5,2	5,0	2,9	2,6	2,3	5,0	3,9	3,3	2,5	5,0	3,0	2,7	2,3	5,5	7,5	4,5	3,5
OAT 10 ans	3,11	3,25	3,25	2,75	2,95	3,25	3,70	3,60	3,00	3,25	3,30	2,80	2,90	3,25	5,45	4,50	3,10

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward lookings locaux) par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, complétant ainsi les scénarios macroéconomiques définis en central par Crédit Agricole S.A.

L'encours de provisions IFRS 9 calculées selon les paramètres centraux s'établit à 50 millions d'euros au 31 décembre 2023 (hors titres). L'application des ajustements au titre des forward lookings locaux conduit à comptabiliser un encours de provisions IFRS 9 de 138 millions d'euros. Autrement dit, l'application des forward lookings locaux a conduit à augmenter l'encours des provisions IFRS 9 de + 88 millions d'euros par rapport aux paramètres centraux.

2. Evolution des ECL

Structure des encours clientèle

Les encours stage 1 s'établissent à 13 699 millions d'euros au 31 décembre 2023 (hors titres), en augmentation de + 46 millions d'euros et + 0,34 % sur l'année.

Les encours stage 2 s'établissent à 1 595 millions d'euros au 31 décembre 2023, en augmentation de + 155 millions d'euros et + 10,76 % sur l'année.

Les encours stage 2 représentent 10,43 % de l'encours des expositions stage 1+stage 2 au 31 décembre 2023, contre 9,54 % au 31 décembre 2022.

Evolution des ECL

Les encours de provisions IFRS 9 diminuent :

- 138 millions d'euros au 31 décembre 2023
- Vs 151 millions d'euros au 31 décembre 2022

Les actualisations des modèles de la Direction des Etudes Economiques de Crédit Agricole S.A. (CAsa/ECO) et l'évolution de la qualité du portefeuille de crédits de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne expliquent la diminution de l'encours des provisions IFRS 9.

CAsa/ECO a introduit des nouveaux éléments de modélisation générateurs de provisions non affectées supplémentaires au T4 2023 :

- Règle « Backstop PD x 3 » mise en place à la demande du Superviseur et qui conduit à déclasser systématiquement en stage 2 les encours Retail et Corporate qui répondent au double critère suivant :
 - o Probabilité de défaut (PD) en date d'arrêt supérieure à 0,3 %
 - o Probabilité de défaut (PD) en date d'arrêt supérieure à 3 fois la PD à l'origine
- Intégration progressive d'un nouveau modèle « Inflation » qui sera totalement déployé au S1 2024.

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne n'a pas créé, ni supprimé, de filières de provisions locales en 2023.

Elle a ajusté ses paramétrages locaux concernant les filières suivantes :

- Filières habitat (crédits habitat locatifs et crédit habitat sur résidences principales d'une durée initiale supérieure ou égale à 25 ans) : les CLARC habitat ont été diminués de 1,40 à 1,30 dans une logique de remise en ligne par rapport à la CR Cumul au T3 2023 (analyse via le benchmark produit par CAsa/DRG)
- Filière BTP : le CLARC BTP a été relevé de 1,00 à 1,50 pour tenir compte de l'incertitude qui porte sur la filière, au T4 2023



RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole SA repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, le Caisse Régionale a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.)

et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;

- au niveau de la Caisse régionale, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Alertes et le Comité Normes et Méthodologies.

Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses régionales, et de surveiller son application.

Organes de suivi des risques de niveau local :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale. Elle est actualisée annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle.

La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit mensuellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque dont la plupart font l'objet de limites et, ou de seuils d'alerte. Il s'appuie notamment sur des scénarios de crise et des indicateurs complémentaires.

1. Les scénarios de crise

Les scénarios de crise, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;

Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables est suivi au travers de deux scénarios communs au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central : le scénario de crise Groupe et le scénario de crise adverse un an. Le risque sur le portefeuille de titres au coût amorti est également suivi à l'aide du scénario de crise Groupe.

Chaque mois, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. Leur impact est mesuré par classe d'actif.

Une limite portant sur l'impact du scénario de crise Groupe est fixée à hauteur de 5% des fonds propres totaux de la Caisse (Tier 1 + Tier 2).

Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées : si le montant des pertes dépasse 90% de la limite, la Direction Générale via le Comité Financier en est informée ; si le montant des pertes dépasse 95% de la limite, le Conseil d'Administration en est informé. Des mesures correctrices sont proposées.

Il existe par ailleurs d'autres seuils d'alerte de niveau Comité Financier concernant notamment l'impact du scénario de crise Groupe sur le portefeuille de titres au coût amorti et l'impact du scénario de crise adverse un an sur le portefeuille à la juste valeur par résultat et la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31 décembre 2023, la Caisse régionale respectait toutes les limites des scénarios de crise :

Au 31/12/2023	Impact du scénario de crise		
Classe d'actifs	Stress adverse un an Titres de placement	Stress Groupe Titres de placement	Stress groupe Titres d'investissement
Action	-17,78	-10,63	0,00
Diversifié	-0,04	-0,03	0,00
Monétaire	-0,57	-0,33	0,00
Obligataire	-11,27	-7,32	-44,17
Total	-29,66	-18,31	-44,17

2. Les indicateurs complémentaires

En plus des scénarios de crise, il existe d'autres limites propres au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne portant sur :

- La dotation nette aux provisions de l'exercice sur le portefeuille de placement, qui ne doit pas dépasser 3 % du PNB de l'exercice précédent.
- L'allocation du portefeuille de placement en actions.

Le Comité Financier et le Conseil d'Administration sont prévenus en cas d'atteinte des limites.

Il existe également d'autres seuils d'alerte portant sur :

- La sensibilité au risque de taux du portefeuille LCR
- Le niveau global des provisions
- Les pertes individuelles par ligne de titres
- L'interdiction de détention d'un portefeuille de transaction et d'opérations de dérivés non adossées.

La Direction Générale est prévenue via le Comité Financier en cas d'atteinte d'un seuil d'alerte.

3. Utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

IV. Risque action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque sur actions sur le portefeuille de placement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement de fonds de capital investissement (FCPI, FCPR).

L'encours exposé au risque action s'élève à 52,32 M€ au 31 décembre 2023, sur une valeur totale de marché du portefeuille de placement de 123,06 M€.

La note 11 de l'annexe aux comptes consolidés présente la répartition des instruments de capitaux propres à la juste valeur par modèle de valorisation.

La note 6.4 l'annexe aux comptes consolidés présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.



GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation, est présentée au Conseil d'Administration.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont transmis régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché et de gestion de bilan du groupe Crédit Agricole.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

2. Gouvernance

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédentes. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

Mesure

Conformément aux recommandations du Groupe, la mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

DISPOSITIF DE LIMITES

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe). L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

4. Évaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (équivalent gamma des options automatiques, sur caps et floors) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

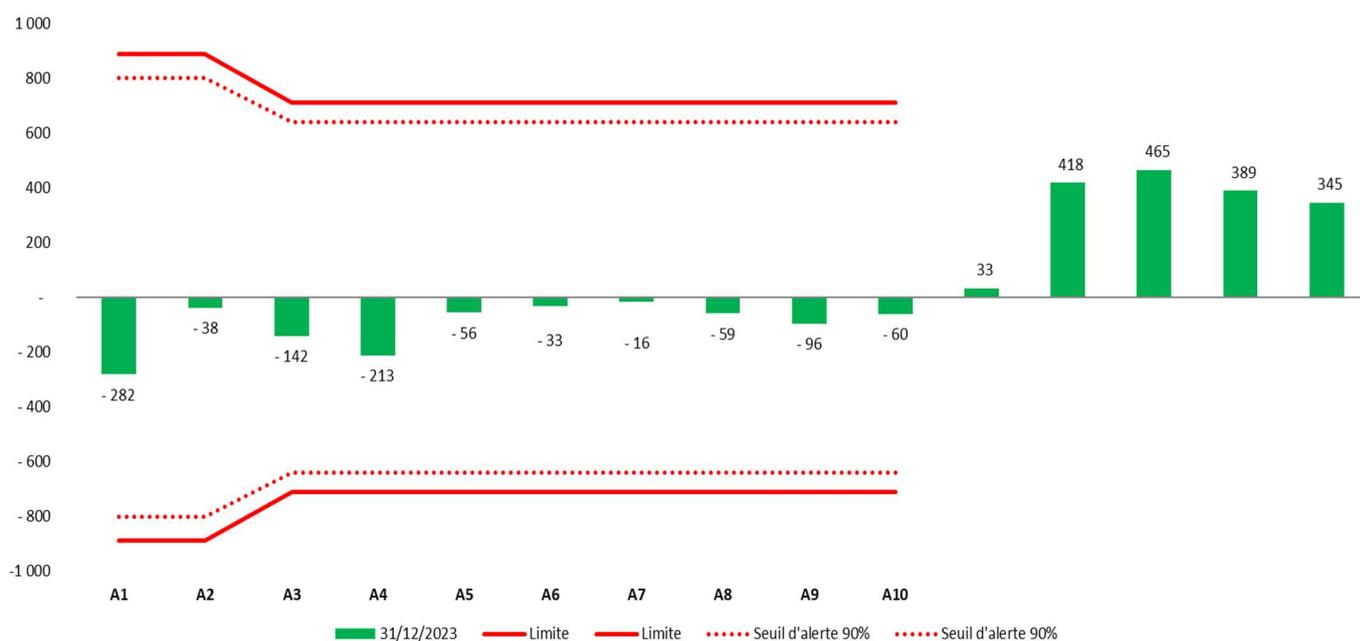
5. Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (actif-passif).

Gaps moyens au 31/12/2023 (M€)	Année 1	Années 2 à 5 (moyenne)	Années 6 à 10 (moyenne)	Années 11 à 15 (moyenne)
Gaps Euro	-282 M€	-112 M€	-53 M€	330 M€

La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une baisse de taux de 200 points de base est de 5,6M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 19 M€ soit 1,3 % des fonds propres prudentiels de 1 518 M€.



Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

III. Risque de change

Au niveau du Groupe, la gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

- Le risque de change structurel résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence de la Caisse régionale étant l'euro.
- Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

L'exposition au risque de change structurel et opérationnel du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est considérée comme non significative.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables à court terme ou à moyen terme.

2. Gouvernance

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

3. Méthodologie

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et aux normes du Groupe, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le respect des exigences réglementaires à savoir le ratio de liquidité réglementaire à un mois LCR et le NSFR ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité court terme, reposant sur :
 - trois scénarios de crise (global, idiosyncratique et systémique), dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme (jusqu'à un an) en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;

- une limite sur les emprunts à court terme (« Limite Court Terme ») actualisée par Crédit Agricole SA chaque semestre en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole SA sur les marchés ;
- une limite de Position en Ressources Stables (« PRS »), qui vient limiter le montant d'emprunts court terme de la Caisse en fonction de ses propres replacements sous forme de titres ou court terme ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement long terme.

4. Données quantitatives

Le bilan cash est élaboré selon les normes du Groupe à partir des comptes de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place. Il permet de fournir une information simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse.

Bilan Cash au 31/12/2023 (en M€)

Actifs		Passifs	
Titres constitutifs de réserves	1 242		
Reverse repo	0	Repo	0
Replacements à Court Terme	101	Ressources de marché à Court Terme	1 223
Replacements à Long Terme	1 388	Ressources de marché à Long Terme	1 669
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	0	Passif de négoce nécessaire à l'activité	148
Actifs clientèle	13 820	Ressources clientèle	12 521
Autres Actifs (Emplois permanents)	2 378	Autres Passifs (Ressources permanentes)	3 368
Total	18 928	Total	18 928

Les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation), de 451 M€ au 31 décembre 2023, sont intégrés dans les Ressources de marché long terme. En effet, les opérations de T-LTRO II et T-LTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE, compte tenu de leur maturité contractuelle respective à 4 ans et à 3 ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Réserves de liquidité

Au 31 décembre 2023, les réserves de liquidité de la Caisse régionale ventilées selon les normes du Groupe sont composées de la manière suivante (en millions d'euros) :

	2023-12-31	
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE- garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	319	300
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	68	62
Emissions corporates- entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	241	207
Actions appartenant à un indice majeur	0	
OPCVM à VL quotidienne	28	16
titres bancaires éligibles BC	0	
OPCVM à VL non quotidienne	0	0
Autres titres non éligibles BC	1	0
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	1 737	1 737
Total Réserves	2 395	2 322

Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

La moyenne des LCR fin de mois sur un an glissant est mentionnée ci-dessous :

En M€	Caisse Régionale
Moyenne sur 12 mois au 31/12/2023	
COUSSIN DE LIQUIDITE	1 279
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	1 124
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	113,9%

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Caisse Régionale et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

En M€	Caisse Régionale
Chiffres au 31/12/2023	
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE	13 465
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE	14 456
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE REFINANCEMENT STABLE (« NSFR »)	107,36 %

Les ratios NSFR fin de période au 31 décembre 2023 s'élèvent à 107,36 % pour la Caisse Régionale.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2023

Jusqu'à 2023, la politique menée par la Banque Centrale Européenne a permis de maintenir une liquidité abondante dans l'Eurosystème. Cette situation d'excédents de liquidité a eu pour effet de maintenir les taux à des niveaux historiquement bas et a donc favorisé la Caisse régionale en termes de conditions de refinancement, via les conditions favorables dont bénéficie Crédit Agricole SA.

En 2023, cette situation a changé dans un contexte inflationniste prononcé : la politique de la Banque Centrale s'est faite plus restrictive, diminuant la liquidité disponible sur le marché, et augmentant les taux de refinancement.

Au sein du Crédit Agricole, la Caisse de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne bénéficie d'une position favorable de par sa position naturelle de liquidité avec un différentiel limité entre les crédits et la collecte.

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

Au 31 décembre 2023, l'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 4.096 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (dans la catégorie IFRS juste valeur par capitaux propres recyclables), le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2023, l'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 193 M€.

Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)

Aucune opération de couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2023, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture de ce type.



INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-cb/particulier/informations/relation-banque-client.html>.

Situation au 31 décembre 2023

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 554	1 498
<i>dont Instruments de capital et réserves</i>	<i>2 858</i>	<i>2 640</i>
<i>dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires</i>	<i>(1 304)</i>	<i>(1 142)</i>
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 554	1 498
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	21	20
FONDS PROPRES TOTAUX	1 575	1 518
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES (RWA)	6 187	5 972
RATIO CET1	25,11%	25,08%
RATIO TIER 1	25,11%	25,08%
RATIO TOTAL CAPITAL	25,45%	25,42%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	15 930	15 477
RATIO DE LEVIER	9,75%	9,68%

Au 31 décembre 2023, les ratios de solvabilité de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.



RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA.

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe Crédit Agricole, comprend les composantes suivantes qui sont communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale via le Comité de Contrôle Interne et remontée des éléments significatifs à l'organe délibérant (Comité des risques Administrateurs)
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs (y compris de nature informatique), avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque
- Déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel

Le dispositif risque opérationnel couvre le Périmètre de Surveillance sur base Consolidée (PSC) de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la Ligne Métier Risques du Groupe Crédit Agricole.

Sous la responsabilité du RFGR (Responsable de la Fonction de Gestion des Risques), le pilotage du dispositif des risques opérationnels est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle » : le Manager des Risques Opérationnels (MRO)

Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 Collaborateurs :

- Met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités déclarantes, etc..
- Anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, diffusions de reportings au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration

- Contrôle : la fiabilité et la qualité de la collecte des incidents, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc...
- S'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec le Service Comptabilité Générale et Fiscalité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe Crédit Agricole

Par ailleurs, le Manager des Risques Opérationnels rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- Les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0,5 % des fonds propres de base tiers one de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du Groupe Crédit Agricole ; les incidents de plus de 300.000 € (qui font également l'objet d'une alerte auprès du Groupe Crédit Agricole), et tout incident étant qualifié comme significatif après analyse.
- Les évolutions du dispositif de gestion et d'animation des risques opérationnels, l'état d'avancement des campagnes annuelles de révision de la cartographie des risques et des scénarios majeurs
- Le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs
- Les indicateurs clés risques opérationnels (KRI)

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif risques opérationnels et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme, publiée en décembre 2021, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe Crédit Agricole.

Outil :

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central par Crédit Agricole S.A.

II. Méthodologie

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA-Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels, selon le dispositif défini par le Groupe. La validation par l'ACPR a été actée en décembre 2007.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes Entités du Groupe Crédit Agricole
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions

Les dispositifs mis en place dans le Groupe Crédit Agricole visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la Fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc...) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne) sont pris en compte en fonction :

- De l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...)
- De l'évolution des cartographies de risques
- D'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents

S'agissant des facteurs externes, le Groupe Crédit Agricole utilise :

- La base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements
- Les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - o Sensibiliser les Entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements
 - o Aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe Crédit Agricole (scénarios majeurs)

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et par les métiers
- Robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, un comité semestriel de backtesting du modèle AMA (Advanced Measurement Approach) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des Entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe Crédit Agricole, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

III. Exposition

REPARTITION DU COUT DU RISQUE OPERATIONNEL 2023 PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE

Coût du risque opérationnel 2023 (en K€ - en date de détection)		Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Domages occasionnés aux actifs physiques	Exécution, livraison et gestion des processus	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Total
Risque pur	Montant Brut	76	959	154	703	113	383	3	2 391
	Montant Net	76	712	154	703	113	369	3	2 130
	% Montant Brut	3%	40%	6%	29%	5%	16%	0%	100%
	% Montant Net	4%	33%	7%	33%	5%	17%	0%	100%
Risque frontière crédit	Montant Brut	0	639	0	222	0	431	0	1 292
	% Montant Brut	0%	49%	0%	17%	0%	33%	0%	100%

Le coût du risque opérationnel global net (pur et risque frontière crédit) 2023 s'établit à 3,42 millions d'euros marquant une hausse significative par rapport à 2022 (il s'établissait alors à 1,82 millions d'euros).

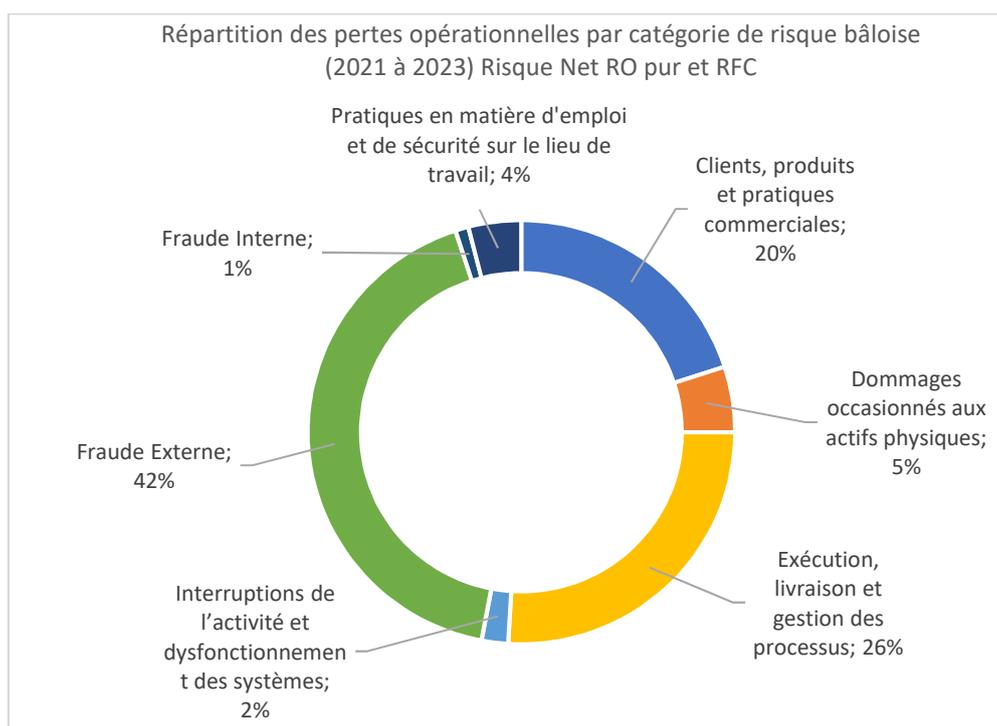
En 2023, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a été principalement exposée à :

- De la fraude externe, tirée par la fraude aux moyens de paiement dont :
 - o De la fraude aux cartes bancaires (nombreuses opérations de faibles montants)
 - o De la fraude aux virements suite à des phishing, spoofing notamment
 - o De la fraude aux chèques
- De la fraude documentaire et d'identité à l'entrée en relation

Bien que le coût de la fraude externe soit en augmentation en 2023, le poids de cette catégorie reste stable :

- Des pertes collectées dans la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » en hausse par rapport à 2022, dont les actions de remédiation sont en cours
- Des pertes collectées dans la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » tirée par le risque opérationnel frontière crédit (pertes de garantie essentiellement)

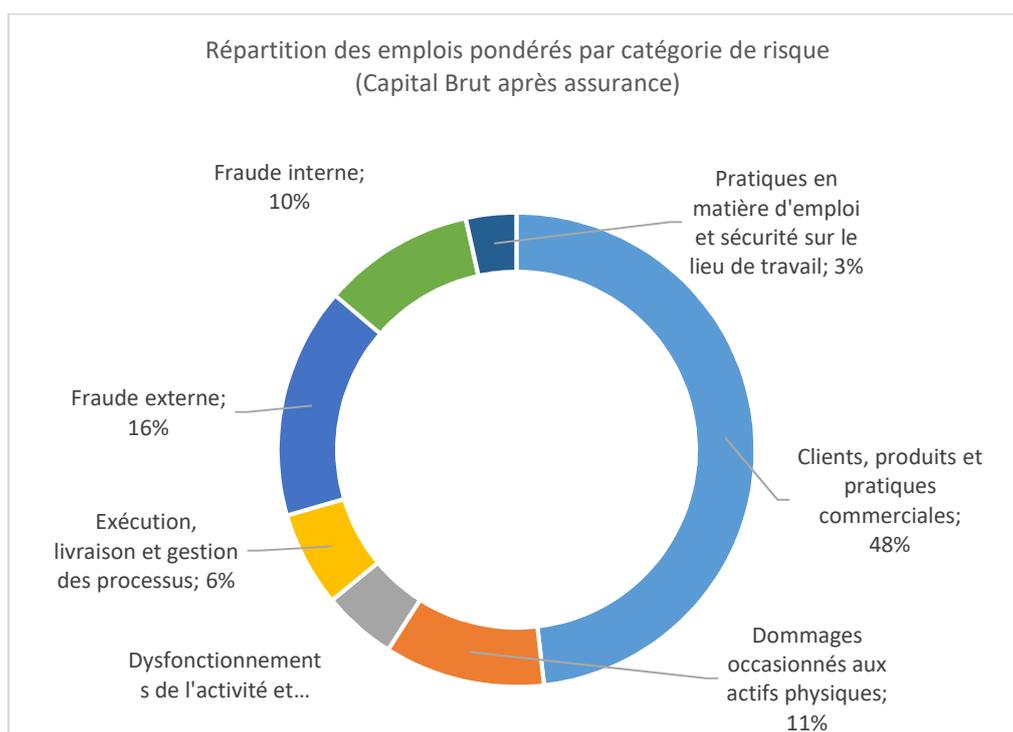
REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2021-2023)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse-Régionale de Champagne-Bourgogne :

- Une exposition à de la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, fraudes aux chèques) mais également à de la fraude documentaire et identitaire impactant le risque frontière crédit
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie, défaut de paramétrage...) tiré par le risque opérationnel frontière crédit
- Une exposition à la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales »
- Une exposition contenue aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail

REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE EN 2023



IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. Ces paramètres d'assurance sont validés par la CAMCA pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.



RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2023 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes individuels en note 14.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.



RISQUE DE NON CONFORMITE

La conformité a la volonté de mettre en œuvre la réglementation de façon opérationnelle et de promouvoir une culture éthique, en étant :

Utile à la société

- en prévenant et luttant contre la délinquance financière, ce qui constitue un investissement incontournable pour respecter les sanctions internationales et lutter contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude ou les abus de marché.
- en œuvrant en faveur d'une finance durable respectueuse des engagements sociétaux, et en développant une approche éthique complémentaire à l'application de la réglementation, dans le but de prévenir et d'éviter les risques de réputation.

Utile à ses clients

- en contribuant à protéger ses clients et à nous différencier en respectant leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles, au travers d'une relation transparente et loyale.
- en favorisant la simplicité des relations avec ses clients en intégrant nativement la réglementation dans les parcours au travers d'une approche innovante utilisant le potentiel des nouvelles technologies.

Utile aux équipes

- en renforçant l'engagement des métiers, via une implémentation native de la réglementation, qui favorise un développement conforme, une optimisation des efforts nécessaires et une diffusion des compétences utiles en matière de conformité et d'éthique.
- en intégrant une approche opérationnelle de la réglementation, qui favorise l'innovation, la prise d'initiatives, la montée en compétences et les parcours de carrière.

Gouvernance et organisation

Gouvernance et dispositif de maîtrise des risques de non-conformité

La Caisse régionale a déployé un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble de ses collaborateurs, dirigeants et administrateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité. Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information et des outils (pouvant dans certains cas intégrer une composante d'intelligence artificielle), qui sont utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que, le cas échéant, pour piloter et suivre les plans d'actions correctrices nécessaires.

La Caisse régionale bénéficie de l'assistance, de l'animation et de la supervision de la ligne métier conformité du groupe, notamment avec le dispositif Smart Supervision qui adopte une méthodologie homogène, structurée et consolidée, avec une approche par les risques. La méthode s'appuie également sur des tableaux de bords automatisés et des capteurs de risque optimisés et rationalisés.

Des politiques groupe relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et des indicateurs de contrôles complètent ce dispositif.

Un plan de contrôles dédié, mis à jour régulièrement, permet de s'assurer de la maîtrise des risques de non-conformité et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale et plus généralement du Groupe.

Délinquance financière

Les dispositifs visant à lutter contre la délinquance financière font l'objet de plans d'actions continus tant au regard de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance client

Au niveau du dispositif de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des indicateurs de pilotage sont déployés. Ils concernent en particulier le parcours d'entrée en relation et celui de la révision périodique. Sur ce dernier volet, le pilotage est à la fois quantitatif (taux d'avancement) et qualitatif (résultats des contrôles de niveau 2 consolidés, dits « 2.2.c »). En parallèle, une norme Groupe encadre les obligations relatives à la Connaissance Client, elle est régulièrement mise à jour. Le corpus de contrôle, les indicateurs de pilotage et la norme Groupe concernent tous les clients, mais ils portent une attention particulière sur les clients les plus risqués au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La Caisse régionale est pleinement mobilisée dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de la Connaissance Client, grâce à la généralisation des contrôles de cohérence natifs dans les outils de saisie des données. Enfin, avec le développement des solutions dites de « Selfcare, les clients sont associés à la démarche.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif de la Caisse régionale repose sur la classification des risques LCB-FT, la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque, la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Le groupe veille à ce que ce dispositif puisse s'adapter continuellement aux nouveaux risques et aux attentes des régulateurs.

La Caisse régionale a bénéficié en 2023 d'un nouvel outil groupe de détection d'opérations atypiques au regard de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en recourant notamment à l'intelligence artificielle. Sur la banque de détail, les travaux menés permettent une meilleure agilité et performance des scénarios de détection, une meilleure adaptation du paramétrage au risque de chaque client et une meilleure détection des opérations de petits montants dans un contexte de financement du terrorisme. Les alertes générées sont ainsi plus pertinentes.

Sanctions internationales

L'invasion de l'Ukraine en février 2022 a entraîné un nombre important de mesures restrictives à l'encontre de la Russie, prises essentiellement par l'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore la Suisse. Ce programme de sanctions, le plus large et complexe jamais publié, est géré et suivi par le groupe. La Caisse régionale applique ces dispositions, destinées à s'assurer de la bonne compréhension des obligations réglementaires issues des différents paquets de sanctions et de leur application, notamment s'agissant de restrictions innovantes telles que celles visant les biens de luxe, le plafonnement des dépôts visant les ressortissants russes ou biélorusses, les restrictions sur les valeurs mobilières, l'application de la mesure de gel prononcée à l'encontre du Dépositaire central de Russie (NSD) et la mise en œuvre des mesures de plafonnement des prix des produits pétroliers.

Lorsque de nouvelles sanctions sont communiquées, deux types de vérifications sont opérées :

- L'identification des tiers soumis à des sanctions internationales ("criblage"). Il s'agit des clients et de leurs parties liées (notamment principaux actionnaires, dirigeants, bénéficiaires effectifs, mandataires), ainsi que d'autres types de tiers (notamment les fournisseurs) ;
- La vérification des Messages Financiers (principalement Swift et SEPA) ("filtrage") afin de détecter les transactions potentiellement prohibées par les Sanctions Internationales, afin de les annuler, de les rejeter, d'en geler les fonds associés, de les signaler et/ou de procéder à toute autre mesure conformément aux Sanctions Internationales.

L'efficacité de ces dispositifs repose sur une mise à jour des listes publiées par les autorités dans des délais rapprochés.

Lutte contre la fraude

La Caisse régionale a le souci de protéger ses clients de toute fraude, tout en préservant ses intérêts. Elle a déployé à cet effet un dispositif structuré de lutte contre la fraude, qui comprend une gouvernance du dispositif, des procédures et une comitologie dédiée.

Les outils informatiques ont été renforcés pour une meilleure détection (notamment des cas de fraude sur cartes, sur chèques et virements) et d'autre part, pour une meilleure transversalité (le criblage des bases clients lancé en mars 2023 permet une détection transverse plus efficace des fraudeurs, et in fine une meilleure immunisation du Groupe). En particulier, dans le contexte de complexification et de modernisation des techniques de fraudes, notamment du fait des bandes organisées, l'outil de détection de la délinquance financière déployé pour améliorer la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme participe également activement au renforcement de la détection des cas de fraude.

Au niveau du groupe, plusieurs projets sont en cours en matière de détection de la fraude documentaire et identitaire. Ils s'appuient sur des dispositifs d'examen de signaux faibles, d'analyse comportementale et sur un partenariat avec le ministère de l'Intérieur.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Groupe depuis de nombreuses années, la Caisse régionale a renforcé (déclinaison de la loi Sapin 2) son dispositif de lutte contre la corruption, tant sur la banque de détail, que sur les activités de crédit à la consommation, d'assurance, d'immobilier...

La Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un Code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. L'évaluation des fournisseurs a été déployée, et les travaux poursuivis sur celle des clients et intermédiaires.

La Caisse régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, d'un Code anticorruption, d'un dispositif lanceur d'alerte, de contrôles comptables et programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, la Caisse régionale a actualisé sa cartographie des risques de corruption. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de la certification ISO 37001, renouvelée en 2022 et qui a fait l'objet d'un audit de suivi en 2023 qui n'a signalé aucun élément de non-conformité

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, la Caisse régionale bénéficie du dispositif centralisé de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer le cas échéant tout franchissement de seuil d'entités du Groupe dans les délais réglementaires.

Par ailleurs, afin de répondre aux obligations relatives au Bank Holding Company Act, une application dédiée a été déployée en 2023 permettant la saisie des détentions stables de la Caisse régionale et de toutes les entités du Groupe. Cet outil sécurise le processus de collecte et la fiabilisation des données.

Intégrité des marchés

La Caisse régionale participe d'une part à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. Elle veille également au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR et MIF reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice passé, les outils de détection des abus de marché utilisés, notamment au sein des métiers spécialisés ont fait l'objet d'évolutions majeures. Leur efficacité s'en est trouvée renforcée.

Par ailleurs, concernant les banques de détail, un projet de refonte et d'optimisation du dispositif de détection a été lancé.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations), QI (Qualified Intermediary, et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). La Caisse régionale a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

En 2023, plusieurs actions ont été entreprises dans l'objectif de se conformer, de manière native, aux réglementations FATCA et EAI (ex. digitalisation de l'auto-certification pour les clients mineurs et majeurs protégés). Par ailleurs et en sus des obligations réglementaires, des actions ad hoc visant à collecter des informations fiscales (auto-certifications de résidence fiscale et/ou numéros d'identification fiscale dans le cadre de FATCA et EAI) ont été menées.

Droit d'alerte

Le dispositif de lutte contre la corruption est complété d'un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...), en toute sécurité et confidentialité grâce à la plateforme informatique déployée en 2020. Le dispositif a été complété des apports de la loi Wasserman du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte et du décret d'application du 3 octobre 2022.

Cet outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Il garantit également l'anonymat, lorsque cette option est choisie par le lanceur d'alerte.

Protéger nos clients et leurs données

La conformité contribue à protéger nos clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité pour la Caisse régionale et s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » de son projet d'entreprise.

Les actions d'amélioration continue de la transparence et de la loyauté dans les parcours clients ont été poursuivies. Ainsi, en matière de devoir de conseil, les préférences ESG des clients dans le cadre du développement de la finance durable ont été intégrées. De même, au niveau du dispositif de libre choix de l'assurance emprunteur qui a été renforcé avec la mise en œuvre rapide de la loi Lemoine.

Le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière demeure une priorité forte pour la Caisse régionale : il permet d'accompagner les clients dans le contexte de tension sur le pouvoir d'achat et les impacts de la transition climatique sur le budget des ménages.

Qualité de service et transparence à l'égard du client

La Caisse régionale a mis en œuvre un dispositif visant à réduire les motifs d'insatisfaction de ses clients qui s'inscrit dans sa démarche d'Excellence Relationnelle. Cette démarche

s'appuie notamment sur le processus de traitement des réclamations, l'amélioration de l'information contenue dans la documentation sur les produits d'épargne financière et du conseil au client. Les préférences ESG des clients ont été intégrées au processus de conseil, en application des règles relatives à la finance durable.

Primauté des intérêts de la clientèle par la prévention des conflits d'intérêts

La Caisse régionale dispose d'un dispositif mis à jour régulièrement de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui repose d'une part sur des procédures et des outils de suivi, et d'autre part sur une formation régulière des collaborateurs.

Le respect de la primauté des intérêts des clients est un élément essentiel dans la prévention des conflits d'intérêts. C'est en agissant de manière honnête, loyale et professionnelle, que les collaborateurs de la Caisse régionale servent et respectent au mieux les intérêts des clients. A ce titre, la prévention des conflits d'intérêts s'inscrit pleinement dans le dispositif de promotion de la conduite éthique.

Protection de la vie privée et des données personnelles

La Caisse régionale s'est dotée dès 2017 d'un cadre éthique en adoptant une Charte des données personnelles. Elle s'articule autour de cinq principes essentiels (sécurité des données, utilité et loyauté, éthique, transparence et pédagogie, maîtrise et contrôle aux mains des clients). Les engagements pris dans cette Charte s'inscrivent en totale cohérence avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur en 2018. Cette charte est mise à disposition des parties prenantes ainsi que la Politique de Protection des données personnelles présente sur le site internet de la Caisse. Cette Politique comprend des informations détaillant les finalités de traitement des données personnelles, les bases légales sur lesquelles elles reposent, les durées de conservation ou encore les destinataires et les sources des données personnelles.

Un Délégué à la Protection des Données a été nommé au niveau de la Caisse régionale.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs, administrateurs et dirigeants de la Caisse régionale.

La culture éthique et conformité s'appuie sur un référentiel composé :

- de la Charte éthique du groupe, diffusée en 2017, qui vient promouvoir les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité
- du Code de conduite de la Caisse régionale qui vient décliner opérationnellement la Charte éthique et qui a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique anti-corruption en application des obligations découlant de la loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- du Corpus FIDES qui regroupe l'ensemble des procédures qui traduisent les évolutions réglementaires en matière de conformité ;

- d'autres textes comme des chartes (Charte de protection des données personnelles, politique des achats responsables...), des politiques sectorielles viennent matérialiser les engagements de la Caisse régionale en matière d'éthique.

En plus des formations et actions de sensibilisations dédiées détaillées ci-après, un « quizz éthique : l'éthique et vous » a été proposé au cours de l'exercice.

La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation, de promotion et de formation aux enjeux et risques de non-conformité, notamment avec les « journées de l'éthique » proposées par le groupe.

En outre, des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme ou encore du respect des sanctions internationales

En complément des mesures préventives décrites plus haut, un dispositif de mesure et de contrôle a posteriori du risque de conduite est en place :

- qui mesure le degré de conformité à la culture éthique au sein de la Caisse régionale
- qui comprend un dispositif annuel d'identification des « comportements à risque » pour certains collaborateurs.

Dispositif de formation

Le socle de formations obligatoires qui doit être suivi par l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale comprend cinq formations incontournables " Ethique professionnelle et déontologie", "La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme LCB-FT", "Les sanctions internationales", "La prévention de la fraude externe" et "La lutte contre la corruption".

Un set plus complet de formations de Conformité est destiné aux collaborateurs, le caractère obligatoire de celles-ci dépendant de la fonction exercée. Ces formations sont développées par l'institut de formation interne du Groupe Crédit Agricole, permettant ainsi de s'adapter aux besoins et spécificités.

Enfin, une formation spécifique, la Fides Académie, est suivie par tout collaborateur intégrant la fonction conformité dans la Caisse régionale.

Enfin et conformément aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne et aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ensemble des membres du Conseil d'administration est formé aux enjeux réglementaires actuels, via des supports de formation adaptés, en distinguant la formation des nouveaux administrateurs et la formation des administrateurs en poste.

Innovation et technologie

La Caisse régionale bénéficie du système informatisé du groupe, permettant de se conformer aux réglementations en vigueur. Le groupe travaille sur une conformité native avec des projets innovants et des parcours clients qui intègrent les exigences réglementaires de conformité et des solutions innovantes proposées par des fintech.

Le laboratoire d'innovation dédié à la Conformité "Compliance Valley", créé en 2019, vient compléter ce dispositif. Les événements organisés par la Compliance Valley portent sur les nouvelles technologies actuelles comme les actifs numériques, l'identité numérique européenne, le métavers etc ; appliquées aux thématiques de conformité (ESG, Connaissance Client, etc.)

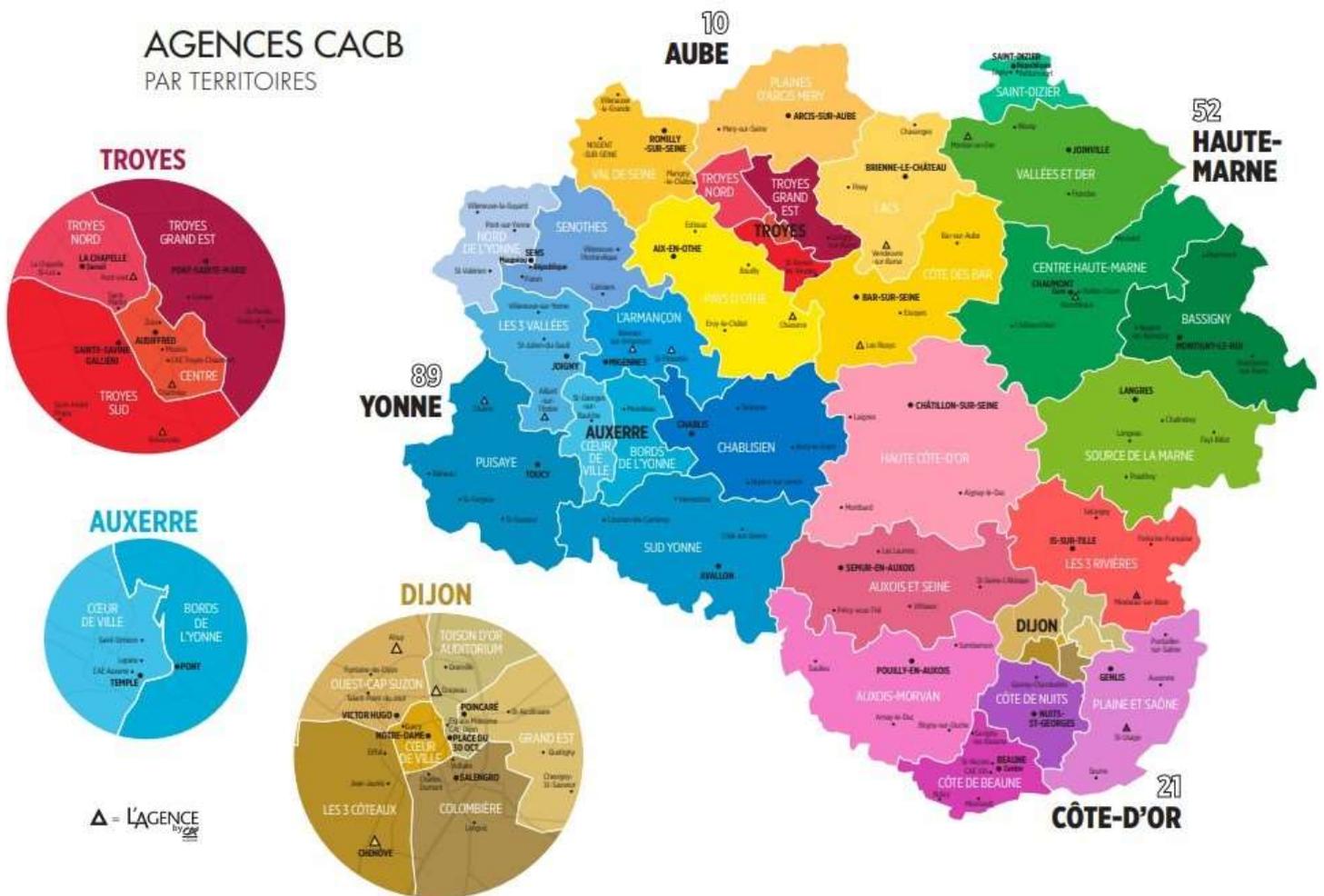
La Compliance Valley permet de réunir et d'acculturer les collaborateurs sur ces sujets. Cette acculturation contribue à la transformation des métiers sur les sujets réglementaires liés à ces nouvelles technologies.

Un des événements emblématiques de la Compliance Valley est le « Défi Innovation ». En 2023, les remontées des collaborateurs dans le cadre du « Défi Innovation » ont permis d'identifier des solutions innovantes dans le domaine de la lutte contre la fraude aux moyens de paiement ainsi que sur les parcours clients patrimoniaux (avec la levée d'irritants liés aux impératifs de conformité).



DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2023

AGENCES CACB
PAR TERRITOIRES



Préambule de la déclaration de performance extra-financière du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne	124
Green Asset Ratio(GAR).....	127
Présentation générale de la stratégie climat.....	134
Présentation du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne	141
Partage de la valeur créée avec nos parties prenantes	143
Méthodologie et cadre réglementaire de la DPEF	144
Nos 10 engagements	151
Favoriser l'inclusion.	151
S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service, avec éthique et loyauté.....	158
Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste.....	161
Accompagner les transitions et contribuer visiblement à la neutralité carbone du territoire.....	173
En tant qu'entreprise engagée, réduire notre propre empreinte environnementale	185
Accompagner l'ensemble de nos clients face aux risques climatiques.....	195
Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection des données	196
Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences des collaborateurs	199
Développer la qualité de Vie au Travail	203
Garantir l'équité et développer la diversité	206
ANNEXE : POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES INCIDENCES NEGATIVES .	209
Tableaux publiés au titre de la Taxonomie	213

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE A LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

A. La raison d'être du groupe Crédit Agricole : *agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société*

Le Groupe Crédit Agricole a formalisé en 2019 sa Raison d'Être à partir de laquelle le projet de Groupe s'appuie sur trois piliers qui déterminent un modèle de relationnel unique :

L'excellence relationnelle : pour devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des institutionnels ;

La responsabilité en proximité : pour accompagner la digitalisation des métiers en offrant aux clients compétence humaine, responsable et accessible ;

L'engagement sociétal : pour amplifier notre engagement mutualiste en nourrissant notre position de leader européen en investissement responsable.

1. Le projet sociétal du groupe Crédit Agricole : un plan-programme en 10 engagements au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue depuis son lancement fin 2021. Son avancement est notamment suivi avec la mesure de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients.

Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité, de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 145 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 53 millions de clients (particuliers,

professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

1^{er} Juillet 2023 : Le Groupe Crédit Agricole crée une Direction de l'Engagement Sociétal

Après la création d'une direction de la RSE dès 2011, puis d'une direction du Projet Sociétal en 2019, la création d'une Direction de l'Engagement Sociétal marque une nouvelle étape de l'ambition du Crédit Agricole de placer ses activités liées aux enjeux environnementaux et sociétaux au centre de sa réflexion et de son action stratégique.

LES 10 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »

#2 Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3 Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025

#7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8 Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€

#9 Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »

#10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

B. Le cadre réglementaire

Le reporting extra-financier est défini et encadré par un ensemble de directives et de règlements. Plusieurs réglementations impactent particulièrement la DPEF :

- **Le règlement SFDR** (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement* »), aussi appelé règlement « disclosure » (politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements) ;
- **Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental et le « Green Asset Ratio » (GAR) ;**
- **Le règlement MiFID II**, qui a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers **d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité.**

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe Crédit Agricole a défini une politique, basée sur le principe de double matérialité, décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

1. L'intégration de la durabilité dans le conseil financier

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

2. La démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces

produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou**

d'investissement des critères ESG. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale.

En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité

économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable en annexe.

C. La réglementation relative au Green Asset Ratio(GAR)

1. La taxonomie européenne

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et
- iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ». Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères

d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).

- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.

- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting

applicables aux établissements de crédit sont progressives :

Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.

A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.

Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :

Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités

économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.

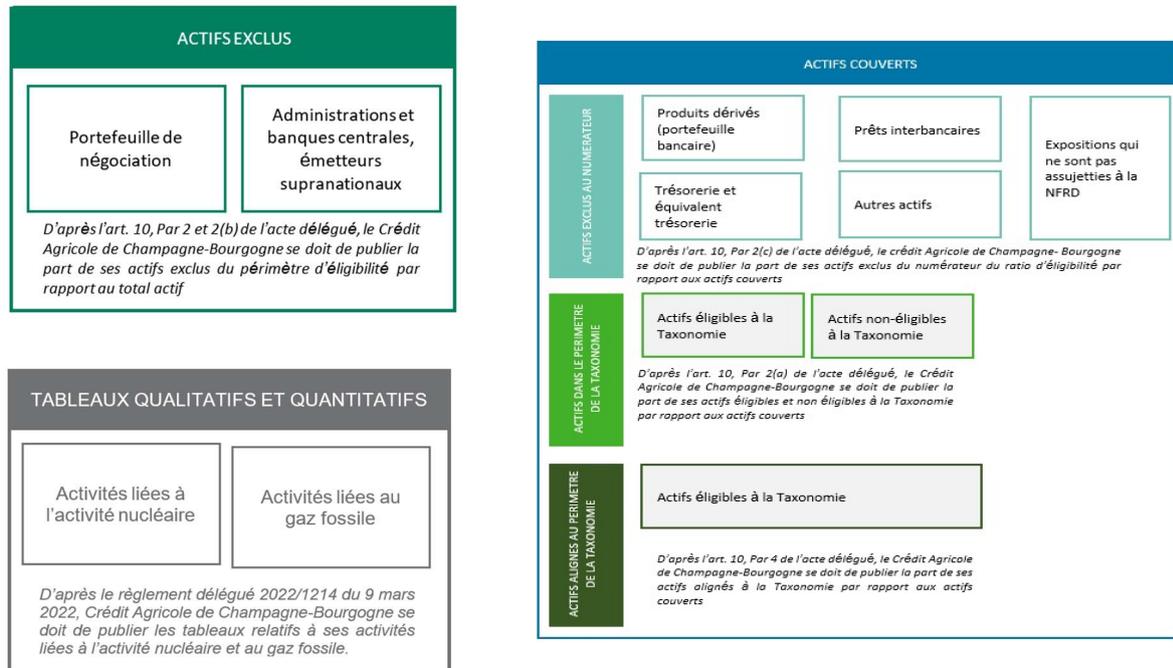
Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises. Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

Enfin, à partir du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (ajoutées par le règlement 2023/2485). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.



Le 21 décembre 2023, la commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, le Crédit Agricole

Champagne-Bourgogne n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marine, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

2. Méthodologie de détermination des actifs alignés à la Taxonomie

Pour le reporting du 31 décembre 2023, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est assujéti à la publication de la part des actifs éligibles et pour la première fois, à la publication de la part des actifs alignés à la Taxonomie.

Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».

Afin de calculer l'alignement des actifs à la Taxonomie, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, l'identification des actifs alignés à la Taxonomie est effectuée via deux angles :

Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties

financières et non financières NFRD, notamment les GAR, chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;

Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

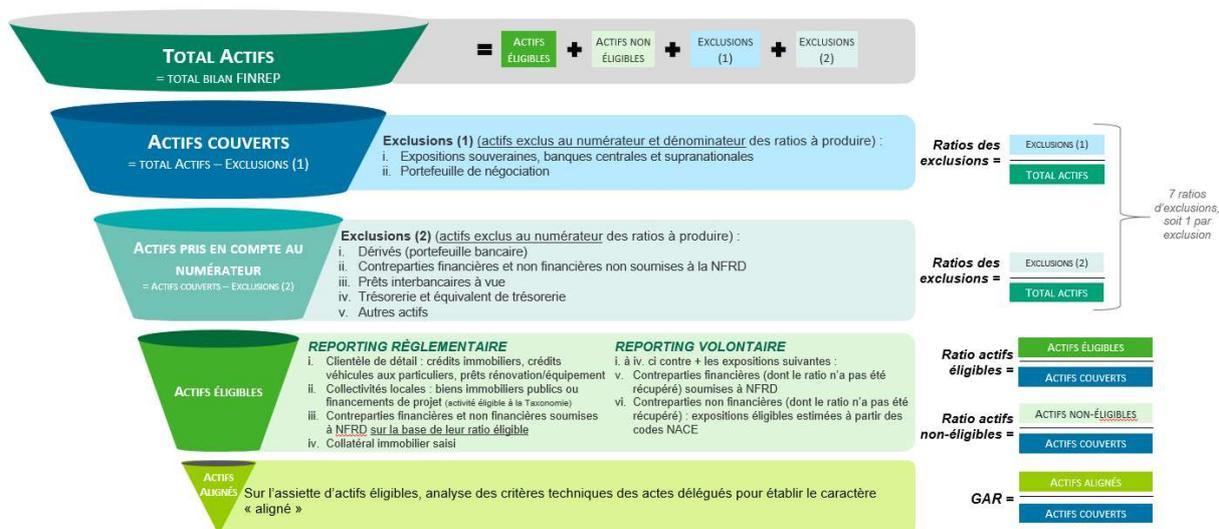
Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux éléments éligibles ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;

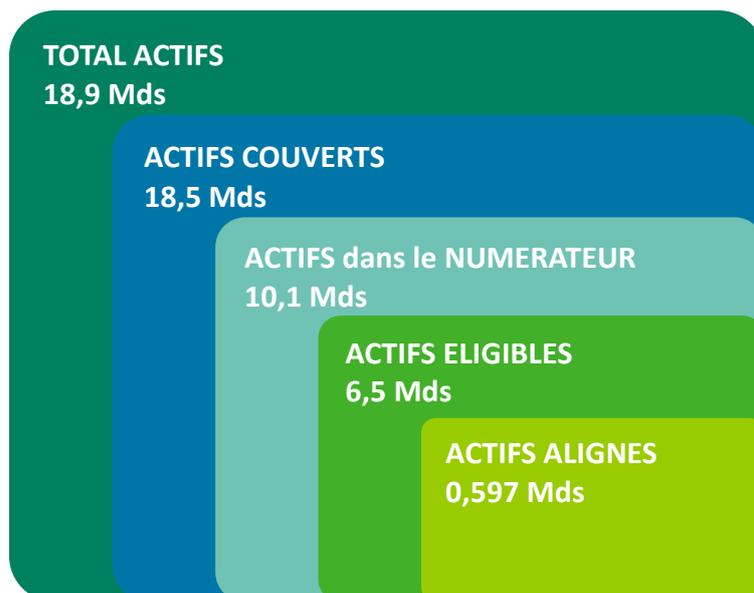
Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs ;

Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et

non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.



Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne au 31 décembre 2023



Nos tableaux sur le périmètre de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023

Modèle 0 - Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	<i>Encours du ratio d'actifs verts (GAR)</i>	596 847 732,33 €	3.23%	3.25%	97,99%	46,37%	2,01%

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
<i>ICP supplémentaires</i>	<i>GAR (flux)</i>						
	<i>Portefeuille de négociation</i>						
	<i>Garanties financières</i>	2 256,23€	0,00%	0,02%			
	<i>Actifs sous gestion</i>	0,00%	0,00%	0,00%			
	<i>Frais et commissions perçus</i>						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Autres tableaux détaillés relatifs à la taxonomie en annexes

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement taxonomie

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole SA ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients.

La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

Présentation générale de la stratégie climat

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l'équation suivante :

- (i) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique,
- (ii) accompagner tous les clients dans leurs transitions,
- (iii) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition.

De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – *Non-Financial Reporting Directive*) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

L'analyse des impacts financiers potentiels des risques climatiques sur les activités du Groupe (volet "matérialité financière" telle que définie par la NFRD) est quant à elle traitée au sein la partie 4 "La gestion des risques ESG" de ce chapitre.

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances *Net Zero* du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans

d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

Accélérer le développement des énergies renouvelables

Crédit Agricole Transitions & Énergies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de **Crédit Agricole Transitions & Énergies** (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « *Ambitions 2025* ».

Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires à travers deux activités complémentaires :

- la production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;
- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Énergies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.

La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas carbone, équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee³, dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

- entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...).

³ Selfee est un opérateur du marché de l'électricité qui permet d'acheter en circuit court, à prix local, l'électricité produite sur le territoire en étant l'unique intermédiaire avec le producteur d'énergie.

- collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement » avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

Se désengager des énergies fossiles

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances ⁴ (2025 par rapport à 2019) ;
- **pétrole et gaz** : diminution de 75% des émissions CO_{2e} liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition ⁵ de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique ⁶ ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario *Net Zéro 2050*) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- **électricité** : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- **pétrole et gaz** : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition; accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l'AIE.
- **électricité** : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030⁷, suivant la recommandation de l'Union européenne ; augmentation de 80% de l'exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d'euros en 2025.

Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des

⁴ Empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions et obligations *Corporate* notées détenues en direct.

⁵ L'exposition retenue est l'*Exposure At Default* (EAD). Le pourcentage d'attribution est sur les dépenses d'investissement (Capex).

⁶ L'AMAP pour l'Arctique terrestre et au-delà de la ligne Köppen dans l'Arctique marin.

⁷ Plus précisément, l'ambition du groupe Crédit Agricole est de porter les financements structurés par CAT&E/Unifergie de 1Mds aujourd'hui à 3Mds en 2030 pour atteindre 19 milliards d'euros en cumulés d'ici 2030

émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

Notre Caisse régionale est en train de mener ce chantier stratégique dans le cadre de la Net Zéro Banking Alliance. Nous avons initié un vaste chantier méthodologique mobilisant tous nos métiers afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre sur ses financements. Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



1. Pour notre Caisse Régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

2. En 2023, nous avons calculé le point de départ par secteur de nos émissions financées sur les 5 secteurs matériels cités. Nous avons utilisé la plupart du temps la méthodologie PCAF⁸, qui consiste à calculer crédit par crédit, la part des émissions de nos clients que nous pouvons nous attribuer en tant que banque, selon une formule adaptée à chaque secteur, typologie de client et données disponibles. Cette méthodologie nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises. Elle part des crédits financés (bottom-up), et est donc une méthode complémentaire à la méthode interne développée par le groupe Crédit Agricole, nommée SAFE (initialement P9XCA), qui a pris une approche globale permettant de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées et de déterminer une cartographie sectorielle et géographique de celles-ci (top-down).
3. Concernant le choix des métriques et scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, nous avons appuyé nos

⁸ *Partnership for Carbon Accounting Financials* est un partenariat mondial d'institutions, créé par le secteur financier, travaillant ensemble à l'élaboration et à la mise en place d'une méthode de comptabilisation harmonisée de l'empreinte carbone de leurs prêts et investissements. Cette initiative fournit aux institutions financières le point de départ nécessaire pour définir des objectifs scientifiques et aligner leurs portefeuilles sur l'accord de Paris.

trajectoires sur les travaux de l'AIE⁹ (scénario NZE 2050¹⁰) sur la plupart des secteurs, en prenant parfois d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques sur certains secteurs.

4. Concernant la définition des cibles intermédiaires, la Caisse régionale a préparé ses plans d'actions en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture (cf. infra, « Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions sur dix secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 »)
5. Les publications extra-financières régulières seront l'occasion de revenir sur les

Note sur PCAF – SAFE : Ces deux méthodes sont complémentaires car elles permettent d'avoir à la fois une vision fine sur l'empreinte carbone de notre portefeuille de crédit, secteur par secteur (PCAF) et à la fois d'avoir une estimation agrégée et sans double comptage entre secteur de notre empreinte carbone financée (SAFE).

En effet, en l'état, nous n'avons pas terminé l'exercice d'évaluation via PCAF de l'ensemble de nos financements sur tous les secteurs (par souci de priorisation sur les secteurs les plus émissifs par rapport à nos lignes de financement et également car certains secteurs n'ont pas encore de méthodologie de calcul des émissions de CO2 reconnue par les standards ou n'ont pas suffisamment de données permettant de le faire). De plus, une fois cet exercice terminé, nous devons également retraiter les calculs afin de pouvoir additionner les secteurs entre eux pour éviter de compter deux fois certaines émissions CO2 (les mêmes émissions de CO2 pouvant être imputées à deux clients à la fois selon la manière de calculer sur PCAF).

améliorations continues de données que seront faites afin d'avoir l'estimation la plus juste des émissions financées et ainsi avoir un plan d'action de décarbonation adapté.

Objectifs intermédiaires, ambitions et plans d'actions de Crédit Agricole sur cinq secteurs pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050

Electricité

- **Indicateur :** montant en intensité (gCO₂e/kWh) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des clients ayant une activité dans la production d'électricité.
- **Périmètre :** scope 1

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
224 gCO ₂ e/kWh	- 58 %	95 gCO ₂ e/kWh

Plans d'action

- accroître significativement le financement des énergies renouvelables en multipliant par trois le financement des énergies renouvelables ;

⁹ *International Energy Agency* ou Agence Internationale de l'Energie est une organisation internationale fondée par l'OCDE, qui se concentre sur une grande variété de questions, allant de la sécurité électrique aux investissements, au changement climatique et à la pollution de l'air, à l'accès et à l'efficacité énergétique.

¹⁰ Le *Net Zero Emission* est une feuille de route établie par l'Agence Internationale de l'Energie qui présente un scénario de transition énergétique cross sectoriel afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

- accroître de 80 % l'exposition (3) aux énergies bas-carbone (production et stockage) d'ici 2025 (par rapport à 2020), contre un objectif de 60% annoncé en 2022 ;
- élargir la base de clients, en intégrant de nouveaux clients afin de mieux refléter la diversité croissante du secteur ;
- se retirer de manière sélective des unités de production à base d'énergie fossile en finalisant la sortie du charbon d'ici 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde).

Automobile

- **Indicateur** : montant en intensité (gCO₂/km) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements de constructeurs automobiles et de véhicules (prêts particuliers, contrats de leasing, titrisation).
- **Périmètre** : scope 3 des constructeurs et scope 1 des utilisateurs.

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
190 gCO ₂ /km	- 50 %	95 gCO ₂ /km

Plans d'action

- financer un véhicule neuf sur deux en motorisation hybride ou électrique à horizon 2025 (Crédit Agricole Consumer Finance) ;
- promouvoir la transition des particuliers et des entreprises vers les véhicules électriques et la mobilité douce à travers d'outils comme les locations court et long termes, le leasing social ou des initiatives innovantes comme des partenariats avec de nouveaux acteurs du segment électrique (Agilauto, youRmobile, JV avec Watèa, Agilauto-partage, etc.) ;
- accompagner la transformation du secteur en finançant de nouveaux acteurs, tels que les fabricants de batteries et les opérateurs de solutions de recharge, les constructeurs exclusivement dédiés aux véhicules électriques et avec un suivi rapproché des trajectoires des fabricants en matière d'émissions de carbone.

Immobilier commercial

- **Indicateur** : montant en intensité (kgCO₂e/m²/an) des émissions de gaz à effet de serre liées aux financements des bâtiments des clients professionnels et entreprises
- **Périmètre** : scopes 1 et 2

Bases de référence et trajectoires Crédit Agricole

Base de référence 2020 ⁽²⁾	Objectif de réduction à horizon 2030	Cible 2030
36 kgCO ₂ e/m ² /an	- 40 %	22 kgCO ₂ e/m ² /an

Plans d'action

- jouer un rôle majeur dans le financement des besoins massifs en travaux de rénovation, en accompagnant les clients et capitalisant sur la réglementation locale : pour Crédit Agricole CIB, augmenter de 50 % l'exposition aux bâtiments verts¹¹ (en 2025, comparé à 2020) ; pour LCL, atteindre plus de 4 milliards d'euros de nouveaux financements verts¹² cumulés sur la période 2023-2030 ;
- mettre l'efficacité énergétique au cœur des efforts commerciaux et des politiques en matière de risques, en développant des solutions tout-en-un et clés en main pour faciliter la gestion de l'énergie dans tous les bâtiments ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité de la donnée pour compléter la connaissance du portefeuille et des efforts des clients.

¹¹ Bâtiments verts selon le Green Bond Framework CASA à date (<https://www.credit-agricole.com/finance/dette-et-notations>).

¹² Vert : DPE > D.

Immobilier résidentiel

Crédit Agricole s'engage à accompagner les propriétaires immobiliers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif français de 12,4 kgCO₂e/m²/an¹³ en 2030, une décarbonation qui reposera sur la mobilisation de toutes les parties prenantes (propriétaire, politique publique, filière du bâtiment), tout en tenant compte de l'hétérogénéité des territoires en matière d'émissions de gaz à effet de serre des logements.

Plans d'action

- systématiser les échanges avec les clients autour de la rénovation globale et performante, notamment au moment de l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avec un DPE E, F et G ;
- développer des solutions clients innovantes, tout en mobilisant l'ingénierie financière du Groupe. C'est par exemple l'objet de « J'écorénove mon logement », une plateforme lancée en mai 2023 ;
- adapter les politiques d'octroi et tarifaires pour encourager la rénovation ;
- capitaliser sur l'ancrage territorial pour renforcer les actions locales, notamment par des partenariats et une sensibilisation accrue des clients.

Agriculture

Partenaire historique du monde agricole, Crédit Agricole s'engage à accompagner ses clients dans leur démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire :

- en se mettant au service des feuilles de route que fixeront la profession et les filières en lien avec les pouvoirs publics (travaux en cours) ;
- en accompagnant les leviers de décarbonation déjà identifiés par les filières ;
- en adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs ;
- à l'échelle de la France et de l'exploitation.

Plans d'action

- au niveau national, Crédit Agricole ambitionne d'accompagner la Ferme France à travers la structuration du marché du crédit carbone volontaire (lancement au T1 2024 d'une plateforme exploitée en collaboration avec France Carbon Agri, mettant en relation des agriculteurs aux pratiques vertueuses et des entreprises ou collectivités soucieuses de contribuer à la neutralité par l'achat de crédit carbone en complément de la réduction de leurs propres émissions), le soutien à l'innovation, et l'accompagnement à la transition des acteurs amont et aval de la filière (lancement de fonds de transitions à hauteur de 500 millions d'euros avec une cible de 1 milliard d'euros pour financer les stratégies de transition des acteurs des secteurs) ;
- au niveau de chaque Caisse régionale, Crédit Agricole renforcera son accompagnement des agriculteurs dans leur démarche de transition : en dialoguant avec eux pour évaluer leur maturité sur les sujets de transitions, en les accompagnant dans leurs démarches via des solutions et des outils dédiés, en développant de nouvelles offres en faveur des énergies renouvelables à l'échelle de l'exploitation (méthanisation, solaire, etc.).

La Caisse régionale porte et contribue aux ambitions annoncées le 14/12/2023 selon les caractéristiques de son territoire et ses marchés de clientèle au travers de plans d'actions personnalisés.

¹³ Objectif défini par le scénario CRREM 2020.

PRESENTATION DU CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE

Notre raison d'être
« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »

Nos valeurs
Proximité – Responsabilité – Solidarité - Utilité

Nos missions

- Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie
- Contribuer au développement socio-économique de notre territoire, riche d'opportunités : *Agriculture, Vignoble, Agroalimentaire, Santé, Tourisme, Innovations, Energies Renouvelables...*
- Prendre en compte notre environnement et ses évolutions, marqué par plusieurs événements en 2023 : *de nouveaux conflits géopolitiques, les préoccupations croissantes liées à l'inflation et au pouvoir d'achat, la poursuite de la hausse des prix de l'énergie, la multiplication d'évènements climatiques extrêmes (incendies, inondations), l'accentuation des inquiétudes liées au réchauffement climatique, les premières difficultés et conflits liés à la disponibilité de l'eau, les transitions dans l'agriculture et les préoccupations de souveraineté alimentaire, l'émergence de nouveaux modes de consommation et des évolutions plus large dans la vie quotidienne.*

Ce qui nous différencie

- *Notre gouvernance s'appuie sur des administrateurs élus par nos clients sociétaires*
- *Notre implication, au plus près de notre territoire, fait vivre et grandir les projets locaux (décisions locales, investissements dans des projets locaux...)*
- *Notre soutien à l'innovation accompagne les transitions économiques et sociétales*
- *Notre présence répartie sur tout le territoire, avec une implantation physique forte de 135 points de vente*

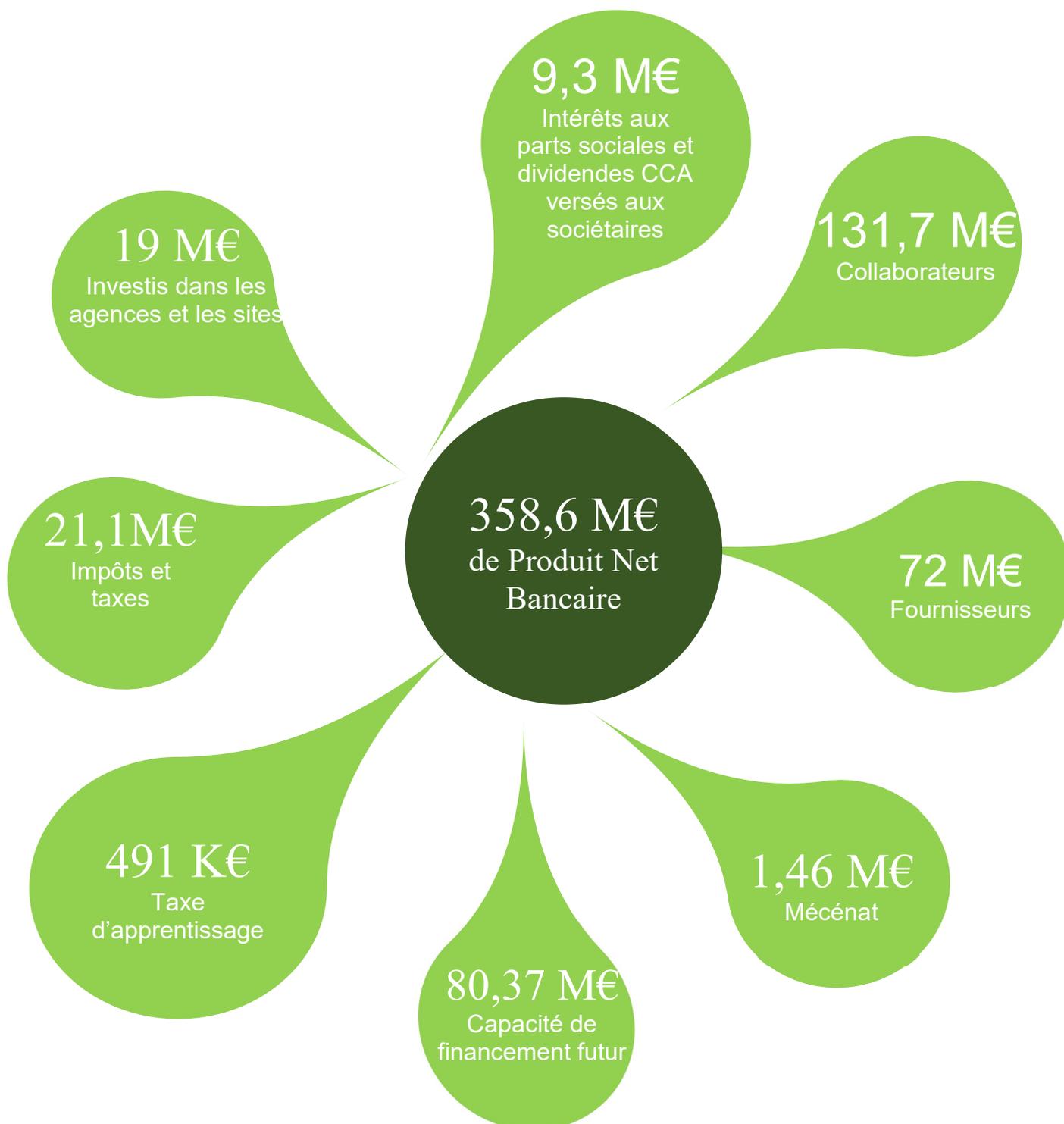
Nos résultats sont au service du territoire

PRESENTATION DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE : LE MODELE D'AFFAIRES

NOS RESSOURCES	NOTRE ORGANISATION 100% HUMAINE, 100 % DIGITALE	NOTRE CONTRIBUTION AU TERRITOIRE
<p>Notre capital humain</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1755 collaborateurs • 930 administrateurs <p>Notre maillage territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> • 135 points de vente • 302 automates, 93 Relais CA • 4 agences Entreprises, 1 agence Grandes Entreprises, 1 agence Immobilier et institutionnels • 1 Village by CA (2 sites) • 10 agences immobilières Square Habitat et 7 implantations en agence <p>Notre modèle de banque mutualiste</p> <ul style="list-style-type: none"> • 296 855 sociétaires • 84 Caisses locales <p>Notre appartenance à un groupe aux multiples expertises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'épargne et d'assurance • Services financiers spécialisés • Banque de financement et d'investissement • Banque en ligne • Agences immobilières <p>Notre capital financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Total bilan : 18 166 M€ • Capitaux propres : 2 126 M€ 	<p>Banque multicanale de proximité, notre modèle de distribution permet à nos clients, à tout moment de choisir le mode d'interaction qui leur convient le mieux : en agence ou en ligne</p> <p>NOTRE MAILLAGE DIGITAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 agence en ligne • 1 espace web dédié (sociétaire) • Application Ma Banque <p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • 208 000 utilisateurs de Ma banque (+15%) • 154 000 utilisateurs de Crédit agricole en ligne (-5%) • 15 087 nouveaux sociétaires • +2.9% d'encours de crédits • +2.1% d'encours de collecte • 453 979 contrats d'assurances personnes et biens <ul style="list-style-type: none"> • 605 998 clients • 83.6 % de particuliers • 5 % de professionnels • 4.9 % d'agriculteurs • 3.6 % d'entreprises • 3 % de collectivités ou associations 	<p>Un renforcement de notre modèle de banque coopérative et mutualiste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse de 1,4% du nombre de sociétaires en 1 an • 25 agences rénovées <p>Un soutien fort pour notre territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 65% de bénéficiaires sortis avec succès du dispositif Passerelle • 44 start-ups accompagnées au Village by CACB <p>Un employeur attractif et à l'écoute</p> <ul style="list-style-type: none"> • 191 nouvelles embauches • 14 537 jours consacrés à la formation • 137 alternants et 65 stagiaires accueillis <p>Répartition des crédits octroyés à nos clients</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% aux particuliers • 18% d'agriculteurs • 19% aux entreprises, coopératives, promoteurs • 8 % aux professionnels, 5% aux collectivités <p>Un financeur de 1^{er} plan</p> <ul style="list-style-type: none"> • 358,6 millions d'euros de PNB • 91,1 millions d'euros de résultat net consolidé • 14,0 milliards d'euros d'encours de crédits • 21,3 milliards d'euros d'encours de collecte

Partage de la valeur créée avec nos parties prenantes

Nos résultats sont au service du territoire



I. Méthodologie et cadre réglementaire de la DPEF

L'article L255-105-1 du Code du Commerce impose aux sociétés dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 100 M€ et le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur ou égal à 500, de présenter dans le rapport du Conseil d'Administration et l'Assemblée générale (rapport de gestion) un ensemble d'informations relatives au développement durable.

Ce même article instaure une vérification obligatoire de ces informations par un organisme tiers indépendant (OTI). L'OTI mandaté par le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour réaliser ces travaux est le Cabinet EY.

Le décret n° 2017-1265 relatif à la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier paru en août 2017 vient modifier l'article 225-100 du code du commerce.

La transposition de cette directive conduit à moderniser substantiellement le dispositif de publication d'informations non financières. La déclaration de performance extra-financière est un outil de pilotage stratégique de l'entreprise, à la fois concis et accessible, concentré sur les informations significatives intéressant ses parties prenantes ainsi que les risques extra-financiers principaux.

Le contenu de la déclaration de performance extra-financière de la société comprend une mention relative à son modèle d'affaires, une présentation des risques extra-financiers auxquels elle est soumise, une description des politiques mises en œuvre pour limiter ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Résultant d'une analyse en profondeur des enjeux et des risques extra-financiers auxquels la société est confrontée, la déclaration de

performance extra-financière a vocation à devenir un document de référence pour l'ensemble des parties.

L'évaluation de la démarche RSE du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est soumise à un avis de présence et à un audit de sincérité des données publiées par un organisme tiers indépendant (Loi Grenelle 2 n°2010-788, art 225).

La présente DPEF prend en compte les préconisations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) et traite, au travers de l'analyse des risques, des axes inscrits dans le pacte Coopératif et Territorial, outil commun à l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole, pour témoigner de leur engagement en matière de RSE :

- Le développement économique de notre territoire ;
- L'excellence de la relation avec nos clients ;
- Nos pratiques Ressources Humaines et Sociales ;
- Notre responsabilité environnementale ;
- Notre gouvernance coopérative et mutualiste.

La DPEF doit être insérée dans le rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale dans un délai de 6 mois. Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, elle doit également être rendue publique sur le site Internet de l'entité dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et rester disponible sur le site pendant une durée de cinq ans. Si la société établit des comptes consolidés, la déclaration est publiée au sein du rapport de gestion consolidé.

II. Méthodologie d'identification et de description des risques extra-financiers

L'élaboration du modèle d'affaires suit la trame préconisée la Fédération Nationale de Crédit Agricole et Crédit Agricole SA.

La méthodologie employée pour identifier nos risques, enjeux prioritaires et indicateurs clés s'appuie sur une démarche structurée : une cotation interne d'un inventaire de risques actualisé courant 2022 par un groupe de Caisses régionales, la consultation des parties prenantes et l'intégration de la politique RSE du Groupe et celle la Caisse Régionale.

Les enjeux ont été définis en s'appuyant sur :

1. La raison d'être du Groupe, définie dès 2019 « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et le projet du Groupe
2. Le Projet d'entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne « Façonneur d'avenir »
3. Le baromètre RSE du groupe actualisé en 2022

III. Le projet d'entreprise CACB

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne poursuit son Projet d'Entreprise lancé en 2021.

Participatif et collaboratif, il a été construit en questionnant notre environnement et nos parties prenantes externes, nos collaborateurs, nos élus.

Les grandes orientations et le plan d'actions issus de toutes ces étapes ont été dévoilés début 2022.

Les orientations stratégiques de ce nouveau Projet s'appuient sur 4 ambitions qui orientent nos enjeux.



**LA BANQUE
DE LA FAMILLE**

#1 La banque de la famille reconnue pour sa qualité et sa simplicité. En s'appuyant sur l'excellence relationnelle et opérationnelle, pour fidéliser et conquérir toutes les clientèles partout, par tous les métiers et via tous les canaux.



**LA BANQUE
DU CONSEIL**

#2 La banque conseil qui propose des solutions à forte valeur ajoutée. Le groupe Crédit Agricole étant la 10e banque mondiale, nous pouvons nous appuyer sur la combinaison d'expertises fortes et reconnues en local pour être retenue comme banque principale.



**LA BANQUE
DU TERRITOIRE**

#3 La banque du territoire engagée dans les transitions aux côtés des acteurs locaux : « De financeur du territoire à façonneur du territoire » en s'appuyant sur des offres et des organisations innovantes et de nouveaux métiers, pour cultiver l'esprit entrepreneurial au cœur des écosystèmes et ainsi créer de la valeur client et territoriale.



**L'ENTREPRISE
EXEMPLAIRE**

#4 L'entreprise exemplaire pour ses équipes, ses élus, son groupe et son environnement. S'appuyant sur une politique RSE et éthique exigeante irriguant toutes ses parties prenantes, pour cultiver le plaisir et la fierté d'équipiers et d'élus, engagés et responsabilisés en proximité.

Ces ambitions reflètent l'intégration des grands enjeux du CACB dans sa politique générale. Ce nouveau Projet d'Entreprise a insufflé de nombreuses réalisations dès 2022, dont une partie sera abordée dans la présente DPEF.

Le baromètre RSE

Actualisé par le Groupe en 2022, il mentionne les principaux points de vigilance des français dans le domaine de la responsabilité des entreprises. Les résultats sont proches de ceux de l'année passée avec cependant une attente renforcée sur la sécurisation des données, les actions en faveur de l'environnement et celles relatives à l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Définition des principaux risques extra-financiers de la Caisse régionale

Dans une démarche construite et partagée avec les parties prenantes externes et internes, une liste de risques a été établie par un panel représentatif de Caisses régionales. Différents experts CACB¹⁴ ont été interviewés en entretien individuel en novembre 2021 pour coter les risques les plus sensibles pour la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne. Chaque expert a évalué les niveaux de risques sous 3 angles : l'impact en termes d'image, l'impact sur la perte d'activité et l'impact de sanction administrative ou judiciaire. La somme de ces 3 notes d'impact est ensuite multipliée par la gravité à l'égard des parties prenantes et par la probabilité d'occurrence. Les notes ainsi obtenues permettent de hiérarchiser les risques extra-financiers propres à la Caisse régionale de Champagne Bourgogne et à son territoire.

Cette sélection des risques est confortée par nos engagements RSE défini dans notre nouvelle [politique RSE](#) (cf. chap. IV : page 31)

La réalisation d'une matrice de matérialité

Pour la première fois, les différentes analyses des attentes des parties prenantes (baromètre RSE clients et baromètre RSE collaborateurs) ont été croisées avec les cotations effectués par les experts en interne sous forme de synthèse.

validée par le Conseil d'Administration en 2023. Les principaux risques sont repris et certains engagements sont réaffirmés de manière plus importante notamment au profit des jeunes du territoire, de l'agriculture dans son ensemble, de la qualité de vie au travail et de la transition écologique.

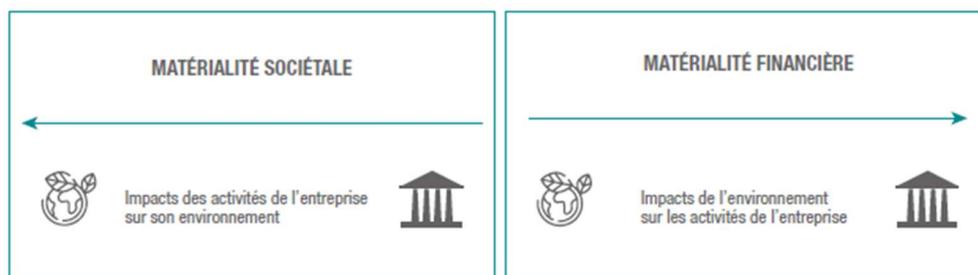
Un travail de 'cotation' de ces engagements a été réalisé par 2 groupes de salariés à l'occasion de présentations de la politique RSE. Les managers ont priorisé le bien être des collaborateurs, le service client et la réduction de l'empreinte écologique de l'entreprise. Les alternants intégrant l'entreprise ont réalisé la même hiérarchie en rajoutant, en première priorité, nos projets en faveur de la jeunesse. Tous les engagements ont cependant été cités de manière significative, ce qui conforte la pertinence de l'ensemble de nos orientations.

Une première restitution de matrice de matérialité est ainsi réalisée.

A noter que celle-ci s'appuie sur un travail de cotation réalisé en 2021. Les évaluations des impacts de l'environnement sur les activités de l'entreprise n'ont pas été actualisées depuis.

¹⁴ Les personnes impliquées dans la cotation des risques sont les responsables des services : Conformité, Moyens Généraux, Immobilier et Sécurité, Marketing, Relations Caisses Locales et Mutualisme, Ressources Humaines et Formation, Maire du

Village, Connaissances Evénements Clients, Marché des entreprises, Marché des professionnels et Marché de l'agriculture et viticulture.



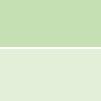
Le Comité RSE du 22 Novembre 2023 a validé les risques et les indicateurs retenus. Ceux-ci demeurent inchangés par rapport à l'an passé.

Depuis 2022, les risques climatiques sont davantage détaillés et traités séparément pour mettre en avant notre double responsabilité ; d'une part dans la réduction des risques climatiques et d'autre part dans l'adaptation de nos clients face à ces derniers.

Les enjeux sont regroupés de la façon suivante :

- Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes (3 indicateurs) ;
- Soutenir le développement de notre territoire à travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale (5 indicateurs) ;
- Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts (8 indicateurs) ;
- Être un employeur responsable (3 indicateurs).

Les risques retenus sont reformulés tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Nos enjeux extra-financiers	Risques RSE majeurs	Engagements du CACB	Contribution aux ODD
Viser une relation durable avec nos clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts	Non réponse des produits proposés impliquant une augmentation de la part de la clientèle en difficulté.	Favoriser l'inclusion	 
	Insatisfaction clients (inadaptation du produit / service aux besoins du client / défaut de conseil / litiges sur la performance des activités de conseil	S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service avec éthique et loyauté	 
Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes.	Insuffisance de soutien à l'économie et aux initiatives locales.	Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste	 
Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale	Insuffisance d'accompagnement de nos clients vers la transition énergétique	Accompagner les transitions et contribuer visiblement à la neutralité carbone du territoire	 
	Inadéquation entre ambitions et moyens mis en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre	En tant qu'entreprise engagée, réduire notre propre empreinte environnementale	 
	Insuffisance de protection de nos clients face aux risques climatiques	Accompagner l'ensemble de nos clients face aux risques climatiques	
Viser une relation durable avec nos clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts	Insuffisance de culture déontologique éthique et de protection de données	Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection de données	
Être un employeur responsable	Dégradation du niveau de compétences des collaborateurs et donc de l'employabilité, Insuffisance de qualité de vie au travail, Inégalités salariales et lutte contre les discriminations	Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences des collaborateurs, la qualité de vie au travail et garantir l'équité et développer la diversité	   

Notre ambition RSE contribue aux objectifs de développement durable (ODD)

Définis et adoptés par l'ONU, ils visent un développement économique et social plus respectueux des populations et de la planète.

L'agenda est universel et s'applique à tous les pays. Ces priorités sont à atteindre d'ici 2030.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne contribue directement aux ODD par des actions concrètes qui figurent dans chacune des parties du présent document.

Afin de renforcer son action, le lien entre les ODD, les principaux risques extra-financiers identifiés et les politiques mises en place ont été cartographiés et présentés dans le tableau ci-dessus.

IV. La politique RSE



Définie comme une réalisation prioritaire de notre Projet d'Entreprise, la Caisse Régionale a formalisé sa première Politique RSE début 2023. Celle-ci concrétise le poids accordé à l'intégration des enjeux sociétaux dans la stratégie globale de l'entreprise.

Elle s'appuie sur nos actions RSE historiques de Banque Mutualiste et se veut un document engageant grâce à la formalisation de 10 engagements clés.



Une quarantaine d'objectifs chiffrés ont été définis pour suivre la réalisation de nos engagements. Le Conseil d'Administration du CACB a validé cette politique en mars 2023.

Afin d'obtenir une cohérence entre la Déclaration de Performance Extra-Financière et la Politique RSE du CACB,

- les engagements de la présente DPEF, plus larges, ont été mis en parallèle avec ceux actualisés et reformulés de la Politique RSE,
- les objectifs chiffrés sont précisés sur les indicateurs communs afin de suivre l'évolution jusqu'à leur atteinte.



Façonner l'avenir de notre Territoire

NOS 10 ENGAGEMENTS

-  1. Protéger nos clients en toutes circonstances et renforcer l'inclusion sociale.
-  2. Apporter les meilleurs services à l'ensemble de nos clients en conjuguant expertise, qualité et confiance en proximité.
-  3. Répondre aux enjeux de chacun de nos territoires en ajustant en permanence les actions concrètes de nos Pactes territoriaux.
-  4. Soutenir les générations futures dans l'éducation, l'accès à l'emploi ou l'installation professionnelle.
-  5. Etre plus que jamais la banque qui soutient l'agriculture plurielle et qui l'accompagne dans ses transitions.
-  6. Accompagner efficacement tous nos clients face aux risques climatiques.
-  7. Contribuer visiblement à la neutralité carbone du territoire.
-  8. En tant qu'entreprise engagée, réduire notre propre empreinte environnementale.
-  9. Développer le bien-être, les compétences et l'employabilité de nos salariés, tout en amplifiant la mixité et la diversité.
-  10. Impliquer et sensibiliser toutes nos parties prenantes aux enjeux de la RSE.



NOS PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA-FINANCIERES ET NOS ENGAGEMENTS

Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts

Notre engagement : Favoriser l'inclusion.

En lien avec l'engagement n°1 de la Politique RSE 2023 :



1. Protéger nos clients en toutes circonstances et renforcer l'inclusion sociale.

I. Renforcer l'inclusion financière en accompagnant notre clientèle en difficulté

Au cours de leur vie, nos clients peuvent rencontrer des moments de fragilité. Tous les aléas de la vie vécus par les clients engendrent un besoin d'écoute plus empathique et des accompagnements (offres, process) plus adaptés. Une inefficacité à répondre à ces situations peut entraîner une perte de confiance.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, banque universelle de proximité dont les valeurs historiques Proximité, Responsabilité et Solidarité placent les femmes et les hommes au cœur de ses finalités doit relever ce défi.

Nous accompagnons tous types de clientèle, des plus fortunés aux plus modestes, des plus jeunes aux plus âgés, quel que soit leur lieu

d'habitation et la nature de leur activité professionnelle.

Afin d'accompagner au mieux les clients qui rencontrent des aléas dans leurs parcours de vie, CACB met en place une organisation et des process spécifiques afin de répondre aux exigences de ces situations.

Ainsi, nous avons déployé le parcours « Succession », le parcours « Majeur protégé », le parcours « Séparation Divorce » et le Parcours « Traitement des demandes et réclamations » précédemment détaillé.

A. Zoom sur le parcours clientèle fragile

Nous avons déployé en 2019, un parcours dédié Clientèle Fragile. Celui-ci intègre des offres adaptées mais aussi une démarche spécifique.

Détection précoce des clients potentiellement fragiles afin de leur proposer une offre adaptée :

- Des offres permettant une meilleure gestion du budget. Par exemple, la carte EKO (carte bancaire à contrôle du solde) permet de recevoir des alertes (SMS, e-mail) sur la gestion du compte au quotidien lorsque le compte passe en dessous de 20€.

L'application Ma banque offre la possibilité de connaître son solde à partir de son portable et également donne une vision des dépenses grâce à la catégorisation des achats ;

-Un accompagnement par le Point Passerelle.

Détection des clients fragiles

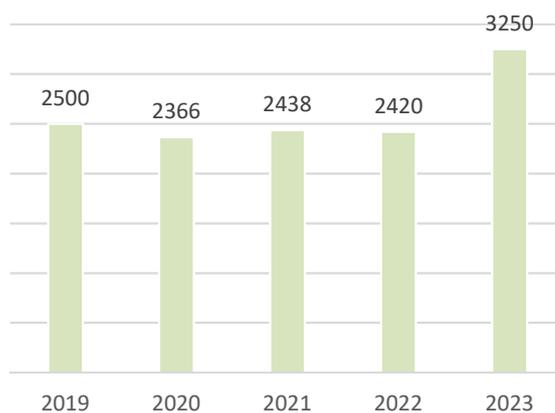
En 2023, 13 700 clients ont été identifiés en situation de fragilité (contre 12 069 en 2022 soit une hausse de 13,5%).

Nous leur proposons une offre dédiée « Budget protégé » (services adaptés pour aider le client à surmonter les difficultés financières, exonération des frais habituellement prélevés en cas d'incidents de paiement ou irrégularité de fonctionnement de compte, proposition d'une rencontre annuelle avec un conseiller).

Au 31/12/2023, 3 250 clients ont souscrit l'offre budget protégé.



Nombre de clients fragiles équipés de l'offre Budget Protégé



Depuis le 1^{er} avril 2022 nous limitons également les frais d'incidents :

- Plafonnement de la commission d'intervention à une par jour ;
- Exonération de la CI pour les paiements cartes < 10€ ;
- Exonération de frais suite à la présentation du deuxième prélèvement.

Nous abaissons également le plafond de frais pour les clients équipés de l'offre budget protégé : il est désormais de 0€. En parallèle, nous avons révisé les critères de détection précoce de signaux d'une éventuelle fragilité financière. Nous avons intégré la détection spontanée par le réseau.

Les indicateurs de pilotage sont enrichis afin d'élargir les opportunités relationnelles et

mettre en place un suivi hebdomadaire. Cela reprend le suivi du traitement des opérations rejeteables, l'évolution des souscriptions et du CAC Budget Protégé.

Enfin, nous avons mis en place des mesures de réduction des frais de dysfonctionnement :

- Le service *Alerte découvert* est un service d'alerte SMS gratuit indiquant au client lorsqu'il se rapproche du seuil de 0€ ;
- Les commissions d'intervention sont plafonnées à une par jour contre trois aujourd'hui ;
- Pour les paiements par carte inférieurs à 10€, la commission d'intervention est exonérée ;
- Il y a un abaissement du plafond réglementaire des frais d'incidents pour les

clients bénéficiaires de l'offre spécifique clientèle fragile ;

- Nous formalisons le conseil et l'accompagnement délivré aux clients fragiles avec notamment une traçabilité des entretiens et des propositions ainsi que des suites données à celles-ci ;

- Enfin nous exonérons les frais liés à la représentation d'un prélèvement dans le cadre d'un rejet pour défaut de provision.

B. Les Points Passerelle

Les 4 Points Passerelle du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, présents à Chaumont, Dijon, Auxerre et Troyes, remplissent 2 missions :



- Le Point Passerelle assure l'accompagnement des personnes ayant des difficultés financières et trouve des solutions économiques et sociales pour prévenir l'exclusion bancaire ;

- Le process d'accompagnement consiste en un entretien physique (accueil, écoute, bienveillance) afin de faire un diagnostic financier et d'analyser la situation des personnes en difficulté.

Notre **démarche pédagogique** permet d'envisager les solutions qui peuvent amener à une négociation avec les créanciers (un moratoire ou plan d'apurement est parfois nécessaire). Nous proposons également une aide à la constitution des dossiers Banque de France.

- Crédits de stabilité (financement de dette et Trésorerie).

43 microcrédits ont été sollicités pour un financement de **131 450€**, dont 90 400€ pour l'emploi et la mobilité soit 68% sur ces 2 thématiques.

En 2023, **699 nouvelles situations difficiles** ont été traitées avec les Points Passerelle, soit une augmentation de 16,5%. Parmi ces situations, 456 ont été rétablies totalement ou partiellement.

En complément, **43 prises en charge des mensualités assurance auto** Pacifica ont été réalisées pendant 6 mois pour permettre aux bénéficiaires de continuer à être assurés pendant la résolution des difficultés pour un total de 13 716€ dont 10 287€ pris en charge par CACB et 3 429€ par Pacifica.

Cette année, un nouveau process pour l'octroi de **microcrédits** a été mis en place afin de développer cet outil d'insertion des personnes exclues du crédit classique. L'enveloppe initiale des microcrédits était de 50 000€, elle a été augmentée pour atteindre 160 000€ en 2023. Par ailleurs, les microcrédits proposés ne concernent plus seulement la mobilité mais la totalité des financements possibles :

Les ateliers budgétaires sont assurés par des bénévoles, 230 ateliers ont eu lieu en 2023 permettant de former 2 398 jeunes, avec une application en ligne permettant de générer des quiz interactifs.

- Travaux rénovation énergétique
- Travaux de maintien à domicile –
- Travaux résorption habitat insalubre
- Emploi et mobilité
- Santé
- Habillement,
- Honoraires avocat,
- Obsèques
- Logement
- Equipement
- Education et Formation

Ces derniers, utilisés en classe sur tablette, smartphones ou ordinateur, permettent aux élèves de s'autoévaluer, et d'apprendre à gérer un budget de façon ludique avec un classement par points très motivant.

En 2023, nous avons poursuivi le développement des ateliers budgétaires avec une **hausse de 38%** du nombre de jeunes sensibilisés à la gestion budgétaire.

Pour rappel, en 2022, les bénévoles Points Passerelle ont animé 182 ateliers budgétaires auprès de 1 735 participants.

Créé en 2008, l'activité des Points passerelle est l'une des activités emblématiques de notre

politique RSE depuis une quinzaine d'année. L'objectif est fixé à 9 000 familles en difficulté accompagnées de manière personnalisée par un conseiller Point Passerelle à fin 2024. Cet objectif est déjà quasiment atteint à fin 2023.



Indicateur suivi :

Suivi de l'activité des Points Passerelle						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de bénéficiaires accompagnés dans l'année	629	467	625	600	699	-
% de sortie favorable ¹⁵ sur l'année	523 soit 83%	332 soit 71%	398 soit 64%	378 soit 63%	458 soit 66%	-
Nombre de bénéficiaires cumulés depuis 2008	6 585	7 052	7 677	8 277	8976	Objectif : 9000

II. Favoriser l'inclusion sociétale en accompagnant le vieillissement de la population

Avec la progression de l'espérance de vie, les enjeux liés au vieillissement de la population sont majeurs. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose d'un portefeuille avec une sur-représentation de la clientèle âgée par rapport aux autres Caisses régionales.

Face à ces constats, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a mis en place une démarche BVAD (*Bien Vivre A Domicile*) d'accompagnement des personnes vieillissantes et de leurs aidants.

¹⁵ Nombre de bénéficiaires dont la situation est rétablie avec en statut bénéficiaires remis en selle et partiellement remis en selle.

III. La démarche Bien VIVRE à domicile (BVAD)

Les objectifs sont d'accompagner les aidants et les aidés à bien vivre à domicile au travers d'un diagnostic de leurs besoins et des préconisations personnalisées. C'est une démarche client qui s'appuie sur un Bilan Gratuit réalisé sur une application via une tablette qui permet de comprendre les besoins du client, et de lui préconiser des solutions adaptées avant toute souscription d'offres.

A l'issue de cet entretien, un bilan est remis au client, comportant des conseils en matière de Prévention, d'aides et des préconisations sur nos offres dans tous les univers. Il se compose également de services à la personne proposés par notre filiale VIAVITA (Filiale de PACIFICA).

Cela se traduit par exemple par la mise en place de prestations de services à domicile, accompagnement aux démarches administratives (aide à la constitution des dossiers) et de services de coordination de travaux d'aménagement du domicile.

L'ensemble de nos conseillers sont formés à cette démarche BVAD depuis octobre 2018.

La démarche est toujours en cours d'évolution (essoufflement car aucune nouveauté depuis 3 ans) et CACB travaille avec le Groupe pour enrichir cette démarche avec

- une version spécifique adressée aux aidants,
- une version en ligne
- un enrichissement sur la dimension logement (recherche d'un logement mieux adapté).

Indicateur suivi :

Nombre d'accompagnements « Bien VIVRE à domicile » réalisés						Objectif : être la Caisse régionale la plus active dans l'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées
2018	2019	2020	2021	2022 ¹⁶	2023	2024
730	4 394	2 729 ¹⁶	2545	421	45	

Pour nous accompagner dans cette démarche, nous poursuivons notre partenariat avec la CHAIRE SILVERTECH de l'UTT de Troyes qui



Ces évolutions n'arriveront qu'en 2024 avec une plateforme nationale de Care Management (avec VIAVITA) qui prendra en charge toute la coordination des services pour les aidants.

Le projet national d'accompagnement des Séniors s'inscrit dans le projet sociétal du groupe et s'appelle désormais **Bien Vivre Demain**.

De ce fait cette démarche BVAD va être abandonnée et nous ne l'avons pas mis en avant en 2023 dans l'attente de la nouvelle plateforme.

Nous avons néanmoins réalisé 45 entretiens BVAD en 2023.

travaille sur le sujet du vieillissement. La chaire poursuit des travaux de recherches sur le logement Senior, que nous leur avons demandés.

¹⁶ Essoufflement de la démarche

IV. Favoriser l'inclusion numérique

A. La labellisation digitale pour accompagner les évolutions numériques

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne accompagne ses conseillers dans l'intégration des évolutions numériques, au service de ses clients avec la labellisation digitale (label lancé en 2019). Cette reconnaissance valorise les agences dont les collaborateurs intègrent pleinement le digital et en font profiter nos clients. Depuis 2023, deux animateurs sont dédiés à l'accompagnement des agences.

Il s'agit de :

- Accompagnement à la carte, suivant les besoins des agences.
- Ateliers sur les outils comme Ma banque, Vizio Client
- Echanges autour des bonnes pratiques des 12 critères de la labélisation digitale.

La montée en compétence digitale permet de rendre les clients plus autonomes sur des opérations rapides et laisse plus de disponibilité aux conseillers pour du conseil, en face à face ou à distance. Cela permet également de gagner en conformité puisque les procédures et les critères sont très encadrés et permettent de lutter contre des erreurs humaines. On parle de digital au service du conseiller.

Dans la continuité de 2022, la labellisation est décernée à partir de 12 critères (contre 6 jusqu'en 2022), parmi lesquels sont suivis le nombre de clients connectés, les données de contact à distance renseignés, les contrats déposés en ligne (signature à distance), la joignabilité des conseillers, etc.

L'ambition de l'entreprise est d'atteindre 100% des agences de nos territoires labellisés en 2024.

Actuellement 10 agences (sur 136 agences) dans 3 territoires sont labellisées.

B. Ma Banque

L'application a été entièrement revue et repensée en juin 2022 : plus fluide, plus intuitive, plus moderne. De nombreuses mises à jour ont été effectuées, avec de belles avancées, telle que la signature de contrats d'assurances habitation en totale autonomie, la vision des prélèvements à venir ou la simulation du devis de l'assurance auto.



C. Autonomie client

De plus en plus d'actes sont disponibles pour nos clients en toute autonomie (opération sur prêt, réinitialisation des codes d'accès, rejet de prélèvements via le site, ouverture de compte, ...), que ce soit sur le site internet ou sur l'application Ma Banque.

D. Vizio Client

Une nouvelle version de l'outil de visio-conférence plus moderne, plus ergonomique, et permettant au client de nous partager son écran a été déployée cette année.

Des animations, ateliers, formations sont mis en place pour en faire la promotion auprès de nos clients et de nos conseillers. Le client peut désormais choisir de prendre rendez-vous de lui-même en visio-conférence. Sur 2023, 1% des entretiens clients se fait via Vizio Client (soit 2263 entretiens).

E. Vitrine digitale

La vitrine digitale est mise à jour de façon régulière. Suite à l'évolution de Ma Banque, des nouveaux tutos vidéos sont en ligne et les "pas-à-pas" de nos outils évoluent, notamment sur les entrées en relation.

F. Ateliers clients

Lors des rendez-vous sociétaires, des interventions ont été réalisées afin de promouvoir le digital et répondre aux interrogations des clients. La démarche a également été initiée auprès des administrateurs d'une Caisse locale dans les mêmes objectifs. Ces ateliers pratiques, très appréciés des utilisateurs, seront également proposés en 2024.

Agir de façon responsable vis-à-vis de nos clients handicapés

Conformément à la réglementation en vigueur, le CACB a déposé un calendrier de mise en conformité de ses agences et sites auprès de la préfecture de l'Aube en 2015.

Ce programme, débuté en 2016, prévoit la mise en conformité des agences et sites sur une période de 9 ans. Sur un parc total de 151 sites, ce programme présentait le planning de mise en conformité de 131 sites (20 étant déjà conformes au moment du dépôt à la Préfecture).

NB : 9 agences ont fermé depuis le dépôt du calendrier ADAP, notre parc total est actuellement de 142 agences.

Certaines mises en conformité sont gérées dans le cadre du programme de rénovation de nos agences. En parallèle, de nombreuses actions sont engagées pour rendre accessibles les agences inscrites au programme annuel.



Après un programme 2020, perturbé par la crise sanitaire, nous poursuivons l'accélération de la mise en conformité des agences. **11 agences sont devenues conformes en 2023**, ce qui porte le total d'agences conformes à 73.

A la fin de 2023, 69 agences restent à mettre en conformité, dont 9 dont les travaux majeurs sont déjà effectués. Pour ces dernières, ne reste plus que de menus travaux et la délivrance d'une attestation conformité prévue début 2024.

Indicateur suivi :

Années	Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite							Objectif 2026 (*)
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Nb de locaux certifiés conformes par un bureau de contrôle	36	42	42	43	55	62	73	142
Nombre de sites du parc	148	147	146	144	144	144	142	142
Soit en % des locaux faisant l'objet d'un Agenda d'accessibilité programmé	24%	29%	29%	34%	38%	43%	51%	100%

A noter que nous avons 9 agences non notées dans le calcul dont les travaux sont finis en attente d'une attestation conforme

(*) Nous avons possibilité de demander un report de calendrier AD'AP à la DDT de 2024 à 2026 pour pouvoir coïncider avec le programme de rénovation des agences au concept BY CA. La demande sera faite courant 2024 pour décaler cette date

Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts

Notre engagement : S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service, avec éthique et loyauté.

En lien avec l'engagement n°2 de la Politique RSE 2023



2. Apporter les meilleurs services à l'ensemble de nos clients en conjuguant expertise, qualité et confiance en proximité.

Construire une relation de confiance et de satisfaction avec nos clients

Le **Modèle Relationnel** impulsé par le Groupe de façon à répondre à nos enjeux de satisfaction clients et collaborateurs, est diffusé au CA de Champagne Bourgogne depuis mars 2022. Il repose sur des **postures et pratiques relationnelles et managériales**.

Déjà testé auprès de pilotes en 2022, le nouveau Modèle Relationnel a été déployé auprès de l'ensemble des collaborateurs site et réseau, de mars à juin 2023. L'ensemble du CACB a donc été formé aux pratiques et postures relationnelles et managériales visant à atteindre l'Excellence Relationnelle.

Le Modèle Relationnel devient la signature commune CACB, il s'inscrit comme un référentiel au service de la satisfaction clients et collaborateurs.

De Juin à décembre 2023, une animation en ateliers collaboratifs a continué à faire progresser le modèle au sein des sites et réseaux.



Goodays est notre nouvelle solution d'écoute clients mise en place en 2023. Elle nous permet d'ancrer les pratiques et de mesurer leur appropriation et leur mise en œuvre.

Le Modèle relationnel s'intègre pleinement dans les différents chantiers de notre Projet d'entreprise, tous marchés et services confondus et participe ainsi à irriguer la culture client auprès de tous dans la durée.

I. Les indices de recommandation

La Caisse régionale a mis en place un dispositif d'enquêtes basé sur l'indice de recommandation client (IRC) en cohérence avec la démarche engagée au niveau national. Les responsables des marchés concernés élaborent des plans d'actions spécifiques en se basant sur l'analyse de ces enquêtes. On distingue 4 types d'enquêtes :

- 1) **IRC Stratégique sur le marché des particuliers** : cette enquête est réalisée chaque année et constitue un indicateur fort de notre Projet d'Entreprise. La note IRC obtenue est l'indicateur référent en matière d'excellence relationnelle. En

2023, avec un IRC de +15 (contre +13 en 2022), le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est 11^{ème} Caisse régionale sur 35.

- 2) **IRC Stratégiques Marchés** : ces enquêtes sont réalisées tous les 2 à 3 ans. Les modalités de mise en œuvre diffèrent selon les marchés. L'objectif est de bâtir des plans d'action opérationnels et adaptés aux spécificités de chacun des marchés. En 2024, les marchés des professionnels, des patrimoniaux et de l'agriculture feront tous l'objet d'une enquête dédiée.
- 3) **IRC Parcours** : l'objectif est d'interroger nos clients sur un évènement majeur de leur relation avec leur banque (crédit habitat, entrée en relation, Succession, ...) afin d'enrichir nos processus internes. Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre de la démarche processus et d'amélioration continue.
- 4) **IRC agences** : Depuis mai 2023, ces enquêtes sont réalisées en collaboration

avec notre partenaire « Goodays ». Les envois sont réalisés au plus près du contact sur 4 cibles différentes : les clients qui viennent d'avoir un contact avec leur conseiller, les clients qui sont entrés en relation récemment, les clients qui ont réalisé un projet immobilier ou des clients qui ont été en contact avec notre Centre de Relation Clients.

Les résultats sont restitués par point de vente et territoire via une plateforme en ligne. Le questionnaire porte sur les pratiques et postures du Modèle Relationnel et permet de détecter nos marges d'amélioration et de construire des plans d'action annuels dans nos territoires. Ces enquêtes permettent d'animer la culture client au quotidien ou d'alimenter les échanges lors de réunions dédiées à la satisfaction client en agence.

Indicateur suivi :

Taux Indice de Recommandation Client (IRC) agence de 2020 à 2023¹⁷

2020	2021	2022	2023
54	61	65	65

La satisfaction client est au cœur de notre Projet d'Entreprise. La Caisse régionale a fait le choix en 2023 de changer son dispositif d'écoute clients en rejoignant Goodays.

Ce nouveau partenaire offre une approche plus moderne et conversationnelle pour animer au quotidien l'Excellence Relationnelle et irriguer la Culture Clients à toute l'entreprise.

Plus qu'un changement d'outil, nous repensons la démarche avec :

- **Un pilotage complet de la satisfaction clients** sur 4 moments clés (entrée en relation, projet habitat, post entretien et

post contact avec le centre de relation client).

- **Une nouvelle démarche relationnelle** en répondant à tous les clients qui s'expriment.
- **Une meilleure gestion de nos avis clients publiés en ligne** avec des réponses personnalisées apportées par les managers dans les territoires.
- **Une approche managériale positive** en partageant les compliments des clients aux conseillers.

II. Traitement des demandes et réclamations clients

Dans le contexte bancaire actuel, la qualité de la relation associée à la qualité du service après-vente est un élément central de la fidélité

et de la recommandation du client envers sa banque.

¹⁷ le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne ne suit pas la valeur absolue de cet indice mais plutôt son évolution dans le temps (évolution de la satisfaction de nos clients). Il permet également de comparer différentes agences ou différentes Caisses régionales et permet de s'inspirer des bonnes pratiques identifiées.

Le Parcours « Traitement des demandes et réclamations clients » concerne les demandes clients traitées par le conseiller en toute autonomie ou transmises vers un service gestionnaire pour action ou assistance.

Les réclamations clients sont l'expression d'un mécontentement envers un professionnel quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle est formulée. Elles peuvent émaner de toute personne, y compris en l'absence de relation contractualisée avec le professionnel.

Trois objectifs sont fixés :

1. Prendre en charge immédiatement la demande du client dès le 1^{er} interlocuteur et apporter une réponse en veillant à la satisfaction du client.

Caesar, notre assistant conversationnel, permet aux conseillers d'agir en autonomie en apportant une réponse rapide.

Traitement des réclamations

Le traitement des réclamations est réalisé au sein des agences et du service Qualité et Service Clients.

Toutes les réclamations pouvant être traitées par l'agence le sont directement avec ou sans l'appui de services experts.

Toutes les réclamations pour lesquelles la réponse apportée par l'agence ne satisfait pas les clients ou celles adressées directement au service Qualité et Service Client (QSC), sont centralisées et prises en charge par QSC au sein de la Caisse régionale.

Cette procédure répond à des engagements qualitatifs en terme :

- D'accusés de réception, réalisés sous 10 jours ;

Indicateur suivi :

Taux de réclamations traitées en moins de 60j (non DSP2) (moyenne sur 12 mois, au sein du service Qualité Service Clients)		
2021	2022	2023
98%	95%	99%

L'indicateur a été modifié cette année. Précédemment, le délai suivi était celui du taux de traitement des réclamations sous 10 jours. Avec l'arrivée des nouvelles réglementations, d'autres normes ont été définies. Parmi les 3 indicateurs suivis (% de réclamations DSP2 traités en moins de 17J et en moins de 40J ; % de réclamations non DSP2 traités en moins de 60J), celui-ci est retenu comme étant le plus significatif.

2. Tracer les demandes et réclamations au travers d'un outil accessible à l'intégralité des collaborateurs de la Caisse régionale permettant de les suivre et les piloter.

Depuis avril 2021, la Caisse Régionale a opté pour le développement d'un outil interne co-construit avec les utilisateurs qui intègre des évolutions permanentes : ARC+.

L'objectif est d'accompagner les conseillers et les acteurs internes dans le traitement des demandes et réclamations (suivi, traçabilité et pilotage) et qui peuvent nécessiter l'appui d'un service interne ou d'une filiale.

3. Irriguer la culture de service à toute l'entreprise avec des engagements de services partagés.

L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu pour notre Caisse régionale. En 2023, le Modèle relationnel est venu contribuer au développement de la culture de service au sein de l'entreprise.

- De délais de traitement, avec un délai maximum de 60 jours. NB : concernant les réclamations entrant dans le cadre de la directive européenne relative aux services de paiement (DSP2), les délais diffèrent : 17 jours calendaires pour les dossiers simples et 40 jours pour les dossiers complexes ;
- De formalisme des courriers, la réponse devant préciser les voies de recours en termes de médiations (Médiation Bancaire, Médiation Assurances ou Médiation Autorité des Marchés Financiers (AMF)).

Les clients disposent également de voies de recours lorsque la réponse ne leur apporte pas satisfaction ou lorsqu'ils n'ont pas obtenu de réponse sous 60 jours.

Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes

Notre engagement : Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste.

En lien avec les engagements n°3 et n°4 de la Politique RSE 2023



3. Répondre aux enjeux de chacun de nos territoires en ajustant en permanence les actions concrètes de nos Pactes territoriaux.



4. Soutenir les générations futures dans l'éducation, l'accès à l'emploi ou l'installation professionnelle.

I. Renforcer l'adhésion à notre modèle coopératif et mutualiste

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne compte 296 855 sociétaires au 31 décembre 2023 contre 292 699 en 2022. Cette évolution reflète la volonté de la Caisse régionale d'affirmer son caractère coopératif et mutualiste. En 2023, 15 087 clients sont devenus sociétaires. Notre objectif est d'atteindre 315 000 sociétaires d'ici à fin 2025.

A. Proposer des offres spécifiques aux sociétaires

En tant que banque mutualiste et coopérative, la Caisse régionale a à cœur de développer le sociétariat sur son territoire.

Être sociétaire, offre la possibilité de s'engager dans la vie de sa banque et de son territoire en bénéficiant d'offres spécifiques en adéquation avec les valeurs mutualistes. Les clients sociétaires peuvent bénéficier de la carte sociétaire qui permet le financement d'actions sociétales porteuses de sens. À chaque utilisation, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reverse 1 centime d'euro. Les Fonds ainsi rassemblés permettent de financer de nombreux projets utiles au territoire. Il s'agit de projet comme :

- Y Schools, en collaboration avec projet Y NOT, qui est un programme de bourse à destination des jeunes méritants des différents territoires. La

bourse leur permet de financer l'intégralité de leur parcours au sein des écoles.

- ADASMS est un soutien à la mise en place d'une cuisine centrale. Ce projet permet de créer 23 emplois pour les personnes en situation de handicap.
- Habitat & Humanisme est un appui à la construction d'une résidence intergénérationnelle et inclusive à Chenôve « Le Trait d'Union ».
- Le Théâtre Perché de Brienon-sur-Armançon est un programme de soutien au remplacement de projecteurs. Ce projet a pour but d'aider le Théâtre à réaliser des économies d'énergie.

En 2023, près de 205 477 cartes sociétaires sont détenues soit un équipement de 69% des sociétaires.

En outre, la Caisse régionale propose un **Livret Engagé Sociétaire**, permettant à nos clients de donner du sens à leur épargne. Les fonds permettent de financer des projets contribuant à l'économie locale. Fin 2023, la Caisse régionale comptabilise 45 148 Livrets Engagés Sociétaires pour un montant total collecté de 595 739 K€.

B. La présence des administrateurs

Le modèle de banque coopérative et mutualiste de la Caisse régionale fonctionne en s'appuyant sur le respect des règles statutaires, la représentativité des sociétaires et l'implication des administrateurs.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est composé de 84 Caisses locales administrées par 930 administrateurs, élus par les sociétaires, porteurs de parts sociales. Les Caisses locales élisent elles-mêmes leurs représentants.

Par conséquent, 18 administrateurs de la Caisse régionale, et un auditeur, siègent au Conseil d'administration.

Depuis 2012 la répartition des catégories socio-professionnelles des administrateurs reste stable, avec un socle agricole puissant (55% des élus sont agriculteurs). L'âge moyen des administrateurs demeure stable également (51 ans). La part des femmes administratrices a augmenté de plus de 10 points depuis 2012 (35% en 2023 contre 22% en 2012).

C. Un Conseil d'administration à l'écoute des territoires

En 2023 les administrateurs se sont réunis chaque trimestre en Conseil d'administration. Lors de ces rencontres, les administrateurs échangent sur l'activité économique, sociale et sur les événements majeurs des communes avec une attention particulière pour les différentes transitions sociétales et environnementales qui concernent leur territoire.

Ils ont ainsi imaginé une démarche de « Pacte territorial » afin de réfléchir avec les parties prenantes du territoire sur des problématiques communes.

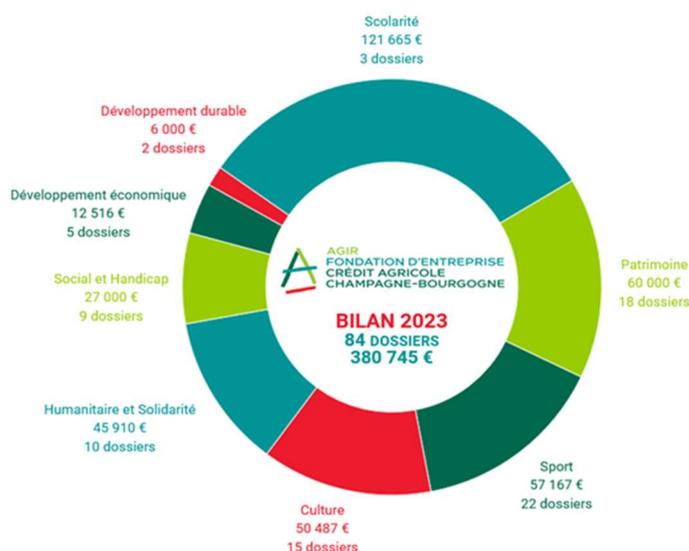
Leur rôle est d'être au plus près des acteurs locaux, afin d'agir en amont des projets pour mieux les accompagner et contribuer, ensemble, à façonner le territoire

II. Accompagner les initiatives d'intérêt général sur notre territoire

A. La Fondation d'Entreprise « Agir en Champagne Bourgogne »

Depuis sa création en 2013, la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a soutenu 665 projets pour un montant cumulé de 2 M€.

La Fondation a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement local.



Son champ d’actions est très large puisqu’il couvre les domaines éducatif, socio-culturel, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en

valeur du patrimoine artistique et culturel, de l’environnement naturel, de la langue, des connaissances scientifiques et de la santé



En 2023, 84 associations ont bénéficié de la participation financière de la Fondation d’Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour un montant de 380 745 Euros soit +62% par rapport à 2022.

Ces 84 projets sont répartis géographiquement comme détaillé sur les départements de l’Aube, de la Côte-d’Or, de la Haute-Marne et de l’Yonne.

Indicateur suivi :

Nombre de projets soutenus par la Fondation Agir en Champagne Bourgogne					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
61	44	60	92	78	84

B. Les animations de la semaine du sociétariat

Cet événement se déroule chaque année en novembre, durant le mois de l’Economie Sociale et Solidaire. Il mobilise les administrateurs, les salariés, les sociétaires, les clients et les partenaires sur deux semaines autour d’une thématique : « Marchons pour nos pompiers ».

En 2023, elle a permis à 731 participants (collaborateurs, clients sociétaires et administrateurs du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, et quelques pompiers) de collecter 6 000€ à partager entre les Unions Départementales des Sapeurs-Pompiers de nos 4 départements.

d’une subvention de la Fondation AGIR en Champagne-Bourgogne, et favoriser les échanges entre les administrateurs des Caisses locales et les clients/sociétaires.

Des marches collectives

Durant la semaine du sociétariat, les Caisses locales avaient la possibilité d’organiser des marches collectives ou des marches vertes, pour ramasser les déchets. De nombreuses Caisses locales se sont présentées au jeu: ramassage de déchets en forêts, le long des rivières, visite de la ville de Sens et ses monuments historiques.

Des rencontres sur les sites administratifs

Près de 200 collaborateurs des sites de Troyes, Dijon et Auxerre ont découvert les engagements du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne en faveur du climat autour d’un café avec les représentants de la Direction et des Administrateurs de la Caisse régionale.

Des rencontres des sociétaires en agences

Les Caisses locales ont profité des semaines du sociétariat pour organiser des rencontres avec leurs sociétaires, remettre des chèques aux associations locales suite à l’obtention

Des ateliers budgétaires animés par Point Passerelle

14 ateliers budgétaires ont été animés par les bénévoles et salariés de Point Passerelle sur nos 4 départements. Ce sont plus de 356 personnes qui ont été formées à la gestion de leur budget.

C. Les partenariats avec les acteurs locaux

Les partenariats publics / privés

Le marché des professionnels comme le marché de l'agriculture nouent de nombreux partenariats avec des organismes professionnels et agricoles sur l'ensemble de notre territoire.

Les partenariats professionnels

Nous avons 38 partenariats sur le marché des professionnels (institutionnels, tourisme, création d'entreprises) dont 9 au niveau du groupe et 7 au niveau de la Fédération des Caisses régionales de Bourgogne Franche Comté.

Nouveautés 2023 : L'Incubateur T

Dans l'objectif d'accompagner et d'accélérer les initiatives à fort impact social, territorial et environnemental, le CACB a noué un nouveau partenariat avec l'Incubateur T porté par France Active Bourgogne. Le T propose un parcours d'incubation complet sur 9 mois et permet aux

entrepreneurs engagés de murir et sécuriser le business plan, mais aussi d'accompagner et lancer leur activité. A travers les moyens déployés, dont la participation au financement du parcours d'incubation et la mise à disposition d'espaces de travail et de compétences, c'est toute une synergie qui est mise au service de l'émergence et de la réussite des entrepreneurs de notre territoire.

Focus sur l'ADIE Nous comptons parmi nos partenaires l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) qui accompagne et finance des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire, pour leur permettre de créer ou développer leur entreprise via des micro-crédits. A ce titre, 950.000 € de lignes de crédits ont été accordées par le CACB en 2023 (dont 100.000 € sous forme de prêts d'honneur à 0%).

Les partenariats agricoles

Le CACB compte 70 partenariats dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture pour 311 632 € de soutien et subventions, répartis sur l'ensemble de nos 4 départements.

L'année 2023 est marquée par de nouveaux partenariats et l'organisation de nouvelles manifestations.

Nous avons notamment contribué aux projets en lien avec l'agriculture, ci-dessous :

Agri-Echange :

Un nouveau partenariat sera signé début 2024 avec Agri-Echange, une start-up hébergée au Village by CA de Dijon. Il s'agit d'un réseau d'entraide entre agriculteurs (1ere plateforme en ligne en France d'échange de travaux, main d'œuvre et matériels entre agriculteurs sans sortie de trésorerie).



Ce partenariat a pour but de faire bénéficier à nos jeunes agriculteurs (JA) et viticulteurs des atouts de la plateforme Agri-Echange. Nos engagements RSE se traduisent ici en favorisant l'entraide et le développement de l'innovation sur notre territoire.

Nous avons également noué de **nouveaux partenariats** avec **les Trophées de l'Agriculture** sur l'Aube, l'Yonne et la Haute-Marne signés en 2022, pour les 1ères éditions 2023 avec différents thèmes proposés tels que l'installation, la transmission, ou encore les transitions.

La Chaire Transition des Territoires Agricoles a été créée en 2021 sous la responsabilité de Sabrina Dermine-Brullot. La Chaire est issue d'un partenariat entre une association d'agriculteurs du Nord de l'Aube, Green Warriors, trois unités de recherche (InSyTE-UTT, SADAPT-Agro Paris Tech, InTerACT-UniLaSalle) et la Fondation UTT. Elle a été rejointe depuis par différents acteurs-mécènes liés au monde agricole, dont le CACB.

Témoignant de l'engagement des partenaires de recherche face aux enjeux de société, la Chaire entend répondre à trois objectifs :

- Assurer la soutenabilité et la résilience de systèmes agricoles et alimentaires diversifiés ;
- Reconnecter les agricultures aux dynamiques du territoire ;

- Co-construire et transférer les savoirs grâce à la confiance entre agriculteurs et chercheurs.

En 2023, nous avons accompagné nos partenaires Organismes Professionnels Agricoles (OPA) départementaux dans le cadre d'événements régionaux ou nationaux organisés par leurs soins. En août 2023, **la fête régionale de l'agriculture** s'est déroulée à Chatillon sur Seine, avec notre participation financière et logistique aux côtés des JA de la Côte d'Or.

Les partenariats viticoles

- Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est partenaire de l'association **Femmes et vins de Bourgogne** depuis 2011.
- Créée en 2000, l'association Femmes et vins de Bourgogne regroupe une quarantaine de femmes ayant repris, créé ou gérant un domaine viticole en Bourgogne.
- En 2023, nous avons soutenu l'association pour l'organisation d'une vente aux enchères caritative des vins de leurs domaines au profit de la Maison des Femmes-21 et de la Fondation Cœur&Recherche qui œuvrent toutes les deux pour la santé et la protection des femmes.

Des contacts permanents ont été effectués avec les Organismes Professionnels Agricoles sur nos 4 départements.

L'objectif était d'échanger sur les filières et éléments de contexte, de les informer des mesures mises en place et des articles dans la presse régionale agricole.

La Maison des Femmes 21 est un collectif de praticiens hospitaliers, d'élus du Conseil Départemental et de mairies, de responsables d'associations de victimes et de personnes de la société civile qui crée des espaces dédiés à l'accueil et à l'accompagnement des femmes victimes de violences physiques, psychiques et sexuelles. Elle souhaite ouvrir une maison en Côte d'Or.

- La Fondation Cœur&Recherche, société reconnue d'utilité publique, favorise et finance la recherche dans le domaine cardiovasculaire. Elle a initié en 2015 la recherche sur le cœur des femmes, domaine dans lequel la recherche a encore beaucoup de retard.

L'accompagnement de l'installation des Jeunes agriculteurs (JA) / Jeunes viticulteurs (JV):

- **161 JA/JV accompagnés** dans leur projet d'installation par le CACB sur un total de 196 (données à fin novembre 2023) soit **82% de parts de marché** (88% de parts de marché viables), pour un montant total de projet de **68 M€**.

Lancement en janvier 2024 renforcement du programme relationnel JA-JV en 3 axes :

- **Renforcer le programme relationnel post installation** en intégrant les chargés d'activité et ingénieurs conseil du marché agriculture et viticulture au côté des chargés de la relation afin de développer la synergie et apporter de l'expertise sur le terrain durant les 7 premières années de l'installation.
- **Refonte de l'offre Installation by CACB** pour la faire vivre, la rendre plus attractive et adaptée aux nouvelles attentes et aux nouveaux profils des nouveaux installés tout en maîtrisant notre budget dédié.
- **Créer un collectif « installation » sur notre territoire** en animant l'installation et la transmission en synergie avec toutes les expertises internes et externes, en améliorant la détection le plus en amont possible et en développant les divers partenariats.

Quelques exemples réalisés sur 2023 et à développer en 2024 :

- **Café de l'installation et de la transmission AGRI-VITI** : Fin mai 2023, organisation du 1^{er} café



de l'installation et de la transmission à Auxerre (89) en partenariat avec les divers acteurs et partenaires (CER France, SAFER, Chambre agriculture, Syndicat des Jeunes agriculteurs, Notaire et expert transmission CACB). Pour cette 1^{ere} édition, nous avons eu 10 participants. Cette manifestation a été fortement appréciée de tous. En 2024, il est prévu d'organiser 1 à 2 cafés de l'installation et de la transmission par département.

- **Rencontres des nouveaux installés** : En novembre 2023, en collaboration avec les Jeunes Agriculteurs de l'Aube, nous avons organisé une soirée d'échange entre les jeunes agriculteurs installés de l'Aube et les chargés de la clientèle AGRI-VITI de l'Aube et les administrateurs des Caisses Locales. Cette rencontre a permis de créer de vrais échanges et de tisser un vrai tissu relationnel. Cet événement sera décliné sur chaque département en 2024.

III. Lancement du programme JEUNES pour soutenir les générations futures

Depuis le lancement au mois de janvier 2021, 4 523 jeunes et 98 professionnels se sont inscrits à Youzful sur le territoire Champagne-Bourgogne.

L'objectif de ce programme est d'aider les jeunes à se projeter et à se construire un avenir sur notre territoire, à travers des actions concrètes sur le terrain.

3 axes ont été définis pour développer ces actions :

A. Explorer le champ des possibles

Il s'agit ici de lever les freins, d'accompagner les jeunes de notre territoire dans leur orientation et insertion professionnelles.

La plateforme d'emploi Youzful

Youzful By CA est une plateforme gratuite, d'orientation et d'emploi dédiée aux jeunes (15-

25 ans). Elle permet de s'informer grâce à du contenu (articles, vidéos, podcasts) mais également de rechercher une offre de stage, d'apprentissage ou de premier emploi.

Du côté des professionnels, la plateforme Youzful By CA donne accès à une communauté de jeunes, soit en ligne soit via des événements physiques. Ils ont la possibilité de publier leurs offres gratuitement afin de recruter leurs futurs collaborateurs.

Les objectifs de la plateforme Youzful By CA sont de développer le fonds de commerce et l'équipement des jeunes par l'acquisition digitale. Un autre enjeu important est de devenir la banque préférée des jeunes en se positionnant au cœur de leurs préoccupations, mais aussi permettre aux entreprises clientes du CACB de recruter des jeunes et de rayonner sur le territoire Champagne-Bourgogne.

La plateforme d'emploi Youzful dédiée aux jeunes est régulièrement mise à jour, des partenariats sont créés avec des professionnels, des entreprises et des agriculteurs qui ont besoin de recruter des jeunes.

B. Ouvrir et façonner le champ des possibles

Des « Youzful jobdating » en partenariat avec Wizbii

Deux dates sont réservées chaque année (Dijon et Troyes), pour réaliser des jobdatings en partenariat avec Wizbii. Ce partenariat a débuté en 2017 et se poursuit afin de permettre aux personnes intéressées de trouver un stage ou un emploi sur notre territoire.

En lien avec les centres d'affaires de Dijon et Troyes, ce sont des événements gratuits pour les entreprises clientes et pour les jeunes.



En route vers mon Avenir

Le projet « En route vers mon Avenir » est un rendez-vous mensuel, en ligne, gratuit et sur inscription, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, visant à les accompagner dans leur orientation.

- Scolarisés ou non, demandeurs d'emploi ou déjà salariés, quels que soient leurs projets et leur situation, la Caisse régionale offre la possibilité aux jeunes de poser librement leurs questions aux 8 partenaires experts présents (Mission Locale, Action Logement, Wilbi, Study Advisor, Orientafirst, 1 projet 2 toits et le Crédit Agricole) : emploi, formation, mobilité, insertion, logement...
- Un seul objectif : les aider à construire leurs projets de vie en leur faisant découvrir les possibilités qui s'offrent à eux et en les accompagnant dans leur orientation.
- A ce jour et depuis le lancement en janvier 2023, 6 événements ont eu lieu, 72 jeunes se sont inscrits et ont bénéficié de 63 rendez-vous avec les professionnels partenaires.
-

Ma réussite sur le terrain

L'objectif est de proposer des terrains d'apprentissage pour permettre à des jeunes en formation de notre territoire de disposer d'une expérience d'apprentissage et d'évaluation via leurs établissements de formation.

A titre d'illustration, la fabrication des trophées des Talents de l'Innovation 2023 au Village By CA, a été réalisée par des élèves du lycée professionnel Les Marcs d'Or à Dijon.

C. Façonner le champ des possibles

Les actions de cet axe accompagnent les projets des jeunes dans la durée.

Inciter à l'entrepreneuriat des jeunes

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a créé en 2023, l'atelier « **Oser l'entrepreneuriat** ». C'est une intervention de 1h30 sous format ludique pour démystifier l'aventure entrepreneuriale, qui explique aux jeunes des écoles partenaires le parcours de créateur d'entreprise, tout en les encourageant à se lancer dans cette aventure avec le Crédit Agricole à leur côté.

Déjà déployé auprès de 200 jeunes au Village by CACB à Dijon (issus des écoles : ESADD, BSB, Groupe Arcades, Pigier), cet atelier a vocation à se déployer sur les autres régions, selon les besoins remontés des territoires.

En 2024, le projet est de compléter le dispositif par un atelier « tu as ton idée pour créer ta boîte, on t'aide à monter ton dossier » à déployer également dans l'école. C'est une étape intermédiaire avant les « Cafés de la création ».

Cofinancer les études des jeunes

Dans le cadre de la bourse YNOT en 2022, nous avons accueilli 6 jeunes dans le dispositif YNOT (Aube/Haute Marne) dont 3 avec mentor CACB.

Nous avons accueilli une nouvelle promotion en septembre 2023 avec 8 jeunes dans le dispositif (Aube).

Du rêve à l'action

Il s'agit d'accompagner des jeunes dans la durée pour favoriser la réalisation de leurs projets à forte valeur ajoutée sur le territoire du CACB. L'appui sera à la fois financier, humain, logistique et pédagogique.

Le lancement a eu lieu en 2023 avec une convention signée entre le CACB et la Fondation BSB (Dijon, Lyon, Paris) dans le cadre de leur incubateur :

- Participation financière du CACB (mécénat) à la bourse des talents en accompagnant et valorisant les étudiants qui souhaitent développer un talent artistique ou sportif, en parallèle de leurs études.
- Convention tripartite avec Fondation BSB/CACB/Village By CACB : en relai de l'incubateur BSB pour lequel le CACB participera au comité de sélection, le Village accompagne le projet sur 2 ans grâce à son réseau et à l'accès à un espace de co-working (5000€), et verse 15000€ à la bourse incubateur BSB au profit du projet identifié pour aider le porteur dans sa vie d'entrepreneur.

Instaurer un programme de mentorat de compétences au sein de notre caisse régionale au profit des jeunes de notre territoire.

Dans les projets à mettre en place courant 2024, nous aurons l'élargissement de l'expérience YNOT en créant une véritable communauté de mentors au sein du CACB.

Nous allons débiter notre courbe d'expérience par un groupe limité à 8 collaborateurs et 2 départements afin de permettre à la Direction des Ressources Humaines de tester une organisation, un suivi et une animation de la communauté.

Ainsi, les collaborateurs volontaires, sur leur temps de travail, participeront au développement de jeunes talents, révélant ainsi leur potentiel.

Après la première année d'essai, nous pourrons faire **évoluer et grandir** cette communauté grâce aux témoignages de nos mentors de la première heure, en lien avec les associations partenaires choisies.

Le 1^{er} partenaire choisi est Entreprendre Pour Apprendre dans le cadre des mini-entreprises.

■

IV. Soutenir la création d'entreprise sur notre territoire

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne va poursuivre son accompagnement de la création d'entreprise et de l'innovation à travers son Village, sa Caisse locale de l'Innovation et ses Cafés de la Création.

A. Les cafés de la création

Les Cafés de la création sont des lieux de rencontres entre des experts de la création d'entreprises et des particuliers qui ont besoin de conseil pour lancer leur activité. Nous les organisons depuis 2016. Ils se tiennent alternativement en distanciel ou en présentiel dans des cafés, brasseries ou restaurants au sein de nos 4 départements. Ils sont plébiscités pour leur convivialité.

Les Cafés de la Création donnent rendez-vous chaque mois à tous ceux qui souhaitent entreprendre et innover quel que soit leur profil, leur âge, leur projet. C'est l'opportunité pour les futurs créateurs d'entreprise de rencontrer les experts de l'entrepreneuriat pour les aider dans leurs premières réflexions et démarches.

25 cafés de la création ont été organisés en 2023 dont 10 se sont tenus en présentiel.

Les deux formats continuent de séduire nos créateurs d'entreprises et nos partenaires présents : La Chambre de Commerce et d'Industrie, La Chambre de Métiers et de 51'Artisanat, L'Ordre des Avocats, L'Ordre des Experts Comptables, La Chambre des Notaires, la BGE, Pôle Emploi, le Réseau Initiative, France Active...

Indicateur suivi :

A partir de 2021 et la tenue de Cafés en distanciel, le nombre de porteurs de projets correspond aux personnes accompagnées lors des Cafés en présentiel et aux personnes inscrites (et qui n'ont pas annulé préalablement) aux Web Cafés de la Création.

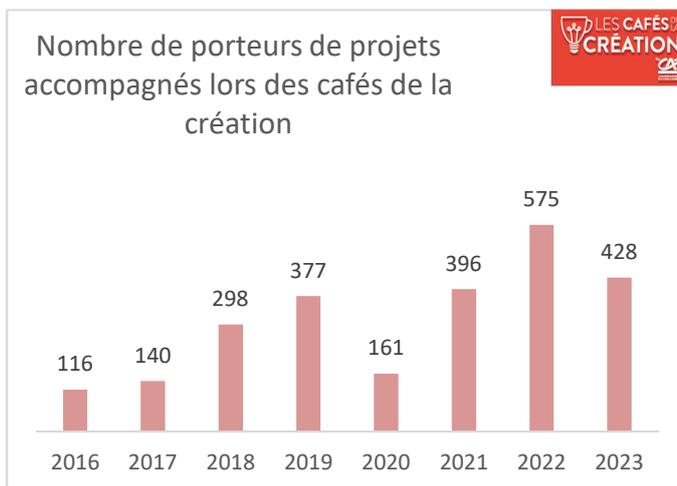
NB Des porteurs de projets peuvent venir plusieurs fois à des événements différents, ils sont alors comptés plusieurs fois (mais les projets peuvent être différents)

Les porteurs de projets, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, quels que soient leurs profils ou leurs projets, s'inscrivent sur une plateforme dédiée et sécurisée et prennent des RDV individualisés de 15 minutes avec le ou les partenaires de leur choix. Le jour de l'évènement, les RDV s'enchaînent de manière automatique.

428 créateurs d'entreprises se sont inscrits en 2023 (soit plus de 1 000 RDV).

Adhérents depuis 2022 à la charte du PAREF (Plans d'Actions Régionaux pour l'Entrepreneuriat au Féminin), nous nous engageons à œuvrer pour l'entrepreneuriat au féminin.

En 2023, 51% des porteurs de projets inscrits aux Cafés de la création sont des femmes.



B. La Caisse locale de l'innovation

Cette Caisse locale, créée en avril 2018, établit un lien puissant entre l'action de la Caisse régionale en faveur de l'innovation et l'engagement des Caisses locales pour leur territoire. Son objectif est d'impliquer, de valoriser et de faire participer l'ensemble des acteurs de toutes les innovations. Elle est composée d'un Conseil d'Administration regroupant des acteurs emblématiques du tissu économique des 4 départements. Elle a pour objectif d'ancrer la stratégie d'accompagnement de la création d'entreprise et de l'innovation dans la gouvernance de la Caisse régionale. Elle dispose, dans chaque Caisse locale traditionnelle, d'un correspondant référent pour valoriser l'innovation et détecter les porteurs de projet de création d'entreprise et d'innovation sur son territoire.

L'ouverture au public de souscription de parts sociales de la Caisse locale de l'Innovation a été actée en Conseil d'Administration dès 2019.

Actuellement, la Caisse locale de l'Innovation compte près de 391 sociétaires pour un montant souscrit supérieur à 1,3 M€.

Grâce à cette ouverture, nous accompagnons de plus en plus de projets.

La Caisse locale de l'innovation et les sociétaires engagés à ses côtés ambitionnent de faire émerger et dynamiser les projets innovants. Aussi bien situés dans l'Aube, en Haute Marne, dans l'Yonne qu'en Côte d'Or, les domaines d'activités sont également très variés comme par exemple : la biothérapie, la robotique, l'intelligence artificielle, les innovations agricoles, des applications dédiées au vin ...

Elle a porté en 2023, avec le Village by CA, l'organisation des [Talents de l'Innovation](#) (cf. ci-dessous)

C. Le Village By CACB

Le Village by CACB, premier espace de coopération dédié aux jeunes entreprises innovantes est situé au cœur de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin à Dijon. Composé de 1500m² dédiés à l'innovation, des salles de réunions et d'un auditorium équipés des dernières technologies, le Village by CA confirme sa place d'acteur majeur dans l'écosystème dijonnais.

Il s'agit d'une initiative portée par le Groupe Crédit Agricole qui affirme sa volonté d'accompagner l'innovation et contribuer au développement économique de notre territoire. [Le Village by CACB a vocation à repérer et à soutenir des projets à fort potentiel conduits par des start-up innovantes.](#)

Le Village by CA fait la distinction entre 3 statuts pour ses startups :

- **Adhérent** : la start-up cotise mensuellement et a accès à l'ensemble du réseau des Villages, peut venir travailler sur la Place du Village et a accès aux salles de réunions. Les adhérents peuvent se domicilier au Village ;

- **Résident** : la startup possède les mêmes avantages que les adhérents et elle bénéficie en plus d'un ou plusieurs postes de travail (en bureau fermé ou espace de coworking). Les adhérents et résidents signent une convention d'un an reconductible 1 fois ;

- **Alumni** : la startup a pris son envol mais reste dans le réseau des Villages, a accès à la place du Village et aux salles de réunion.

Depuis sa création, 45 startups aux secteurs d'activités et aux profils variés (alimentation/nutrition, santé/médical, industrie, gastronomie...) ont intégré le Village sur une durée variant de 1 à 45 mois, avec une moyenne de 17 mois par start-up. Le Village regroupe actuellement 20 startups : 5 adhérentes, 12 résidentes et 3 alumni.

En 2023, le Village by CACB accueille 6 nouvelles startups : Medicotech, 2nde Chance, Food Pilot, Agri Echanges, Strivee, Cook'n Crout's.

Indicateur suivi :

Nombre de startups accompagnées depuis 2018 par le Village by CA					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
9	17	22	30	36	42

Accueil des Établissements d'Enseignement :

- Le Village by CA ouvre ses portes régulièrement pour accueillir les écoles de la région Bourgogne Franche Comté. Cette initiative permet aux étudiants de découvrir notre écosystème, de rencontrer des professionnels du secteur. Ces rencontres visent à sensibiliser les étudiants aux opportunités offertes par les métiers liés à l'innovation, à la technologie et à l'entrepreneuriat.
- Sur 2023 nous avons reçu des étudiants de l'ESADD (École Supérieure d'Art et de Design de Dijon), de l'ESTP (École Spéciale des Travaux Publics), et les étudiants de l'école des Arts et métiers de Cluny.

Talents de l'Innovation :

- L'année 2023 a été marquée par un événement majeur les "Talents de

"l'Innovation" co-organisé avec le Village by CA et le Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

- Cet événement a permis de mettre en lumière des hommes et femmes qui œuvrent silencieusement, osent innover y compris dans les zones rurales et contribuent ainsi à façonner nos territoires.
- Cette initiative a démontré que les zones rurales peuvent jouer un rôle essentiel dans le développement technologique et économique et a permis de renforcer la contribution des administrateurs dans le rayonnement territorial du CACB.
- Pour cette première édition, 100 candidatures ont été reçues, pour 38 présélectionnés et 9 lauréats récompensés lors de la soirée de remise des trophées (4 trophées innovation, 4 trophées transition et un trophée Coup de cœur).

Les 9 Lauréats :

<i>Trophée de l'innovation</i>		<i>Trophée Transition</i>	
Art/Com :	Bussy Compost		OPTI-TOIT
Ass :	Association CCulte		Association Grange de Beauvais
Agri/Viti:	SARL Ruchers du Bassigny		GIE Les Fermes de l'Auxois
Ent :	Sintermat		Boostherm
<i>Trophée Coup de cœur</i> : Association Les Petites Herbes			

V. Mesurer l'engagement du CACB

Le Groupe Crédit Agricole a formulé l'ambition d'être reconnu comme un créateur de lien qui apporte de l'utilité dans les territoires. Ainsi, en 2020, le Crédit Agricole a développé un nouvel indicateur stratégique qui a pour objectif de mesurer et suivre la contribution perçue des Caisses régionales aux grands enjeux

sociétaux de leurs territoires : L'Indice d'Engagement Sociétal (IES).

Dans cette étude, les populations interrogées (clients et prospects) sont invitées à donner leur propre perception de l'engagement du Crédit Agricole sur le territoire dans les sujets liés à la RSE. Ils ont ainsi répondu à des questions

portant sur l'engagement économique, l'engagement social et l'engagement environnemental de leur Caisse régionale. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a réalisé pour la seconde fois, fin 2022, cette étude auprès de ses clients et prospects de ses 4 départements.

Pour cette seconde mesure, la Caisse régionale a obtenu la note de 6.8 /10 sur le segment des particuliers, en hausse de +0.6 points par rapport à la dernière mesure. Sur les marchés spécialisés (professionnels et agriculteurs), les clients du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ont attribué la note de 6,7/10 (versus 5,2/10 en 2020).

Pour l'ensemble des clients, nos engagements les moins fortement perçus sont ceux relatifs à la proposition d'offres dédiées aux séniors, l'accompagnement des transitions de

l'agriculture et notre désengagement des activités polluantes.

Les 3 points forts soulignés par nos clients particuliers comme par nos clients professionnels et agriculteurs, sont :

- La contribution du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à la vitalité des territoires
- Les offres proposées, accessibles à tous les clients
- La formation des conseillers à accompagner les transitions

Une nouvelle enquête est en cours de réalisation, début 2024, pour mesurer l'évolution suite à l'ensemble de nos actions et communications 2023.

Mener une politique volontariste en matière d'alternance et de stage école

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'inscrit pleinement dans le plan jeunesse du Groupe « objectif 6 000 alternants ». Dans une logique d'attractivité, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne mène une politique volontariste en matière de relations écoles. Cette année, la Caisse régionale a accueilli 137 alternants et 65 stagiaires (année scolaire 2022-2023 ou 2023-2024).

Intégration collective

Le Crédit Agricole a organisé une journée d'intégration dédiée pour les alternants de la promotion 2023-2024, offrant ainsi une opportunité d'immersion dans la culture de l'entreprise. Au programme figuraient la présentation du projet d'entreprise, la mise en



lumière du mutualisme, des sessions de présentation des différents services comme le service Développement des Compétences Individuelles ou la Communication, et un focus sur la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

En outre, nous avons accueilli 6 stagiaires de collèges REP (réseau d'éducation prioritaire) afin de leur proposer des stages de découverte de l'entreprise. Lors de leur journée de formation, les collégiens ont notamment la possibilité de participer à un atelier budgétaire organisé par Points Passerelle.

Enfin, le Conseil d'administration et le Comité de Direction ont fait le choix, de verser les 13% (46 992€) de notre taxe d'apprentissage 2023 en libre disposition via Soltéa, à 18 établissements de formation partenaires, répartis sur notre territoire.

Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale

Notre engagement : Accompagner les transitions et contribuer visiblement à la neutralité carbone du territoire.

En lien avec l'engagement n° 5 et l'engagement n°7



5. Etre plus que jamais la banque qui soutient l'agriculture plurielle et qui l'accompagne dans ses transitions.



7. Contribuer visiblement à la neutralité carbone du territoire.

Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015.

2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A.

En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de

financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi CASA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019^[1]. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050^[2] d'ici à 2025.

^[1] Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021)

^[2] Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil

Accompagner l'ensemble de nos clients dans la transition écologique

La Caisse régionale assume pleinement sa responsabilité de financeur de l'économie locale en accompagnant financièrement et humainement l'ensemble des projets de ses sociétaires et clients : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités publiques.

Elle propose à ses clients des offres et des services en adéquation avec les enjeux sociétaux et les préoccupations environnementales (économie d'énergie, gaz à effet de serre, biodiversité, etc.).

D'ailleurs, une partie importante de l'épargne de nos clients est conservée sur le territoire afin d'accompagner les projets locaux.

L'ambition du Crédit Agricole est d'être le 1^{er} financeur de la transition écologique.

Nous sommes présents pour répondre aux différents besoins de tous nos clients que ce soit pour financer leurs travaux d'économie d'énergie, leurs nouveaux modes de déplacements, leurs trajectoires de décarbonation ou de compensation carbone, ou encore les grands projets de production d'énergie renouvelable. Notre accompagnement multiple est présenté ci-dessous à la fois de manière globale mais également pour chacun de nos marchés.

I. Création d'une Filière dédiée à la Transition Energétique et Climatique (TECL)

Afin d'accélérer l'accompagnement et le développement des projets de nos clients dans ce domaine à fort enjeu, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne poursuit la structuration de la Filière en interne.

Un poste de Directeur du Développement de la Transition Energétique et Climatique a été créé fin novembre 2021, puis en vue de constituer une équipe experte les recrutements se sont poursuivis en 2022 avec le recrutement de l'Animatrice du Pôle Développement Filière Transition Energétique et Climatique, puis d'un Chargé de Développement Expert Filière Transition Energétique et Climatique. En 2023, le recrutement d'un deuxième Chargé de

Développement Expert Filière Transition Energétique et Climatique a eu lieu.

Il s'agit donc d'une véritable équipe d'Experts en Filière destinée à accompagner nos clients dans ce domaine, en appui de nos Réseaux Retail et Corporate.

L'objectif est devenir l'acteur bancaire de référence en transition sur notre territoire grâce à la mise en place de démarches, d'offres et d'accompagnement de l'écosystème de la transition énergétique (contractualisation de partenariats, animation des acteurs concernés...).

En 2023, le Pôle Filière TECL a continué à se développer.

Le CACB avait conclu, en 2022 des conventions de partenariat avec 7 Partenaires Premiums spécialisés dans différents domaines de la Transition Energétique (décarbonation, bilan carbone, efficacité énergétique, compensation carbone, démarche RSE...). Il s'agit de :

- Greenflex

- R3 Group
- My astrolab
- Carbometrix
- Perfesco
- Stock CO2
- Terraterre

Cette année nous avons contractualisé avec un nouveau partenaire pour compléter notre panel d'accompagnement, il s'agit de Clever Energies.

Au cours de l'année 2023 nous avons réalisé 118 rendez-vous TECL, et 105 mises en relation partenaires ont été réalisés.

Dans la continuité de la signature de ces conventions de partenariat, CACB s'est engagé dans la démarche HUB Transition Energétique proposé par CALF¹⁸ aux Caisses Régionales et qui apporte des solutions concrètes et « clé en main ». Par la suite, la filiale Crédit Agricole Transitions et Energies a été créée en 2023 pour venir également en support des Caisses Régionales sur les sujets de Transition Energétique et proposer des solutions d'accompagnement à destination de nos Clients.

Pour dynamiser son territoire, le Pôle Filière TECL a pour ambition d'intégrer des start-ups à vocation TECL au sein du Village by CACB, cela s'est donc manifesté au travers de deux appels à candidatures.

Aussi, parce que la sensibilisation des collaborateurs du CACB est un enjeu primordial à nos yeux, le Pôle Filière TECL s'est attaché à continuer d'acculturer, former et sensibiliser les collaborateurs, notamment au sein du Marché des Entreprises tout au long de l'année (formation continue).

Les Rendez-vous de la Transition Energétique.
En 2023, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, accompagné des caisses régionales voisines dans le cadre de notre Fédération CRCA Bourgogne Franche Comté a



organisé un événement dénommé les Rendez-vous de la Transition Energétique.

Cet événement dédié à la Transition Energétique et à destination de nos Clients Entreprises et Collectivités publiques s'est tenu le 6 juin à Dijon et le 7 juin à Troyes. Le matin, 4 tables rondes sur les thématiques de l'efficacité énergétique, de la décarbonation, de l'autoproduction/autoconsommation et de la mobilité verte ont eu lieu. L'après-midi était quant à elle dédiée à des rendez-vous speed-meeting, où les clients pouvaient rencontrer des apporteurs de solutions pour leur faire part de leurs projets. Ces deux journées ont été un franc succès puisque 151 entreprises ont été réunies sur les deux journées (59 à Dijon et 92 à Troyes) et 124 rendez-vous speed-meeting ont été réalisés (63 à Dijon et 61 à Troyes).

Aussi tout au long de l'année le pôle Transition Energétique a tenu à participer à certains événements innovants en vue de sensibiliser ses clients. Nous pouvons notamment citer : les petits déjeuners de la Transition Energétique organisés par la BPI à Auxerre en mars 2023, notre intervention auprès de l'association des Maires de la Haute Marne et lors du Congrès des Maires de la Haute-Marne d'octobre 2023. Nous sommes également intervenus lors de la plénière de la CAPEC en décembre 2023. Sans oublier notre participation à la journée conquête caisse régionale pour tester l'entrée en relation prospect via le conseil en transition énergétique.

Ainsi, le pôle TECL a un rôle de plus en plus affirmé pour représenter le CACB et ses ambitions en matière de transitions auprès des acteurs des écosystèmes départementaux et régionaux.

II. Accompagner les projets de transition des entreprises et professionnels

La transition énergétique est un enjeu stratégique pour nos clients des marchés spécialisés. Chaque entreprise doit transformer sa façon de créer de la valeur et de consommer, en vue d'adopter un mode de croissance moins carboné et plus durable. Conscient du rôle

essentiel des banques dans cette transformation, CACB continue à accompagner ses clients dans leur démarche de transition écologique et ambitionne d'être la banque de référence dans ce domaine.

¹⁸ Crédit Agricole Leasing Factoring

A. Nos offres de crédits

Coté Réseaux professionnels, agriculteurs et entreprises, la gamme de financement d'offres vertes de crédits moyen terme et de crédit-baux mobiliers dédiés a été enrichie dès 2021 dans le but d'aider nos clients à conjuguer performance économique et impact environnemental :

- Réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone
- Anticiper les évolutions des réglementations environnementales
- Placer l'éco-responsabilité au cœur de son business model et de sa communication

Afin de proposer au mieux ces offres, les collaborateurs Réseaux des marchés ont suivi un parcours de formation digitale (des e-learning traitant de tous les aspects de la transition énergétique proposés par notre filiale CALF¹⁹), pour favoriser leur montée en compétence.

Les objectifs ont été la maîtrise des connaissances de la transition énergétique, savoir mener un entretien, être proactif dans le questionnement pour détecter les besoins,

connaître les principales actions que doit mener l'entreprise.

Les conseillers peuvent s'appuyer sur 3 solutions de Crédit-Bail Mobilier « les green solutions » :

- L'offre LED : améliorer la performance énergétique de son bâtiment et réduire sa facture énergétique par la rénovation du système d'éclairage ;
- L'offre mobilité verte : réduire l'impact environnemental de ses moyens de transports et de ses déplacements : véhicules électriques, hybrides et bornes de rechargement ;
- L'offre autoconsommation solaire : produire localement et consommer sa propre énergie électrique.

Pour accompagner les clients, des contenus pédagogiques et digitaux seront associés à la commercialisation de ses offres : guides, simulateurs, vidéos tutoriel. Ils permettront aux décideurs de nourrir leur réflexion, puis d'être accompagnés dans la préparation de leur projet

B. Création d'une démarche complète à partir des critères Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance (ESG)

Depuis 2020, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a la volonté d'intégrer des critères ESG dans la décision d'octroi de crédits aux Entreprises. Ainsi, un questionnaire transmis par Crédit Agricole SA permettant d'évaluer l'intégration de la RSE dans la politique de l'entreprise, est désormais réalisé par les Chargés d'affaires auprès des clients Entreprises. A ce jour, 700 guides d'entretiens ESG ont été réalisés.

Ce guide ESG a été intégré au sein d'une démarche complète. Ainsi, les Chargés d'affaires réalisent l'entretien ESG auprès de leurs Clients pour les aider à raisonner développement durable et faire émerger leurs besoins d'accompagnement en Transition Énergétique.

Ils peuvent par la suite proposer un rendez-vous client en binôme avec le Chargé de Développement Expert TECL. Un accompagnement 360°C est effectué pour évoquer tous les sujets de Transition Énergétique et Climatique qui concernent le Client. Et par la suite, en fonction des besoins du Client nous pouvons proposer et prescrire un partenaire afin qu'ils les accompagnent dans les différentes démarches nécessaires. Ainsi, un réel accompagnement personnalisé est effectué auprès des Clients.

Pour ce qui est de nos Clients Professionnels, une démarche basée sur les critères ESG sera également déployée dès le début d'année 2024. Un guide d'entretien ESG sera réalisé par les Chargés de la Relation avec la clientèle

¹⁹ Crédit Agricole Leasing Factoring

Professionnelle. Pour les clients dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 500 000 €, l'accompagnement du Pôle Transition Énergétique et Climatique sera proposé avec un panel de Partenaires adapté à ce type de Clients.

III. Accompagner les projets de transition énergétique agricole

La transition énergétique est un enjeu d'autant plus stratégique pour nos clients du Marché Agriculture Viticulture. En effet, ce secteur est à la fois un des secteurs les plus émetteurs de GES mais également un des plus prometteurs en termes de solutions de décarbonation et de séquestration du carbone. Faisant de ce dernier un réel levier et une réelle opportunité en faveur de la Transition Énergétique. Le Crédit Agricole étant historiquement engagé auprès des agriculteurs et viticulteurs depuis sa création,

IV. Soutenir les transitions agricoles

La place centrale du secteur agricole au sein de notre territoire fait de la transition agricole un sujet majeur pour le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.

Nous accompagnons notre Réseau grâce à notre expertise Marché, à la mise à disposition d'un programme relationnel et d'une démarche commerciale dédiée (notamment sur les projets ENR, démarche RSEa).

En outre, nous intégrons la transition numérique en milieu rural sans pour autant diminuer notre maillage de réseau de proximité.

Les principes de base de la stratégie du Crédit agricole Champagne-Bourgogne sont :

- Accompagner les décisions des différentes filières.
- Proposer sans imposer



CACB ambitionne de continuer cet accompagnement au travers de la transition écologique et énergétique de tout le secteur.

Une démarche RSEa (Responsabilité Sociétale des Entreprises agricoles (et viticoles)) a été bâtie en 2023. Le but de cette démarche RSEa est de pouvoir conseiller nos Clients agriculteurs et viticulteurs sur les différents aspects de la RSE et de la Transition Énergétique et de les diriger vers des solutions concrètes, que ce soit à travers nos offres, notre réseau de partenaires ou les solutions d'autres organismes professionnels agricoles (OPA).

Cette démarche, accompagne l'ensemble des transitions du monde agricole, elle est détaillée ci-après.

Cette année, des informations d'expertises sous différentes formes (e-learning, documents de synthèse à disposition, réunions d'information) ont été diffusées auprès des collaborateurs sur les sujets de transition agricole et énergétique : circuits courts/vente directe, projets photovoltaïque, méthanisation, agriculture de précision.

L'Agence BIO et Crédit Agricole SA organisent les Trophées de l'Excellence Bio afin de distinguer les projets exemplaires et les démarches innovantes au sein des filières biologiques. Le CACB se veut être le relai de communication des **Trophées de l'excellence BIO** auprès de ses clients et conseillers.

De nombreuses actions ont également été menées comme le lancement de notre démarche RSEA.

- La démarche RSEa
 - Lancement de la démarche RSEA (Responsabilité Sociale et Environnementale Agricole) : création d'un questionnaire et de fiches pilier selon les thématiques RSE (environnemental, économique, social et sociétal).
 - Démarche lancée début 2023 sous forme d'un test de 6 mois sur le département de l'Aube. Durant ce test, il y a eu 241 guides d'entretien réalisés (environ 10 guides d'entretien par chargés) avec un très bon accueil des clients et des chargés de la relation AGRI-VITI (réalisation d'un IRC spécifique).
 - Au printemps, **création d'un poste d'ingénieur conseil en transition au sein du Marché Agri-Viti** (mission d'accompagnement sur les sujets transitions, refonte de l'offre, etc...).
 - L'ingénieur conseil en transition a pris en charge le déploiement de la démarche RSEa à l'ensemble du territoire en septembre 2023 (via des réunions et des accompagnements).
 - En novembre 2023, intégration de la démarche RSEa dans la politique crédit du Marché Agri-Viti (tous les dossiers de financement relevant de la délégation des comités territoriaux et comités des engagements doivent avoir fait l'objet d'un guide d'entretien RSEa = Pièce à fournir obligatoire aux dossiers de financement).
 - En parallèle, l'ingénieur conseil en transition présente la démarche RSEa aux divers partenaires agricoles de notre territoire.
 - Au 1^{er} semestre 2024, la démarche RSEA sera intégrée directement dans le futur outil : TRAJECTOIRE AGRI

Nous souhaitons accompagner tous les projets viables quelle que soit la typologie d'agriculture, filières innovantes et transition écologique.

Une gamme de prêts dédiés

Nous avons mis en place une campagne de communication auprès de la presse agricole pour mettre en avant la gamme de prêt « VERT » et de Green Solutions.

En juillet 2021, nous avons lancé deux prêts MT (véhicules vert et travaux vert) et 3 Green Solution (Crédit-bail) : mobilité verte, Auto-consommation et Eclairage LED.

En 2023, nous avons mis en loyer trois financements Green Solutions sur le marché agri-viti pour 147 000€.

Une démarche nouvelles pratiques Agro-environnementales

Cette démarche a été lancée au printemps 2022. Elle vient remplacer la démarche BIO lancée en 2020. Encore très peu utilisée et peu connue sur 2023, elle est remise en avant avec le déploiement de la démarche RSEa.

Un partenariat a été instauré entre Mc Cain et les Caisses Régionales des territoires, sur lesquels sont présents des exploitations productrices de pommes de terre Industrie pour Mc Cain. Ainsi, CACB propose une offre de financement des investissements nécessaires à cette transition, qui soit homogène pour l'ensemble des adhérents. Mc Cain s'engage pour le développement de **l'agriculture régénératrice** auprès des exploitations productrices de pommes de terre adhérentes, en mettant en place un contrat sur 6 ans avec une incitation financière pour les producteurs.

Fin 2022, nous avons créé un **lot « Transition »** dans le chéquier avantage Jeune Agriculture-Jeune Viticulteur. A l'installation, les jeunes agriculteurs et jeunes viticulteurs ont le choix entre :

- la prise en charge d'une partie de la facture de diagnostic de certification label Bas Carbone (à hauteur de 350€ HT) ;

- une station météo (signature d'une convention de partenariat avec SENCROP) et un an d'abonnement. En anticipant finement la météorologie, l'objectif est de réduire la dispersion des produits phytosanitaires par une utilisation plus efficiente.

En 2023, ce lot a connu un beau succès avec 17 stations météo offertes à nos JA-JV.

Sécurisation des revenus

Le CACB s'implique et investit dans la **sécurisation** auprès de nos clients exploitants afin de pérenniser leur activité et sécuriser leurs revenus.

- Assurances climatiques

Au printemps 2022, avec le lancement de la réforme assurance climatique, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne s'est fortement mobilisé. Un dispositif important de communication interne et externe et de formation du réseau a été mis en place. Durant cette période, 230 contrats Récolte et Prairie (en net et hors contrat grêle) ont été souscrits.

CACB est 3ème Caisse régionale en **assurances climatiques** (Récolte, Grêle et Prairies) à fin 2023 avec 2 563 contrats climatiques en stock au cumul. Le CACB était au 1er rang en 2022.

- Epargne de précaution

L'épargne de précaution (DEP) s'est fortement développée en 2023, avec 4247 Comptes DEP Fiscal pour 74.1 M€ (2ème Caisse régionale) à fin décembre. Une campagne d'envoi de SMS aux clients corrélée à la date de leur arrêté comptable a été réalisée afin de les sensibiliser et les inciter à ouvrir une enveloppe DEP ou effectuer un versement complémentaire.

Echanges avec les OPA

Comme chaque fin d'année, le marché Agri-Viti organise un temps d'échanges avec les différents OPA sur chaque département de notre territoire.

En 2023, le thème principal de la réunion était la transition agricole : « *Comment accompagner les exploitants agricoles dans les diverses transitions agricoles ?* »

Ces échanges ont permis de confronter les avis et les démarches des différents acteurs du monde agricole de chaque territoire.

A. La transition énergétique de nos clients particuliers

Pour faciliter le financement de l'amélioration énergétique de l'habitat des Particuliers, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose d'un **prêt « transition logement »** en complément de la gamme Eco-PTZ.

Depuis mai 2023, la plateforme **J'écorénove Mon Logement** permet à nos clients & prospects de faciliter l'initialisation de leurs projets de rénovation avec :

- Un estimateur de DPE & travaux personnalisés au logement, une restitution des aides nationales & locales éligibles au projet & un plan de financement
- La possibilité d'être mis en relation avec un conseiller CACB à tout moment
- Un annuaire des artisans locaux labellisés RGE²⁰
- Des contenus pédagogiques sur la rénovation des logements

Pour accompagner nos clients dans la transition des usages autour de l'automobile, nous proposons un **prêt « transition mobilité »** qui

permet l'acquisition d'un véhicule hybride ou électrique.

Lors de l'acquisition d'un véhicule éligible, le préfinancement de la prime à la conversion à taux 0% est également proposé à nos clients afin qu'ils n'aient pas à avancer de fonds en attendant le remboursement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

En 2023, les volumes de financement de Eco-PTZ sont restés stables. En revanche, le prêt transition logement et le prêt transition mobilité sont en forte progression (+99% & +27,9%).

²⁰ Reconnu garant de l'environnement

Offres aux particuliers (montant des projets financés en 2023)				
		2022	2023	évolution
Financement travaux de rénovation énergétique	Eco-PTZ à taux 0% Habitat	13 300 K€	13 421 K€	+0,9%
	Prêt transition logement	3 103 K€	6 175 K€	+99%
Financement de véhicules « hybride ou électrique »	Prêt transition mobilité	11 345 K€	14 513 K€	+27.9%

B. Focus sur notre politique d'énergies renouvelables sur tous les marchés

Nous apportons notre expertise et finançons de nombreux projets en faveur de la transition énergétique. Voici la répartition des montants des projets de transition énergétique tous marchés. En 2023, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a maintenu son fort niveau de financement du photovoltaïque solaire, qui a représenté 87% des financements de transition sur les marchés spécialisés.

La baisse des tarifs de rachats du gaz décrétée fin 2020 a freiné les projets de méthanisation. Depuis juin 2023, des nouvelles mesures s'appliquent :

- la revalorisation du tarif de rachat du biométhane
 - la possibilité de cumuler le tarif subventionné avec les aides à l'investissement de l'ADEME.
- Ces nouvelles conditions devraient relancer ces projets.

Indicateur suivi :

Répartition des projets de transition énergétique financés sur l'année (entreprises - professionnels - agriculteurs)				
Montant par type d'énergie	2022		2023	
	Réalizations en K€		Réalizations en K€	
METHANISATION	38 980	51,60%	2 250	5,95%
MAT.PROD.ENERGIE	376	0,50%	552	1,46%
EOLIEN	1 336	1,80%	-	0,00%
SOLAIRE THERMIQUE	408	0,50%	-	0,00%
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	32 405	42,90%	32 984	87,20%
TRANSITION ENERGETIQUE AUTRE	660	0,90%	-	0,00%
ECONOMIE D'ENERGIE	1 328	1,80%	2 040	5,39%
Total	75 493	100,00%	37 826	100,00%

VI. Notre politique Energies renouvelables sur le marché agricole

Depuis toujours, la Caisse régionale accompagne tous les agriculteurs, dans leur développement, peu importe leur taille d'exploitation ou mode de production.

Elle a à cœur de soutenir les initiatives de diversification ou de nouvelles filières. Les nouvelles attentes sociétales qui ne cessent de s'amplifier conduisent la Caisse régionale à agir sur le terrain à l'occasion de partenariats et d'adapter ses offres bancaires.

Dans le cadre du développement des financements des énergies renouvelables, il existe une délégation ENR, incluse dans la politique crédits, consistant à associer les services experts dès la détection du projet en y associant toutes les parties prenantes (chambres d'Agriculture, constructeurs, BPI, ADEME). L'objectif est d'intégrer les expertises de chaque partie afin de constituer un projet compatible avec la transition écologique.

En novembre 2022, a lieu le déploiement de la nouvelle politique crédit AGRI-VITI avec création d'une spécificité concernant les projets Photovoltaïques inférieurs ou égaux à 100K€

(panneaux + raccordement). Ces projets n'ont pas besoin d'un avis technique de l'expert ENR.

Photovoltaïque : au 20 décembre 2023, 31 dossiers sont en attente de réalisation pour 6 855K€ et 76 dossiers sont à l'étude. La filière est attractive avec des montants de projets plus accessibles, ce qui génère une augmentation significative de l'activité. L'arrêté du 06/10/2021 permet un tarif réglementé pour des projets jusqu'à 500kWc (vs 100kWc auparavant), d'où une augmentation du nombre de projets et des montants plus conséquents.

Méthanisation : au 20 décembre 2023, 2 dossiers sont à l'étude (compléments d'anciens projets). Le nombre de nouveaux dossiers est plus faible suite au décret du 23 novembre 2020 portant sur une baisse des tarifs du rachat du gaz. Un nouveau décret sorti le 10/06/2023 (ajustement des tarifs) devrait relancer la filière.

Agri-voltaïsme : depuis le printemps 2023, de nombreux projets commencent à émerger sur le territoire.

V. LES TRAJECTOIRES NET ZERO (portefeuilles de financements et d'investissements)

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015.

2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A.

En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi CAA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019[1]. Tandis

qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050[2] d'ici à 2025.

En signant les 4 alliances « Net Zero » du secteur financier, tous les métiers du Crédit agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le

réchauffement climatique non plus à -2°C mais à 1,5°C maximum à horizon 2100.

La Caisse régionale de Champagne Bourgogne a participé activement au groupe de travail national sur la trajectoire de décarbonation de l'agriculture dès 2022 et a poursuivi ses travaux en 2023 en élargissant les travaux aux secteurs de l'immobilier, de l'automobile et de l'énergie.

VI. Le suivi des émissions de gaz à effet de serre de nos financements

Pour calculer les émissions de GES associées à notre portefeuille de financement (empreinte indirecte), nous utilisons la méthodologie proposée par le Groupe. Les encours de prêts sont répartis par secteurs d'activité.

Un facteur d'émission moyen du secteur est appliqué aux encours, ce qui donne les émissions de gaz à effet de serre indirects détaillés ci-dessous.

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie nous permet d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement d'approches RSE spécifiques.

Pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le secteur sur lequel nous avons la plus grande responsabilité est celui de l'agriculture au sens large (entreprises de l'agro-alimentaire incluses) en lien avec le montant total de financement (2,5 milliards d'euros).

Bilan des émissions de GES indirectes liées à nos financements

Macro-secteurs	Encours (EUR)			Emissions financées (ktco2)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Agriculture	2 350 010 292	2 495 950 866	2 561 738 335	705	749	833
Construction	1 124 141 127	1 184 278 227	1 254 448 364	76	81	52
Energie	50 900 219	60 558 319	85 127 096	7	8	12
Industrie	187 021 331	214 734 418	273 366 216	60	69	64
Transport	124 693 852	136 844 539	149 258 181	108	119	81
Services	1 021 076 294	1 110 302 506	1 103 575 705	0	0	0
Déchets	8 983 357	10 133 767	7 837 348	7	7	7
Administration	642 397 757	645 189 786	643 134 494	0	0	4
Autres	168 996 098	168 678 356	152 877 922	0	0	0
TOTAL	5 678 220 327	6 026 670 784	6 231 363 659	964	1 034	1 053

VII. Orientation ESG de notre portefeuille de fonds propres (Trésorerie)

La Caisse régionale intègre dans sa politique financière ces notions de suivi ESG.

Les critères ESG sont systématiquement présentés et pris en compte pour toute nouvelle décision d'investissement. Un suivi sous l'angle de l'impact environnemental, sociétal et leur gouvernance (indicateurs d'évaluation ESG) est réalisé pour les placements de fonds propres.

Agir pour le développement de projets territoriaux grâce à 100M€ de Fonds propres alloués

En complément des financements classiques, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne s'est doté d'une enveloppe de 100M€ pour accompagner les entreprises de différents secteurs (transition énergétique, technologies, santé, agro-alimentaire, environnement, immobilier, ...) à différents moments de leur vie (capital-risque, capital-développement, transmission), afin de défendre les filières d'excellence et soutenir le maintien de l'emploi.

A fin 2023, 97M€ de fonds propres sont investis dans des entreprises du territoire.



Le démarrage effectif de l'unité de méthanisation dénommée Sécalia est prévu fin février ou début mars prochains à Cérilly (Côte-d'Or). © Dijon Céréales

En 2023, nous avons ainsi investis 1,7 M€ dans un projet porté à l'origine par Dijon céréales, qui constituera la plus grande unité de méthanisation de France, près de Châtillon-sur-Seine.

Ce projet réunit 150 exploitants agricoles qui alimenteront l'unité à 100% par des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), qui n'entrent pas en concurrence avec des productions alimentaires. Il s'inscrit dans le contrat de transition écologique signé en décembre 2018 par le Pays châtillonnais. Sa production devrait représenter 15 % de la consommation annuelle des foyers raccordés au gaz de Côte-d'Or. Près de 50 emplois devraient être créés à terme, pour faire fonctionner l'unité, en assurer la maintenance et gérer la logistique

VIII. Mise en avant des produits d'épargne à impact social et environnemental positif

Ces solutions se retrouvent à la fois dans les gammes de fonds de placements mais aussi dans la gamme de livrets, accessibles à l'ensemble de nos clients :

- **Le Livret A**, contribue aux financements des logements sociaux avec un encours de 1 883 Millions d'euros ;
- **Le Livret développement durable et solidaire** (favorise les projets de développement durable tels que la rénovation énergétique des bâtiments ...) avec un encours de 986 Millions d'euros ;

- **Le Livret Engagé Sociétaire**, avec un encours de 592

▪ M€

Actuellement, ces 3 Livrets cumulent 3,4 Milliards d'euros au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, en hausse de plus de 10%.

Depuis 2022 : le Livret Engagé Sociétaire

Dans le cadre du projet sociétal Groupe, le Livret Sociétaire est devenu le Livret Engagé Sociétaire. Désormais, ce livret porte des engagements forts du projet sociétal et sa collecte fait l'objet d'une affectation en faveur de thématiques identifiées :

- Le climat et la transition bas carbone ;
- Les transitions agricoles et la souveraineté alimentaire ;

Nos gammes de fonds de placement

Plusieurs gammes 'Épargne Engagée et Responsable' financent les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité, avec respectivement 4 orientations :

- **Soutenir les entreprises françaises ;**
- **Contribuer aux évolutions sociétales ;**

Sensibilisation et Formation dédiées



Dans le cadre de l'intégration d'un questionnaire Épargne Durable dans notre nouvel outil de conseil en épargne (Trajectoire Patrimoine V2), l'ensemble des conseillers du réseau de proximité a été formé à la démarche et à nos offres d'épargne répondant aux critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Une formation d'une demi-journée en présentiel a été réalisée entre avril et juin 2023 pour nos conseillers particuliers,

- L'inclusion et la cohésion sociale.



- **Investir dans l'immobilier durable ;**
- **Participer aux défis climatiques.**

Au global, la gamme d'unité de compte identifiée « responsable » par Amundi (intégrant des critères ESG Environnementaux Sociaux et de Gouvernance) représente 521 M€ d'encours au 31 décembre 2023 (+34% en un an).

professionnels comme agri/viti sur la thématique de l'épargne et des enjeux ESG.

Cette dimension de l'épargne est abordée régulièrement dans les différentes réunions métiers.

Préférences Épargne Durable



Pour les conseillers de la Banque Privée, des intervenants externes complètent ces formations lors d'intervention plus pointues (ex : Finance Durable et thématique Hydrogène en 2023).

Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale

Notre engagement : En tant qu'entreprise engagée, réduire notre propre empreinte environnementale

En lien avec l'engagement n° 8



8. En tant qu'entreprise engagée, réduire notre propre empreinte environnementale.

Le Projet d'Entreprise a posé un objectif ambitieux de **réduction de notre bilan carbone à moyen terme : -20 % à horizon 2024.**

Les ambitions de notre politique de réduction de notre empreinte carbone propre se déclinent par chantier. Les 4 domaines les plus importants sont : les achats, la mobilité, les immobilisations et l'énergie.

Bilan carbone annuel

Pour un suivi plus fin et régulier, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a sélectionné une plateforme spécialisée afin de mesurer plus facilement les émissions de gaz à effet de serre (GES), en interne, et de façon annuelle à compter de l'exercice 2022 (réalisé en 2023). Après une première année d'exercice accompagné, le service RSE sera également formé en 2024 auprès de l'Institut de Formation.

Bilan carbone 2022

Notre bilan carbone 2022 (calculé en 2023) s'établit à 17 478 TeqCo₂ (18 919 TeqCo₂ lors de la précédente mesure). Les 4 principaux postes sont :

- Les achats (34% des émissions)
- Les déplacements (28%)
- Les immobilisations (23%)
- Et l'énergie (9%)

Le précédent calcul avait été mesuré en 2020 sur les données 2019 (choix d'une période

Carbone à la méthodologie Bilan Carbone ©, afin d'être autonome et de pouvoir plus efficacement accompagner les trajectoires de décarbonation portées par l'ensemble des directions.

Intégration de critères carbone dans la rémunération

Afin de marquer l'importance de cette orientation et de favoriser l'implication de tous, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) est intégrée dans la partie commune de la Rémunération Extra-Conventionnelle de l'ensemble des collaborateurs. Ainsi l'évolution des GES est intégrée parmi 3 critères communs, en tenant compte de l'évolution des 2 pavés sur lesquels les collaborateurs ont le plus d'impact : la consommation en énergie et les déplacements (professionnels et domicile-travail).

avant Covid). A iso périmètre, les émissions sont en baisse de -14% (soit -2,5 TeqCo₂).

Les achats représentent 5 929 TeqCo₂, ils correspondent à 95% à des achats de prestations de services : GIE informatique, services bancaires, assurances, etc. Les émissions sont en baisse de -15%, notamment grâce à la bonne performance des serveurs informatiques du groupe, dont le bilan carbone précis a pu être intégré.

Les déplacements intègrent les déplacements professionnels mais aussi les déplacements domicile-travail des collaborateurs. Les

kilomètres professionnels représentent 20% du total, ils sont en baisse de -22% grâce à la réduction des déplacements de notre plan d'action (réunion en visio-conférences, réunions déplacées en proximité, rdv à distance). Les kilomètres domicile-travail sont stables sur la période mais la réorganisation du réseau et la mise en place du télétravail dès la fin 2022 auront un impact positif en 2023.

Le bilan carbone 2023 intègre également l'impact des déplacements de nos clients. Grâce à la densité de notre réseau, cet impact mesuré sur les déplacements en rendez-vous agence, est limité à 1 139 TeqCO₂.

Les immobilisations représentent 4 000 TeqCO₂ d'émissions. Elles correspondent pour 80% à notre parc immobilier, constitué de nos 136 points de vente et de nos 3 sites. Les 20%

Empreinte carbone 2023

Le bilan carbone complet 2023 sera réalisé au 1^{er} semestre 2024. Seuls les éléments ci-dessous sont déjà mesurés à date.

I. Réduire notre consommation d'énergie

A. La rénovation énergétique

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a engagé un programme de rénovation de ses sites, afin de garantir un outil de travail opérationnel et financièrement équilibré tant en matière de coût de maintenance que de consommation énergétique (le site d'Auxerre a été construit en 2011, le site de Troyes a été rénové sur la période 2013 – 2015 et le site de Dijon sur la période 2017-2020).

A noter toutefois que d'importants travaux devront être engagés afin de respecter les objectifs du décret tertiaire et du décret BACS concernant les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments qui permettent de piloter les installations techniques.

restants sont liés à notre matériel informatique, nos distributeurs, notre flotte et notre mobilier. L'ensemble est en baisse légère de -3%.

L'énergie est en baisse de -19% grâce à une meilleure performance de nos locaux, des mesures de sobriété et le remplacement programmé de nos dernières chaudières au fioul. La baisse est ainsi de 374 TeqCO₂.

Le plan d'action s'appuie sur la réduction de nos consommations énergétiques et la rénovation de notre parc immobilier, un désengagement des énergies fossiles, une mobilité moins émissive, l'encouragement de nos fournisseurs dans la décarbonation pour réduire l'impact de nos achats et la réduction de notre consommation de papier.

Le Crédit Agricole a également entrepris un programme de rénovation de ses agences, ce qui permet d'améliorer les caractéristiques de ses locaux commerciaux (isolation, remplacement système de chauffage obsolète, éclairage LED). Ce programme permet une réduction significative de l'impact environnemental de la Caisse régionale. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le CACB a souscrit un contrat EDF énergies renouvelables. L'ensemble des agences en bénéficient depuis 2017 et tous les sites depuis 2015.

L'amélioration de notre efficacité énergétique se fait au fur et à mesure sur toutes les sources d'énergie en fonction du programme de rénovation ou des pannes subies sur nos installations. Ainsi, lors de panne, nos ampoules halogènes sont remplacées par des ampoules LED, nos chaudières sont quant à elles remplacées par des installations de pompe à chaleur. En parallèle, nous supprimons au fur et à mesure les chaudières fioul des agences. En 2023, 2 agences ont bénéficié d'un remplacement des chaudières fioul (9 agences en 2022, 3 en 2021) et les 6 dernières seront désinstallées dans le cadre du programme de rénovation Agence by CACB.

Le tableau ci-dessous présente le total des émissions de la Caisse régionale en Tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂), en lien avec nos consommations énergétiques.

	Consommations en Kwh				Emissions en Tonnes eq CO ₂			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Fioul	820 705	805 100	614 400	169 640	266	261	199	55
Gaz	6 026 232	6 279 119	4 611 695	3 587 298	1 368	1 425	1 047	814
SCOPE 1	6 846 937	7 084 219	5 226 095	3 756 938	1 634	1 686	1 246	869
Électricité	8 270 238	8 328 195	8 082 802	7 284 811	502	499	460	415
Réseau de chaleur	1 319 000	1 386 300	1 279 900	1 347 400	90	107	99	104
SCOPE 2	9 589 238	9 714 495	9 362 702	8 632 211	592	606	559	519

L'ensemble des actions de rénovation de nos systèmes de chauffage contribuent à réduire progressivement nos émissions de CO₂ liées à la consommation des énergies fossiles. Les émissions de scope 1 diminuent ainsi de 30% sur l'année 2023 (869 TeqCO₂ versus 1246 TeqCO₂ en 2022).

Indicateur suivi :

Emissions de GES liées à l'utilisation des énergies (en TeqCO ₂)				
2019	2020	2021	2022	2023
2 067	2 226	2 292	1 804	1 388

L'ensemble des émissions de GES liés à l'utilisation de l'énergie en CACB ont ainsi baissé de -23% sur un an (2023/2022).

B. Le choix de la sobriété énergétique

Face aux grands défis d'aujourd'hui et de demain, les entreprises s'engagent avec l'Etat pour une société inclusive et un monde durable. Pour cela, le Crédit Agricole a adhéré à la Charte Ecowatt et s'engage en proximité et en profondeur en faveur d'une consommation électrique vertueuse.

Cela permet d'adopter les bons gestes afin d'assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, nous avons fait le choix d'éteindre dès le début de l'hiver 2022 l'ensemble de nos enseignes sur les sites et agences.

En parallèle, les consignes de température sont désormais réglées à 19°C en hiver et à 26°C en été, en limitant la climatisation.

C. La contribution volontaire

L'un des 3 piliers du projet sociétal du groupe concerne la réussite des transitions agricoles et agro-alimentaire. Au sein de ce pilier, le Crédit Agricole s'est engagé à permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le réchauffement climatique. Le Groupe crée fin 2023, une plateforme d'échanges de crédits carbone de la « Ferme France ». Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est une Caisse régionale pilote sur ce projet.

Fonctionnement de la plateforme

La plateforme est créée en partenariat avec France Carbon Agri. FCAA est une entreprise créée et dirigée par les agriculteurs français qui a pour objet d'accompagner la transition bas carbone de l'ensemble de l'agriculture française et de ses filières.

La plateforme rapproche les agriculteurs, ayant des projets bas carbone, des entreprises qui souhaitent apporter leur contribution climatique à des projets de territoires, dans le cadre de leur stratégie carbone.

Compensation CACB 2023

Le Bilan carbone de la Caisse régionale est de 17 500TeqCO₂. La trajectoire de décarbonation, alignée avec les ambitions du Groupe est de réduire de 1000TeqCO₂ chaque année. Le plan d'action défini par le CACB en 2021 permet d'atteindre ces objectifs avec une réduction de 2,5 T à iso périmètre (Bilan carbone 2022 versus 2020-2019). En complément de cette réduction, la Caisse régionale fait le choix de réaliser une contribution volontaire pour « compenser » une partie de l'empreinte carbone à travers l'acquisition de Crédits Carbone volontaires agricoles. 1 000TeqCO₂ ont ainsi été achetées en 2023.

Cette opération vient compenser une partie de nos émissions dites 'irréductibles' à savoir une partie de l'amortissement de notre parc d'agences. Nous faisons en effet le choix de maintenir une forte densité d'agences sur le territoire, afin de maintenir une grande proximité avec nos clients. Ces agences ont un impact carbone, lié à leur construction ou rénovation. Ce volume de 1 000TeqCO₂ équivaut à 70% de l'impact carbone de notre parc d'agences (impact annuel des immobilisations).

Le CACB a donc investi dans 3 projets de compensation sur notre territoire pour 1056 TeqCO₂ sur 5 ans. Les projets concernent des fermes d'élevage bovins localisés sur 3 départements :

- Haute-Marne : élevage de bovins laitiers
- Yonne : agriculture biologique et élevage de bovins laitiers
- Côte d'Or : élevage de bovins allaitants

Les pratiques mises en place par les agriculteurs visent soit à réduire leurs émissions soit à capter davantage de CO₂. Sur les projets retenus, les agriculteurs s'engagent par exemple à :

- Planter des cultures intermédiaires
- Planter des prairies permanentes
- Développer l'agroforesterie
- Planter des haies
- Augmenter la durée du pâturage
- Augmenter l'autonomie protéique (moins d'aliments importés)
- Optimiser les effectifs de génisses

Outre les bénéfices directs en carbone, chaque projet apporte également des co-bénéfices : augmentation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air, lutte contre la déforestation ou réduction de l'utilisation de l'énergie fossile.

Cette initiative permet également à la Caisse régionale de se familiariser avec la plateforme et le processus de commercialisation et d'être précurseurs vis-à-vis de nos clients et parties prenantes.

II. Gérer de manière responsable les fournitures

A. La consommation de papier

L'un des chantiers les plus importants en termes de réduction de nos fournitures est la réduction de notre consommation de papier. Pour cela, nous avons mené de nombreux chantiers : mise en place de nouveaux formats d'échanges internes et externes, dématérialisation des contrats, signature électronique, promotion du e-relevé, responsabilisation des acteurs depuis plusieurs années.

Actuellement, les sites de Troyes, Dijon, Auxerre et les agences de l'Aube possèdent un système de tri de papier.



En réponse à la réglementation du décret 7 flux, nous mettrons en place en 2024 et sur les 3 sites et quelques agences, à des endroits

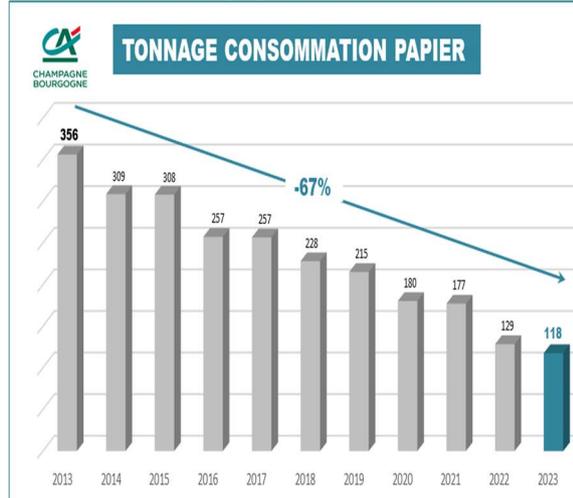
stratégiques, des points d'apport volontaire pour que chaque collaborateur puisse trier ses déchets par type : papier, bouteilles plastiques,

gobelets carton, canettes, déchets non recyclables, ...

Evolution de la consommation de papier depuis 2 013

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de réduction de sa consommation de papier. Au-delà de la

poursuite en 2023 des actions initiées depuis plusieurs années, de nouveaux projets sont d'ores et déjà identifiés pour 2024, qui devraient permettre de poursuivre la réduction de la consommation (optimisation du parc d'imprimantes, amplification de la signature électronique, dématérialisation des échanges internes et externes, ...)



Entre 2022 et 2023, la consommation de papier est passée de 129 tonnes à 118 tonnes (-8.7%).

Depuis 2013 la réduction est ainsi chiffrée à près de 67%.

Cette diminution est générale, elle concerne aussi bien une réduction des courriers clients que la baisse des impressions de documents en agence.

	2022	2023	Part	Variation
Papier blanc reprographie	54,4	53,4	45,3%	-1,9%
Relevés de comptes clients	51,5	47,6	40,4%	-7,6%
Imprimés papier	10,3	8,3	7,1%	-19,2%
Enveloppes	9,8	5,9	5,0%	-40,1%
Reprographie	2,9	2,6	2,2%	-11,6%
Total	128,9	117,7	100%	-8,7%

B. Le recyclage

Recyclage des cartouches imprimantes

Les cartouches usagées sont collectées puis prises en charge par la société OWA, partenaire retenu pour le recyclage des consommables informatiques.

Cette opération de valorisation des cartouches démantelées a permis une réduction de 758 kg eq. CO₂ par rapport à un traitement classique par incinération avec valorisation énergétique, ce qui équivaut à 5.840 kilomètres parcourus par une voiture.

Ainsi, en 2023, ce sont 2.543 cartouches laser qui ont été collectées pour un poids de 2.011 kilogrammes et 64% d'entre elles ont été recyclées. Pour les 917 cartouches non réutilisables, elles ont été démantelées pour être revalorisées à 100% en matière à destination d'autres usages : 0 enfouissement, 0 mise en décharge, 0 incinération sans récupération d'énergie.

Parallèlement, en anticipation de son changement de parc d'imprimantes, la Caisse Régionale a mené une action d'optimisation de son stock de cartouches : ainsi, en 2023, les commandes de cartouches auprès de fournisseurs ont été réduites à 1.600 unités contre 2.500 en 2022.

Recyclage des archives au-delà du délai légal de conservation

A l'issue du délai légal de conservation, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a recours à des prestataires pour le recyclage du papier de ses archives échues.

En 2023, ce sont **28,3 tonnes de papier** archives qui ont été confiées à des entreprises spécialisées dans le recyclage.

Recyclage dans le cadre du programme de rénovation agence

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est lancé dans un chantier sur 3 années de rénovation de son parc d'agences.

Dans le cadre de ce projet, le service Moyens Généraux accompagne les agences dans le recyclage et la récupération des fournitures qui peuvent être remises dans les stocks pour approvisionnement d'autres utilisateurs.

Recyclage cartes bancaires (flux monétique)

En 2023, 59 935 cartes bancaires ont été collectées pour recyclage soit une augmentation de 4,8% de cartes recyclées par rapport à 2022. Cela représente 310 kg de cartes recyclées, correspondant à 60% du volume de cartes éligibles.

A l'échelle de l'ensemble des Caisses régionales du Crédit Agricole, depuis 2014, ce sont plus de 27 millions de cartes bancaires, l'équivalent de 141 tonnes, qui ont été récupérées.

III. Notre politique d'achats responsables

Après la signature en 2019 par l'ensemble des entités du Groupe de la Charte des Achats responsables, le Groupe a accéléré son processus de structuration de la fonction achats au terme de la période de crise sanitaire, avec notamment la mise en place d'indicateurs communs à l'ensemble des entités.

C'est dans ce cadre que la fonction de coordination des achats a été créée en 2021 et que la Caisse Régionale a accéléré depuis cette date sa démarche de professionnalisation de sa Ligne Métier Achats.

Ainsi, en 2023 les actions prioritaires suivantes ont été menées :

- La formation aux Achats Responsables des principaux intervenants dans les processus d'achats
- La déclinaison des indicateurs par Direction et par service réalisant des achats
- Des diagnostics et plans d'actions personnalisés en fonction des sujets levés dans chaque service
- Une stabilisation des délais de paiement à des niveaux inférieurs à 35 jours.

Indicateurs Achats Responsables 2023 pour la CR de Champagne



(À date de la publication de la DPEF, seuls 4 indicateurs sont disponibles et 3 sont en attente de la publication des comptes sociaux au 31/12/2023 des prestataires pour leur calcul)

Les délais de paiement sont de 33,1 jours en moyenne, dans l'objectif de la Caisse Régionale de les maintenir à moins de 35 jours. Pour les années à venir, l'objectif reste d'amener ce délai à moins de 30 jours.

Le pourcentage de personnes formées aux achats responsables est quant à lui passé de 0% à plus de 80%.

Intégration de la dimension RSE dans les appels d'offre

Indépendamment, la Caisse régionale a contractualisé avec le GIE Achats Conseils pour la conduite des appels d'offres internes ainsi que pour les négociations et attributions des marchés papier, enveloppes, fournitures de

Indicateurs Achats Responsables 2022 pour la CR de Champagne Bourgogne



En parallèle, l'indicateur achats sur le territoire progresse à 53,1%, après retraitement des dépenses facturées par des contractants généraux dans le cadre de la rénovation des agences. En effet, si ces contractants généraux sont domiciliés hors territoire de la Caisse Régionale, les travaux sont pour partie réalisés par des sous-prestataires situés sur le territoire de la Caisse Régionale.

bureau, consommables informatiques et étuis bancaires.

Les appels d'offres réalisés par le GIE Achats Conseils intègrent les dimensions RSE sur les volets suivants (documents à compléter par les entreprises soumissionnées) :

- Aspects généraux :	Démarche développement durable / Adhésion à une démarche collective ou une association / Labels et certifications
- Aspects sociaux :	Principes de politique sociale / Code ou charte éthique / Exigences sociales vis-à-vis des fournisseurs / Indicateurs de suivi volet social / Politique d'insertion des personnes handicapées / Autres
- Aspects environnementaux :	Politique environnementale de l'entreprise / Actions permettant de réduire les impacts environnementaux des produits, services et processus de fabrication / Bilan carbone / Exigences particulières vis-à-vis des fournisseurs / Indicateurs de suivi sur le volet environnemental / Autres

D. Réduire les déplacements professionnels des collaborateurs

Afin de réduire les déplacements, nous plébiscitons fortement l'utilisation de la visioconférence et mettons en place des réunions à distance ou décentralisées.

Depuis 2022, nous avons mis en place le télétravail, à hauteur de 30 jours en maximum (35 jours en 2024), pour l'ensemble des

collaborateurs des sites comme des agences. L'accord a été reconduit en 2023 avec quelques élargissements. 70% des collaborateurs ont signé un avenant permettant le télétravail à fin 2023.

Pour les collaborateurs plus éloignés de leur lieu de travail (trajet >40km), le nombre de jours de télétravail est porté à 40 jours par an.

En complément des actions de réduction, nous favorisons les déplacements moins carbonés.

La mise en place de l'outil de réservation des véhicules, JOOXTER, favorise le covoiturage pour les déplacements professionnels. Il permet en effet de visualiser le nom des collaborateurs ayant réservé un véhicule ainsi que la destination.

La flotte d'entreprise a été élargie et est désormais partiellement composée de véhicules électriques. Fin 2022, nous avons installé 38 bornes de rechargement électrique sur les parkings de nos trois sites (Auxerre, Dijon et Troyes).

Nous marquons un tournant dans l'utilisation du parc de voiture cette année avec :

- L'arrivée en 2023 de 8 voitures 100% électrique dans la flotte
- La commande de voitures Hybrides rechargeables pour les directeurs de région
- Un taux de 45% de voitures de fonction directeurs en hybride rechargeable
- Pour 2024, 20 véhicules diesel vont être remplacés par des véhicules électriques.

Fin 2024, plus de **2/3 de la flotte CACB** (hors véhicules de Direction et véhicules affectés) sera **électrique**.

Nous avons également augmenté à 75% la part de prise en charge par l'employeur des abonnements de transports en commun (versus 50%). Instaurée lors de la semaine de la mobilité en 2022, cette mesure a ensuite été pérennisée.

Toute cette démarche s'inscrit dans notre volonté de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, nous avons néanmoins une forte hausse des déplacements professionnels. La réorganisation de notre réseau commercial avec le regroupement d'agences en nouveaux Territoires a entraîné une forte hausse des déplacements lors de sa mise en œuvre. Cette tendance est ralentie sur la fin d'année, et une attention particulière sera apportée à cette évolution en 2024.

Il est à noter cependant que cette réorganisation a permis de réduire les déplacements domicile-travail en profitant de ce projet pour rapprocher des collaborateurs de leur domicile. Couplé avec la mise en place du télétravail, la réduction des déplacements domicile-travail vient compenser l'évolution des déplacements professionnels (-3% de GES émis sur l'ensemble des déplacements).

Des actions seront mises en œuvre en 2024 pour réduire davantage les déplacements, notamment grâce à l'accent mis sur le covoiturage.

Indicateur suivi :

Kilomètres parcourus par ETP ²¹ au titre de leurs déplacements professionnels					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 073 Km	2 114 Km	1 361 Km	1 626 km	1 721 km	2 198 km

E. Agir en faveur de l'environnement de la biodiversité

En tant qu'investisseur, financeur et assureur de tous les secteurs de l'économie et de l'agriculture, le maintien de la biodiversité et des ressources naturelles est essentiel pour les activités de Crédit Agricole S.A.

Le crédit Agricole s'engage à accompagner le monde agricole dans sa démarche de décarbonation tout en veillant à renforcer la souveraineté alimentaire : en adaptant son accompagnement dans le respect des écosystèmes, des territoires et des acteurs.

²¹ pour rappel 1701 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) en 2022

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024.

Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention

particulier dans son dialogue avec les entreprises.

En tant qu'acteur très impliqué dans la vie locale, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne participe aux réflexions du territoire sur la transition et l'adaptation à travers son implication dans les études et actions locales.

Déjà partenaire de la Chaire Transition de l'UTT de Troyes et membre du club RSE des entreprises de l'Aube, le CACB s'est engagée auprès de la Convention des Entreprises pour le Climat en Bourgogne Franche Comté (débutera en 2023). L'objectif est d'emmener un collectif de leaders économiques dans l'accélération de la transition du territoire : d'une économie extractive vers une économie régénérative. A l'issue d'une année de participation, la feuille de route du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne sera définie et annoncée en février 2024.

Un accord de confidentialité a également été signé avec l'Agence française de la Biodiversité BFC pour pouvoir recueillir leur avis sur des projets et mieux intégrer ces éléments dans nos analyses de financement.

A. Protection des pollinisateurs

La sauvegarde de la biodiversité prend une importance grandissante, aussi nécessaire que la lutte contre le réchauffement climatique. Outre ses actions d'accompagnement de la clientèle, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne mène également des actions concrètes, reflet de son engagement et qui permettent de sensibiliser l'ensemble de ses partenaires.

Depuis septembre 2020, dans le cadre de nos projets de préservation de la biodiversité, 12 ruches ont été installées et réparties dans chacun des départements de la Caisse régionale.

Cette année encore, des animations de sensibilisation ont été proposées aux

collaborateurs des sites administratifs, la visite des ruches en tenue d'apiculteur permettant de découvrir le fonctionnement des ruches et la vie des abeilles.

Au total, 78 collaborateurs ont assisté à cette animation. Au vu du succès de ces visites, nous entendons reconduire ces animations à nouveau en 2024. Pour accompagner les entretiens sur les critères ESG réalisés par nos Chargés d'affaires, des pots de miel issus de notre récolte sont offerts à nos entreprises clientes. Ils ont également été offerts lors de salons de Maires ou d'invitations clients sur les thèmes de la rénovation énergétique des logements.

B. Participation à la reforestation

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'associe à Crédit Agricole Assurances et Reforest'action pour agir en faveur du reboisement des forêts françaises. A chaque

contrat ou offre²² Crédit Agricole Assurances signé, un arbre est planté. Muni d'un code remis par le conseiller, le client, s'il le souhaite, choisit en ligne le lieu où il

souhaite planter son arbre pour participer au reboisement d'une forêt.

Sept lieux de plantations sont proposés dans le périmètre de la Caisse régionale :

- Restauration d'un écosystème forestier (CHAMPJARLEY, 21) ;
- Reboisement d'une parcelle dégradée (LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ, 21) ;
- Reboisement d'une forêt dépérissante (IZEURE, 21) ;
- Reboisement d'un peuplement d'écépicas après attaque de scolytes (SILVAROUVRES, 52) ;
- Régénération naturelle assistée d'un peuplement forestier (LES LOGES MARGUERON, 10) ;
- Reboisement d'une parcelle touchée par la maladie de la rouille (CHAMPS SUR BARSE, 10) ;
- Reboisement d'un peuplement fragilisé par les attaques d'insectes (ISÔMES, 52).



Sur la période de janvier à décembre 2023, 12 116 arbres ont été plantés soit une baisse de 11% par rapport à 2022.

Ressource en eau

La ressource en eau est un enjeu majeur pour l'ensemble des territoires. La Caisse régionale a mis en place un suivi de sa consommation. En 2023, la consommation totale s'établit à 12 674 m³, soit 7,44 m³ par collaborateur (équivalent temps plein).

Il n'y a pas de mesure particulière mise en place, toutefois si une surconsommation est identifiée soit par le distributeur soit par le service immobilier, une entreprise de plomberie est envoyée rapidement sur place pour identifier la cause et pour engager une action correctrice.

Indicateurs	Unité	2020	2021	2022	2023
Consommation d'eau	m ³	19 192	17 521	11 408	12 674

²² Prévoyance décès, Prediliens, Vers l'Avenir, Contrat Solidaire

Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte

Notre engagement : Accompagner l'ensemble de nos clients face aux risques climatiques

En lien avec l'engagement n° 6

environnementale



6. Accompagner efficacement tous nos clients face aux risques climatiques.

L'ensemble des orientations d'accompagnement de clients dans la transition climatique contribuent à la fois à réduire les impacts (moindres émissions de gaz à effet de serre) et à les accompagner pour faire face à ces changements (meilleure isolation des logements pour un meilleur confort, moindre dépendance aux énergies fossiles, etc).

Pour l'ensemble de sa clientèle, la Caisse régionale poursuit également ses actions de prévention sur les risques climatiques avec les alertes météo (canicule, orage, inondations). La commercialisation des assurances climatiques, révisées par la réforme du mois de mars 2022, est également un axe fort de notre politique de prévention des risques.



Les assurances climatiques

Une accélération des aléas climatiques ces dernières années a poussé l'Etat à réformer l'assurance

climatique pour les agriculteurs et viticulteurs, avec :

- une prise en charge par l'Etat pour les aléas très importants, grâce à un fonds de solidarité national
- une prise en charge par les Assureurs pour le reste.

Face au nombre croissant de sinistres mettant en péril les exploitations agricoles nous avons décidé de former l'ensemble de nos Conseillers Agricoles dès 2015 (92 collaborateurs) en plus de nos AssurAgris (13 collaborateurs) sur les Assurances climatiques.

Nos conseillers Réseau sont accompagnés par notre MIDDLE OFFICE IARD AGRICOLE (plateforme téléphonique constituée de 7 personnes et basée à Auxerre) dans les entretiens clients afin de bien cibler le besoin et de veiller à l'exactitude des données. Ensuite chaque

L'Assurance Récoltes permet de compenser financièrement les pertes de rendement consécutives à un événement climatique pour les grandes cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, cultures maraichères et industrielles, les vignes et les cultures fruitières.

L'Assurance des Prairies permet de compenser la perte financière liée au manque de production fourragère des prairies.

L'Assurance Grêle permet de compenser des pertes de rendement et de qualité, à l'échelle de la parcelle, suite à

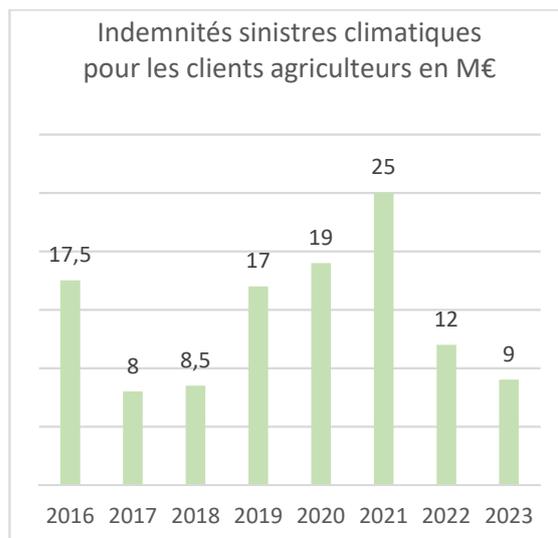
année, les clients sont contactés par PACIFICA pour mettre à jour leur assolement.

Des animations régulières sont réalisées auprès des clients (réunions publiques, conseils

d'administrations, centre de gestion) afin de les sensibiliser aux risques climatiques.

Nous sommes la troisième Caisse régionale de France avec un portefeuille de 2 563 contrats, dont 153 nouveaux contrats en 2023.

Nous avons versé en indemnités de sinistres climatiques à nos clients agriculteurs ces dernières années :



Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts

Notre engagement : Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection des données

En lien avec l'engagement n° 2 de la politique RSE 2023 :



2. Apporter les meilleurs services à l'ensemble de nos clients en conjuguant expertise, qualité et confiance en proximité.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Mise en place de plans de lutte contre la fraude et la corruption

Les risques liés à la corruption, la fraude (interne et externe), le blanchiment et le

financement du terrorisme sont des risques inhérents à la sécurité financière. Les

régulateurs, notamment l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et l'AFA (Agence Française Anticorruption créée en 2018 avec la réglementation Sapin II) sont très attentifs à ces risques.

Ces derniers ont fait l'objet de nouveaux développements réglementaires au fil des ans, où la protection du consommateur est au centre de ces enjeux essentiels. Ces développements ont entraîné des évolutions au sein des procédures internes. En effet, ces dernières sont actualisées au fil de l'eau, et ce en lien avec la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA.

Le non-respect de ces différentes réglementations peut avoir de multiples conséquences, cumulatives ou non :

- Risque pénal ;
- Risque financier (amendes) ;
- Risque d'image pour la Caisse régionale et le Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale Champagne-Bourgogne s'organise pour éviter les conflits d'intérêt, respecter les embargos et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, d'une part en sensibilisant et formant ses équipes, d'autre part en contrôlant au plus près la bonne application de son programme de conformité.

Par définition, la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme s'inscrit dans la durée et présente un seul et même objectif : **s'assurer de l'efficacité constante du dispositif** en maîtrisant le risque grâce à la prévention, la détection et l'instruction des dossiers.

La sécurité financière vise à préserver les intérêts de la banque et à protéger nos clients : l'objectif est donc d'éviter tout préjudice et destruction de valeur. La sécurité financière comporte plusieurs thématiques comme :

- La lutte contre l'évasion fiscale ;
- La lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- La lutte contre la corruption et le respect des dispositifs inhérents aux sanctions internationales.

Pour faire face à la complexification des modes opératoires (ex : cybercriminalité), la Caisse régionale investit régulièrement pour maintenir son dispositif le plus efficace possible.

Les collaborateurs sont ainsi formés et régulièrement sensibilisés sur ces thématiques. Ces formations permettent de développer leur vigilance à l'égard d'opérations atypiques et favoriser l'acquisition de réflexes adaptés à chaque situation. L'accompagnement par les managers, des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions, permet d'apporter un double regard d'expert et facilite la prise de décision au plus proche des intérêts des clients.

Les mesures prises reposent principalement sur 6 thématiques :

- 1) L'animation et la prévention : communications internes régulières pour la sensibilisation des réseaux de distribution. Grâce à cette sensibilisation, les alertes remontées par les réseaux concourent à diversifier nos sources de détection.
- 2) Un corps procédural dédié et une classification des risques : le Corpus FIDES du Groupe²³ est mis à jour au fil de l'eau. Des codes et politiques internes accessibles à tous appuient nos engagements et encadrent l'activité par exemple, sur le volet de l'éthique avec le Code de conduite, la Charte Ethique Groupe, la Politique relative à la prévention des conflits d'intérêts, la Charte de Protection des données personnelles, ou encore sur la sécurisation des transactions à l'international avec la politique relative aux sanctions internationales. Les risques sont cartographiés, permettant leur identification, et d'évaluer leur niveau de sensibilité et de préciser les mesures de prévention associées. La classification des risques est mise à jour a minima annuellement.
- 3) Des outils de détection : fraude, lutte anti-blanchiment (comportements bancaires atypiques), abus de marché et manipulation de cours. Ces outils sont adaptés aux évolutions des risques constatés (ex. cybercriminalité) et sont en optimisation constante.

²³ ensemble des règles de conformité qui s'appliquent au Groupe Crédit Agricole

- 4) Un plan de contrôle interne et des audits périodiques du dispositif : des contrôles réguliers, formalisés et traçables, sont réalisés. Des audits internes et/ou délégués et/ou coordonnés par l'Inspection Générale Groupe apprécient la robustesse du dispositif local et, le cas échéant, demandent la mise en place d'actions correctrices.
- 5) Des reporting périodiques d'activité à Crédit Agricole SA et aux régulateurs ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et AMF (Autorité des Marchés Financiers).
- 6) Une information régulière de la Direction et du Conseil d'Administration : rapports d'activités hebdomadaires au Comité de Direction, trimestriels au Comité de Contrôle Interne, mensuels au Comité des risques, au Conseil d'Administration etc.

Indicateur suivi :

Taux de formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme

2019	2020	2021	2022	2023
94%	97%	98%	98%	97.5%

La protection des personnes physiques à l'égard de la collecte et du traitement de leurs Données à Caractère Personnel est un droit fondamental. Pour le Crédit Agricole, cette protection est essentielle à la préservation de la confiance des clients, des partenaires et des collaborateurs.

Le double effet de la mondialisation et de la transformation digitale de la société fait que nous laissons volontairement ou involontairement de plus en plus de données qui nous rendent identifiables. Ainsi, le risque de détournement de l'usage de ces données et ou de vol est amplifié. Face à ces risques, la volonté des pouvoirs politiques Européens est de protéger ses citoyens de l'usage de leurs Données à Caractère Personnel (DCP) grâce à une réglementation unique.

En mai 2018, la nouvelle législation européenne relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données RGPD), est venue renforcer notre dispositif interne.

Dans le cadre de ses engagements RGPD, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a mis en place les actions organisationnelles et techniques ci-dessous :

- Nomination d'un DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données) dès 2018 ;
- Formation : mise en place en 2019 d'un module de e-learning spécifique sur le rôle du responsable de traitement, diffusé aux managers site et aux chargés d'activités non manager ;
- Formation spécifique pour les responsables de traitement en juin 2021 ;
- Mise en place d'un registre des traitements. Celui-ci couvre les traitements communautaires et les traitements internes. Il a été instauré en 2018 sous format Excel, selon une matrice imposée par le Groupe et a évolué sous la forme d'un workflow en 2020. Le registre est livré par le Groupe, et permet de bénéficier d'une meilleure vision des traitements et garantit une meilleure traçabilité lors des mises à jour, revue annuelle, etc ;
- Communication : nouvelle vitrine dédiée RGPD mise en ligne sur le poste de travail en 2021 ;
- Dispositif de droit à l'oubli opérationnel ;
- Plan de contrôles opérationnel ;
- Novembre 2022 : adhésion de CACB à la Coopération DPO CASIHA. La coopération reprend la mission DPO pour le compte de CACB.

Réclamations RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a donné des droits aux personnes sur leurs données personnelles : droit d'information, de rectification, à l'oubli... Les clients, internautes consultant nos sites peuvent demander d'exercer leurs droits dès lors que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne réalise un traitement de données personnelles.

En cas de demande d'exercice de droits, si la demande est complète, le traitement de la demande doit être réalisé en 30 jours et en 90 jours si la demande est jugée complexe. Afin de s'assurer du respect de ces délais de traitement, un contrôle a été mis en place consistant à s'assurer du respect des délais réglementaires de réponse lorsqu'une demande de droits est exercée.

Indicateur suivi :

Taux d'exercice de droits clients finalisés				
	2020	2021	2022	2023
Nombre d'exercices de droits clients reçus	15	30	17	47
Respect du délai légal	100%	100%	100%	100%
Taux d'exercice de droits clients finalisés	100%	97%	82%	100%

Être un employeur responsable

Notre engagement : Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences des collaborateurs

En lien avec l'engagement n°9 de la Politique RSE 2023 :



9. Développer le bien-être, les compétences et l'employabilité de nos salariés, tout en amplifiant la mixité et la diversité.

I. Une politique de ressources humaines dynamique

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne se mobilise pour attirer fidéliser et développer les talents, promouvoir la diversité et accroître la qualité de vie au travail.

Depuis quelques années le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne élargit son périmètre et renforce ses expertises, il augmente ainsi

légèrement ses emplois et recrute de façon pérenne des salariés sur son territoire.

Avec 1 755 collaborateurs à fin 2023 (1740 collaborateurs fin 2022 et 1726 fin 2019), le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne affirme sa politique sociale en faveur du maintien des effectifs. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante sur chacun des 4

départements du territoire de la Caisse régionale : 44% (43% en 2022) en Côte d'Or, 22% (idem 2022) dans l'Yonne, 25% (26% en 2022) dans l'Aube et 9% (idem 2022) en Haute Marne. L'âge moyen des effectifs est de 39,7 ans (39,5 ans en 2022) et le taux de féminisation s'élève à 63% (61% en 2022).

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reste l'un des premiers employeurs privés de la région avec 1 755 salariés et 191 embauchés en 2023 (1740 salariés et 136 embauches en 2022) en favorisant le recrutement par le biais de l'alternance). En 2023, 65 alternants ont été accueillis au Crédit Agricole.



Indicateur suivi :

	2021	2022	2023	Evolution entre 2022 et 2023
Effectif au 31/12 (CDI, CDD et alternants, hors stage)	1761	1740	1755	+0.86%
<i>Dont nouvelles embauches</i>	126	136	191	+40%
% de contrats CDI	93%	93%	95%	+2%
Taux de turn-over	7.96%	8,98%	10.86%	+21%

Le taux de turn-over est en forte augmentation (+21%) principalement du fait du nombre de salariés arrivés au cours de l'année.

Le taux d'entrée (nombre de recrutement rapporté aux effectifs totaux de début de période) est de 11% en 2023 (versus 7% les années précédentes). Le réseau ayant été réorganisé en début d'année, il y a eu moins de mobilités internes au cours de l'année et davantage de recrutement externe directement

en CDI. Il y a eu 55 embauches en plus par comparaison à l'année dernière. On constate une augmentation de l'effectif CDI : 191 embauches pour 151 départs.

Le taux de sortie (tous motifs de départs) est en légère hausse également. Cette augmentation se retrouve dans beaucoup de secteurs en 2023. Depuis la période Covid, les départs sont légèrement plus fréquents. Cette augmentation est suivie de près au sein du CACB.

II. Accompagner la montée en compétence des collaborateurs en lien avec les évolutions actuelles et futures de nos métiers



Embaucher de nouveaux collaborateurs capables d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des métiers d'aujourd'hui et de demain... Alors que certains métiers n'existent pas encore (...)

Accompagner le maintien et la montée en compétences de nos collaborateurs actuels alors que les compétences attendues évoluent très rapidement dans une ère de transformations humaines et sociétales accélérées...

Deux enjeux décisifs pour capter et fidéliser nos compétences et être capables de transformer les mutations à venir en opportunités !

Un des risques majeurs d'employabilité est d'embaucher des collaborateurs qui ne seraient pas en capacité de s'adapter aux évolutions digitales et à l'intégration de l'intelligence numérique. Les clients attendent dorénavant

une immédiateté des échanges. Le conseiller doit savoir s'adapter et répondre aux besoins des clients quel que soit le canal utilisé (en agence et en ligne).

Cette année, les profils sont de moins en moins initialement formés au domaine bancaire mais de plus en plus issus de reconversions professionnelles. Ainsi, $\frac{3}{4}$ des collaborateurs recrutés sont issus de reconversions professionnelles, avec un minimum de BAC +2 de formation, hors du secteur bancaire. Nous adaptions nos cursus internes pour les former aux métiers de la banque, avec des perspectives d'évolution au sein du CA.

Les actions mises en place pour atténuer ce risque

Lors des recrutements, l'accent est mis sur l'évaluation des capacités des candidats à apprendre de nouvelles méthodes ou postures, à accepter le changement. Ils doivent pouvoir faire preuve :

- De savoir-être : softskills (implication dans son développement, ouverture d'esprit, curiosité) ;
- De savoir : capacité d'apprentissage et à intégrer les nouveautés ;
- De savoir-faire : appétence pour les nouveautés digitales.

La maîtrise liée au digital est également présente dans la définition des compétences actuelles nécessaires à l'exercice de chacun de nos métiers.

A noter que le niveau d'atteinte fait l'objet d'un suivi.

Job dating CACB

La Caisse régionale élargit les profils captés (plus uniquement dans les domaines de formation de prédilection) et élargit également les méthodes de recrutement avec l'organisation de job dating CACB. Lors de ces

jours, une présentation globale de l'entreprise et des métiers est réalisée, puis les entretiens se font en binôme et la journée se clôture par un débriefing. Un engagement de réponse est donné : recrutement en CDI sous 3 jours pour les candidats retenus. Les job dating ont ainsi contribué à 18% de nos recrutements en 2023.

Les jeunes au cœur du dispositif

Via un réseau d'ambassadeurs, les anciens alternants ont la possibilité d'intégrer ces sessions de job dating pour mettre en valeur leur expérience auprès des futures recrues.

Mieux cerner les attentes des candidats

Avec Youth Forever ²⁴ et la participation de 44 volontaires parmi nos jeunes collaborateurs, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a travaillé sur les attentes des jeunes, avec l'établissement d'un diagnostic de nos points de force et les points à travailler, pour les étapes de recrutement comme celles de l'intégration et la prise de poste.

De manière plus globale, pour répondre à une volonté d'accompagner les collaborateurs, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne développe davantage la formation continue.

Renforcer ses compétences grâce aux outils de formation

La formation est l'un des facteurs de performances considéré par CACB. Avec 14 537 jours de formation, **l'année 2023 a été**

l'année la plus intense en formation des 10 dernières années (11 700 jours en 2022).

²⁴ Youth Forever est une association d'intérêt général qui travaille sur la jeunesse, l'entreprise et la transition écologique.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne propose un parcours de formation ouvert à tous les métiers et sur ses 5 besoins prioritaires : l'excellence professionnelle, l'excellence relationnelle, l'ambition managériale, l'intégration des nouveaux entrants et la banque digitale.

La Caisse régionale a déployé une démarche nommée Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels dynamique. Elle consiste à réaliser, une fois par an, une revue d'effectif, d'organiser un comité talents (2 fois par an en présence des cadres dirigeants), de sensibiliser les managers à notre démarche GEPP, de mettre en place une campagne d'appréciation et des entretiens professionnels annuels et d'afficher une cartographie des emplois et un référentiel de compétences régulièrement mis à jour.

Pour contribuer à cela le CACB a mis en place un plan de développement des compétences :

- Chaque salarié doit participer à 5 formations obligatoires (Sanctions Internationales + Cyber sécurité + Fraude externe + Conformité + Lutte contre la corruption) ;
- Formation des nouveaux embauchés CDD et CDI (17 bagages e-learning pour 11 heures de formation) ;
- Mise en place du principe de formation continue de tous les managers de CACB (1 nouvelle pépinière Manager, 2 parcours de prise de fonction Managers, formations directions).

Nos ambitions

- Développement de notre attractivité en développant nos actions de marque employeur (communication sur les réseaux, ambassadeurs, remises en question etc.)
- Veille sur les différentes études portant notamment sur l'évolution des compétences sur le métier de banquier / révolution digitale et intégration de l'intelligence artificielle : publications, conférences et échanges de pratiques et d'information avec les responsables RH au niveau national ;
- Travaux sur davantage de personnalisation dans la formation pour nos nouveaux embauchés
- Participation aux réflexions sur certaines de nos filières de formation pour passer d'un référentiel de savoirs à un référentiel de savoir-être et savoir-faire ;
- Renforcement de la fierté et du sentiment d'appartenance, faire prendre conscience de la dimension de notre Entreprise ;
- Partage de nos « spécificités » Groupe C.A, nos fondamentaux coopératifs, nos valeurs ;
- Développement de la prise de conscience sur la nécessité d'entretenir sa culture bancaire et financière.

En 2023, après la période Covid et lorsque le format le justifiait, davantage de formations en présentiel ont été réalisées. Celles-ci ont été globalement enrichies d'apports ludiques dans la pédagogie. Les formations du modèle relationnel ont permis l'intégration de la réalité virtuelle dans la formation.

Outre la partie réglementaire (qui représente 40% des formations), le contenu des formations en 2023 a mis l'accent sur la qualité du conseil, la réponse aux réclamations et le relationnel client.

Indicateur suivi :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb d'heures de formation ramené à l'effectif formé	48,9	49.6	42	35	49,7	58.8

Être un employeur responsable

Notre engagement : Développer la qualité de Vie au Travail

En lien avec l'engagement n°9 de la Politique RSE 2023 :



9. Développer le bien-être, les compétences et l'employabilité de nos salariés, tout en amplifiant la mixité et la diversité.

I. Un dialogue social riche

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, des moyens sont consacrés au **dialogue social**. Deux postes de Chargées des Relations Sociales sont dédiés spécifiquement à cette fonction au sein de la Direction du Développement de l'Humain et du Collectif.

Le dialogue social s'organise au sein de l'entreprise via les relations avec les partenaires sociaux. En 2023, un dialogue social riche et agile :

- 13 réunions avec le Comité Social et Economique (CSE), suite aux élections professionnelles de décembre 2022.
- 16 réunions de commissions du CSE (commissions santé sécurité et conditions de travail, formation, égalité femme/homme, mutuelle, économique, restaurant) ;
- 12 réunions de négociations.

En 2023, **8 accords ont été signés** avec les organisations syndicales sur les thèmes suivants :

- Les évolutions salariales dans le cadre des négociations annuelles obligatoires 2023
 - La mise en œuvre des astreintes
 - Les modalités de gestion des heures supplémentaires, complémentaires et effectués le dimanche
 - Les trajectoires professionnelles et l'accompagnement de l'effort de mobilité
 - Les frais professionnels et les titres restaurants
 - Les conditions bancaires, crédits et assurances faites aux salariés
 - Le télétravail et le contrat groupe de couverture complémentaire santé
- 4 accords ont fait l'objet d'avenants de reconduction :
- Droit à la déconnexion,
 - Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
 - Mobilité fonctionnelle et géographique
 - La qualité de vie au travail.

II. Accompagner les collaborateurs lors de situations de fragilité





A. Don de jours de congés pour enfants ou conjoints malades

En début d'année, les collaborateurs ont la possibilité de faire une promesse de don de jours de repos aux collègues ayant besoin d'accompagner leurs proches dans la maladie.

En 2023, les dons ont permis d'accompagner une collègue confrontée à la maladie d'un enfant.

B. Les collaborateurs œuvrent en faveur du tissu associatif local grâce à l'arrondi solidaire

L'arrondi solidaire sur salaire est une méthode de collecte de fonds, basée sur le volontariat des salariés de la Caisse régionale.

Cette opération s'inscrit dans le contexte des actions internes solidaires que le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne propose à

ses salariés (don de jour enfant/conjoint malade, don du sang, courses solidaires).

Cette année, la participation de près de 546 collaborateurs et l'abondement de l'entreprise a permis de collecter la somme de 6 000€ reversés à des associations à travers la Fondation AGIR, début 2024.

C. Mettre en place des outils d'écoute des collaborateurs

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a mis en place depuis plusieurs années, un **dispositif d'écoute sociale** de ses collaborateurs, afin de recueillir leur ressenti sur différents sujets comme les conditions de travail, la communication interne, la formation professionnelle, le climat de travail.

Ce baromètre intègre des questions communes à l'ensemble du Groupe sur l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) des collaborateurs qui a atteint 75 % cette année (74% en 2022).

salariés. Cela concourt à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

L'année 2023 a été l'occasion de tirer les premières conclusions de ce nouveau mode d'organisation du travail et ce afin de conduire des négociations qui ont abouti à la poursuite du dispositif au-delà de cet accord pilote avec plus de flexibilité.

D. Mise en place du télétravail

Grâce à la signature de l'accord sur le télétravail, nous avons instauré ce mode de travail à compter du 1^{er} octobre 2022. Il s'agissait d'une attente forte de la part des

E. Qualité de Vie au Travail (QVT)

Suite à la signature d'un avenant à la QVT en novembre 2021, une table ronde QVT a été créée et s'est réunie à 2 reprises en 2023.



Cette table ronde constitue un lieu d'échanges et de préconisations qui s'inscrit dans la démarche de dialogue social continu sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions travail.



Elle est notamment chargée de :

- La déclinaison de l'accord national du 31 mars 2021 sur les conditions de travail ;
- Mener des réflexions sur des thématiques définies : accord national sur les conditions de travail, baromètre social, projet d'entreprise, etc.

Elle est composée de 2 représentants par organisation syndicale et de membres de la Direction. Ses préconisations sont transmises aux Délégués Syndicaux qui ont la possibilité de s'en saisir dans le cadre de la négociation d'avenants ou d'accords.

Les thèmes retenus pour les travaux 2023 étaient :

- Travailler la visibilité, faire connaître notre accord, valoriser ce que l'on fait et trouver des indicateurs pertinents
- Fins de carrière
- Egalité Femmes/ Hommes : parentalité, place des femmes et des hommes dans l'entreprise
- Attentes des nouvelles générations
-

En complément, la 1ère semaine de la QVT a été organisé à CACB, avec de nombreuses

animations autour de petits déjeuners, de webinaires, de séances de yoga, de concerts de la chorale et d'informations sur les nouveaux accords.

En 2023, des séances de yoga et de 'postures étirements' ont été organisées par des salariés dans les locaux du site de Dijon.

Lien nation armée

Le Groupe Crédit Agricole intègre désormais une dimension liée au lien Nation-armée et à l'encouragement de l'engagement dans les réserves. Cette obligation est définie par l'article 225-102-1 du Code de commerce.

Le Groupe Crédit Agricole précise que conformément à la législation nationale en vigueur, tout collaborateur faisant partie de la réserve opérationnelle militaire ou de la réserve de la police nationale bénéficie d'une autorisation d'absence.

Cette mesure vise à faciliter la participation des collaborateurs aux activités liées à leur engagement dans les réserves tout en assurant la continuité de leur emploi au sein de l'entreprise.

Au niveau de la Caisse régionale, une convention va être signée début 2024 avec le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aube. Elle permet aux collaborateurs de s'absenter pour des formations et missions de pompiers, ils sont rémunérés par le CACB, dans le cadre d'un mécénat de compétence

Être un employeur responsable

Notre engagement : Garantir l'équité et développer la diversité

En lien avec l'engagement n°9 de la Politique RSE 2023 :



9. Développer le bien-être, les compétences et l'employabilité de nos salariés, tout en amplifiant la mixité et la diversité.

I. Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes

Il existe au sein de l'entreprise une **Commission Egalité Professionnelle** entre les femmes et les hommes qui assure le suivi de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 12/11/2020.

Cet accord prévoit des mesures en matière :

- D'égalité professionnelle dans le recrutement,
- De progression de la proportion de femmes Responsable de Management,
- De promotion et d'évolution professionnelle identiques entre les hommes et les femmes,
- D'égalité salariale hommes/femmes,
- D'égal accès à la formation, de développement d'actions en faveur d'un meilleur équilibre vie professionnelle / vie familiale,
- D'égalité de traitement entre les salariés travaillant à temps plein et ceux travaillant à temps partiel en termes de carrière et de rémunération.

Par cet accord, les parties ont souhaité réaffirmer leur attachement au respect du **principe de non-discrimination** entre les Femmes et les Hommes. Ainsi, 3 nouvelles dispositions ont été intégrées à cet accord dont on voit les résultats dès 2022 :

- Modification des règles de calcul des corrections salariales : analyse à partir de panels de 5 Hommes et 5 Femmes (10 auparavant) et corrections des écarts

supérieurs à 2% (5% auparavant) dans les panels par âge et par ancienneté. En 2023, nous avons corrigé la rémunération de 29 femmes et 5 hommes, soit 34 corrections de situation au total.

- Intégration du dispositif de correction effectuée sur la rémunération des salariés de retour de congé maternité ou d'adoption (dispositif déjà appliqué mais pas intégré à l'accord) : les salariés bénéficient de la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée de leur congé par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle (application sur le salaire suivant le mois de retour) ;
- Intégration d'un nouvel article sur la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes : mise en place d'actions de prévention et de communication, formations des différents acteurs, mise en place d'un espace dédié sous l'intranet et d'un numéro à disposition des collaborateurs.

Cet accord a été prolongé pour une durée d'un an par un avenant conclu en 2023.

En 2023, le taux de féminisation s'élève à 63%, en augmentation par rapport à 2022 (61%). La part des femmes dans l'encadrement (classe 3) continue de progresser et se situe à 46% en 2023.

Indicateur suivi :

Part de femmes en statut cadre (classe interne 3)						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
38%	40%	41%	42%	44%	45%	46%

Recrutement non discriminant

Toute l'équipe de recrutements a été formé à la non-discrimination à l'embauche en 2023 (2J par un organisme certifié). La montée en

compétence des managers est également prévue, afin qu'ils soient plus à l'aise dans le recrutement en embarquant la non-discrimination et des critères plus objectifs.

II. Agir en faveur des personnes en situation de handicap

L'accord conclu en 2021 intègre des mesures portant sur l'emploi de travailleurs en situation de handicap (embauches, intégration, maintien dans l'emploi, ...) et sur la solidarité (don de jours de congés, arrondi solidaire, accompagnement des collaborateurs en situation de fragilité, ...). En 2022, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne accueillait

8,88 % de salariés handicapés (9,11 % à décembre 2021).

(Le taux d'emploi travailleur en situation de handicap à fin 2023 ne sera connu qu'en juin 2024)



Nos Orientations

Le Projet d'Entreprise guide la trajectoire de la Caisse régionale de Champagne Bourgogne. Il repose sur des convictions et des ambitions fortes.

Nous sommes une Banque coopérative du Groupe Crédit Agricole qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société. Dans 10 ans, nous serons la banque leader en Champagne-Bourgogne, inspirante et référente aux yeux de chacun...qui aura contribué à façonner durablement son territoire en accompagnant les grandes transitions.

Alliant développement et transformation, c'est un Projet d'Entreprise équilibré et responsable, intégrant des orientations RSE nativement dans chacun de ses projets.

En cohérence avec les ambitions, **la gouvernance RSE s'est renforcée** :

- **Le Comité RSE**, organe opérationnel, est désormais mensuel, afin d'accompagner l'accélération de la transition de l'entreprise. Il embarque les projets de décarbonation de la Caisse régionale, comme le suivi de la trajectoire de décarbonation de nos financements ou le suivi des risques climatiques. Il suivra en 2024 le pilotage global du macro-projet Finance durable comme la mise en œuvre concrète de notre politique mobilité.
- **Le Comité Prospective et Développement Durable** a été créé dans le but d'éclairer la stratégie à long terme. Paritairement composés d'élus et de membres du Comité de Direction, il est présidé par le Président du CACB. Il alimente de façon continue la stratégie RSE du CACB. En 2023, il a approfondi les sujets des transitions agricoles et des trajectoires de décarbonation, de la compensation carbone, des rapports du GIEC et de sa déclinaison sur notre territoire. Il est moteur sur la Politique RSE.

Sensibilisation et formation

Pour embarquer l'ensemble de l'entreprise, l'année 2023 a débuté par une formation participative sur les enjeux climatiques, pour l'ensemble des 1 700 collaborateurs. Celle-ci a été suivie de réunions de mise en œuvre d'actions au niveau de chaque service ou agence. Des formations plus orientées métier sont venues compléter ce socle commun : démarches RSE lors des entretiens clients, formations à l'épargne Responsable. Un e-learning sur le projet sociétal du Groupe est venu compléter ce dispositif pour tous. Pour aller plus loin, l'équipe de Direction a suivi un cursus de prise de conscience des enjeux écologiques et sociétaux axé sur les limites planétaires 'The Week'. Il sera proposé au Collectif Engagé.

Création d'un Collectif Engagé.

Pour entraîner toute une entreprise, la Caisse régionale fait appel aux collaborateurs qui souhaitent s'engager davantage pour porter cet élan. Cette communauté sera mieux formée, mieux informée et choisira de contribuer à différents chantiers RSE au sein de la Caisse régionale Champagne Bourgogne. D'abord ouverte aux cadres, pour démarrer sur un effectif plus facile à mobiliser, elle a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des collaborateurs volontaires dès que possible.

Une **politique RSE** ambitieuse a été validée en Conseil d'Administration. Elle est présentée en interne, lors des réunions d'encadrement comme lors des journées dédiées aux jeunes embauchés. Elle est démultipliée à l'ensemble des collaborateurs au T12024, en parallèle avec l'embarquement des administrateurs de Caisses locales. Elle fera l'objet tout au long de l'année de davantage de communication en externe, à l'attention de nos parties prenantes.

ANNEXE : POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES INCIDENCES NEGATIVES

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE ET LA PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NEGATIVES EN TERMES DE DURABILITE DANS LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET EN ASSURANCE

Préambule

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable est un des axes majeurs de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui est au cœur du projet du Crédit Agricole. Ces enjeux sont aujourd'hui cruciaux pour la protection des investisseurs et le système financier.

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être qui l'engage résolument à "Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société". Cette Raison d'Être a été traduite par le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- Un projet client qui vise l'excellence relationnelle ;
- Un projet humain qui développe la responsabilité en proximité ;
- Un projet sociétal qui poursuit notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance verte une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Le présent document présente l'intégration par le Crédit Agricole des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement et le conseil en assurance. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers pour les produits financiers visés²⁵.

La Commission Européenne prévoit de modifier les actes délégués relatifs à la Directive Européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (MIFID II) et la Directive Européenne sur la Distribution dans l'Assurance (DDA) afin que les préférences des clients en matière de durabilité soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié des investissements recommandés par le conseiller financier. Ces évolutions réglementaires seront déterminantes dans les processus cibles à mettre en place concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil financier.

La présente politique expose comment le Crédit Agricole conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil financier à ce jour.

²⁵ Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans l'activité de conseil en investissement et en assurance

Qu'est-ce que le risque de durabilité et en quoi impacte-t-il les investissements ?

Le **risque de durabilité** est défini par le Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance d'entreprise (ci-après « ESG »²⁶) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque de durabilité est lié à de multiples enjeux ou facteurs ESG qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée par les émetteurs, peuvent induire des impacts financiers ou des impacts non-financiers (réputation, juridiques...) pouvant à leur tour générer des impacts financiers.

- Exemples d'enjeux ou facteurs environnementaux : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air et de l'eau, déforestation, perte de biodiversité...
- Exemples d'enjeux ou facteurs sociaux : inclusion sociale, diversité en entreprise, santé et sécurité des collaborateurs, droits de l'homme, exposition au travail illégal des enfants, protection des données personnelles...
- Exemples d'enjeux ou facteurs de gouvernance : efficacité du conseil d'administration, conformité et éthique, rémunération des dirigeants...

L'intégration des risques de durabilité dans le service de conseil en investissement et en assurance

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier est une composante essentielle de la **finance durable**. Par leurs conseils, les prestataires de services d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité et ainsi répondre aux deux impératifs de la finance durable :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables,
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques financiers pour renforcer la stabilité financière.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier s'opère tant au niveau de la conception que de la distribution des produits financiers.

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

L'intégration des risques de durabilité dans les produits financiers

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006.

²⁶ Le sigle ESG, Environnemental, Social et de Gouvernance, est communément utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise.

Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.²⁷

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.²⁸

L'intégration du risque de durabilité dans l'activité des conseillers financiers

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Le Crédit Agricole est convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière.

Le Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

L'intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération

Le présent paragraphe expose l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 5 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La politique de rémunération du Crédit Agricole n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance et est liée à la performance ajustée aux risques.

Aussi, conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération du Crédit Agricole ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

Déclaration relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

L'article 4 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers requiert :

- la publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives ("Principal adverse impacts") des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;

²⁷ https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation

²⁸ <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Responsables-et-engages/CAA-sort-l-edition-2021-de-sa-politique-ESG-Climat>

- la publication par les conseillers financiers d'informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement et en assurance, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et de conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, Amundi, principale société de gestion du Groupe, prend en compte les incidences négatives au travers de sa Politique d'Investissement Responsable. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.amundi.fr. Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements prenant également en compte les incidences négatives. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Concernant les activités de conseils en investissement et en assurance du Groupe Crédit Agricole, l'absence de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés et d'un panel suffisamment large de données comparables ne permet pas actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR²⁹. Le Crédit Agricole respectera ces textes une fois disponibles et applicables et s'appuiera sur les données qui seront mises à disposition sur l'ensemble des fonds ou unités de compte conseillés par les entités du groupe conformément au calendrier réglementaire.

Fidèle au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, les processus relatifs au conseil en investissement et en assurance, s'appuyant sur ces nouvelles données, évolueront au fil du temps afin d'être en mesure de prendre en considération les répercussions négatives et potentielles des investissements de manière exhaustive dans les activités de conseil. Porté par l'ambition d'être un leader européen de l'investissement responsable, le Groupe se mobilise autour d'une stratégie Climat en ligne avec l'Accord de Paris, tout en renforçant son engagement en faveur de la transition énergétique, et en promouvant des politiques d'investissement vertes et responsables.

Les informations publiées par le Crédit Agricole et ses entités sur leurs sites internet seront enrichies suivant ces évolutions.

²⁹ Règlement UE n°2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » SFDR

Nos tableaux sur le périmètre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne publiés au titre de la taxonomie au 31 décembre 2023 (suite)
Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Million EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)						Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	10 129 020 505,99 €	6 508 012 111,48 €	596 836 804,58 €	589 493 840,36 €	1 538 568,81 €	5 912 524,46 €	625 286,82 €	10 927,75 €	0,00 €	10 927,45 €	6 508 637 398,29 €	596 847 732,33 €	589 493 840,36 €	1 538 568,81 €	5 923 451,91 €
2	Entreprises financières	1 833 790 968,21 €	528 827 893,47 €	20 306,80 €	0,00 €	835,07 €	264,45 €	275 920,42 €	1,10 €	0,00 €	0,80 €	529 103 813,89 €	20 307,89 €	0,00 €	835,07 €	265,24 €
3	Établissements de crédit	1 828 915 436,08 €	528 735 307,39 €	9 743,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 202,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	528 753 510,09 €	9 743,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Prêts et avances	1 805 043 415,81 €	523 462 581,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	523 462 581,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	23 741 466,58 €	5 233 221,15 €	9 743,00 €		0,00 €	0,00 €	18 202,70 €	0,00 €		0,00 €	5 251 423,84 €	9 743,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Instruments de capitaux propres	130 553,69 €	39 505,07 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	39 505,07 €			0,00 €	0,00 €
7	Autres entreprises financières	4 875 532,12 €	92 586,09 €	10 563,80 €		835,07 €	264,45 €	257 717,72 €	1,10 €	0,80 €	0,80 €	350 303,80 €	10 564,89 €	0,00 €	835,07 €	265,24 €
8	Dont entreprises d'investissement	54 051,39 €	2 735,87 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
9	Prêts et avances															
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	54 051,39 €	2 735,87 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 735,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
11	Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
12	Dont sociétés de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	Prêts et avances											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)											0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
15	Instruments de capitaux propres											0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
16	Dont entreprise d'assurance	634 945,79 €	14 482,98 €	2 208,91 €	0,00 €	835,07 €	264,45 €	257 717,72 €	1,10 €	0,00 €	0,80 €	272 200,70 €	2 210,01 €	0,00 €	835,07 €	265,24 €
17	Prêts et avances											0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	590 027,12 €	14 482,98 €	2 208,91 €		835,07 €	264,45 €	229 054,17 €	1,10 €	0,80 €	0,80 €	243 537,15 €	2 210,01 €	0,00 €	835,07 €	265,24 €
19	Instruments de capitaux propres	44 918,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 663,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 663,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Entreprises non financières	127 276 314,72 €	19 834 069,20 €	7 321 985,85 €	0,00 €	1 537 062,16 €	3 184 799,70 €	349 270,46 €	10 926,65 €	0,00 €	10 926,65 €	20 183 339,66 €	7 332 912,50 €	0,00 €	1 537 062,16 €	3 195 726,35 €
21	Prêts et avances	56 061 947,11 €	5 470 511,54 €	1 682 568,68 €	0,00 €	24 977,78 €	1 396 837,53 €	263 440,81 €	7 161,50 €	0,00 €	7 161,50 €	5 733 952,35 €	1 689 730,17 €	0,00 €	24 977,78 €	1 403 999,03 €
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	70 354 122,83 €	14 194 132,63 €	5 585 139,98 €		1 509 800,86 €	1 755 538,08 €	85 520,46 €	3 743,86 €		3 743,86 €	14 279 653,08 €	5 588 883,84 €	0,00 €	1 509 800,86 €	1 759 281,94 €
23	Instruments de capitaux propres	860 244,78 €	169 425,03 €	54 277,19 €		2 283,53 €	32 424,09 €	309 19 €	21,30 €		21,30 €	169 734,23 €	54 298,49 €		2 283,53 €	32 445,38 €
24	Ménages	7 248 711 586,65 €	5 860 888 993,91 €	573 136 205,12 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 860 888 993,91 €	573 136 205,12 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 062 210 545,70 €	5 826 644 170,01 €	573 136 205,12 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 826 644 170,01 €	573 136 205,12 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	34 244 823,90 €	34 244 823,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 244 823,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	dont prêts pour véhicules à moteur	131 336 180,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Financement d'administrations locales	919 241 636,42 €	98 461 154,90 €	16 358 306,82 €	16 357 635,24 €	671,58 €	0,00 €	95,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	98 461 250,84 €	16 358 306,82 €	16 357 635,24 €	671,58 €	0,00 €
29	Financement de logements	55 618 797,66 €	55 618 797,66 €	16 357 635,24 €	16 357 635,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 618 797,66 €	16 357 635,24 €	16 357 635,24 €	0,00 €	0,00 €
30	Autres financements d'administrations locales	863 622 838,76 €	42 842 357,24 €	671,58 €	0,00 €	671,58 €	0,00 €	95,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 842 453,18 €	671,58 €	0,00 €	671,58 €	0,00 €
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
32	Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)															
33	Entreprises financières et non financières	7 057 084 842,19 €														
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	7 045 553 371,94 €														
35	Prêts et avances	5 335 906 419,81 €														
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 259 067 251,02 €														
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	252 378,85 €														
38	Titres de créance	53 321 852,59 €														
39	Instruments de capitaux propres	1 656 325 099,54 €														
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	11 531 470,25 €														
41	Prêts et avances	1 277 499,30 €														
42	Titres de créance	9 282 868,30 €														
43	Instruments de capitaux propres	971 102,65 €														
44	Dérivés	219 930 000,00 €														
45	Prêts interbancaires à vue	735 266 000,00 €														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 565 000,00 €														
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	316 684 000,00 €														
48	Total des actifs du GAR	18 506 590 348,28 €	6 508 012 111,48 €	596 836 804,58 €	589 493 840,36 €	1 538 568,81 €	5 912 524,46 €	625 286,82 €	10 927,75 €	0,00 €	10 927,45 €	6 508 637 398,29 €	596 847 732,33 €	589 493 840,36 €	1 538 568,81 €	5 923 451,91 €
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR															
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	368 548 583,25 €														
51	Expositions sur des banques centrales	1 698 456,03 €														
52	Portefeuille de négociation	9 838 000,00 €														
53	Total des actifs	18 886 635 387,46 €														
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																
54	Garanties financières	119 850 190,85 €	13 313 931,58 €	2 248,27 €	0,00 €	26,75 €	1 837,32 €	293,06 €	7,97 €	0,00 €	7,97 €	13 314 224,64 €	2 256,23 €	0,00 €	26,75 €	1 845,28 €
55	Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
56	Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
57	Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Million EUR	Valeur comptable brute totale	Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)				
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	10 129 020 505,99 €	6 175 550 555,24 €	602 371 979,39 €	589 493 840,36 €	845 510,02 €	7 886 163,10 €	264 622,76 €	5 846,05 €	0,00 €	5 845,15 €	6 175 815 177,99 €	602 377 825,44 €	589 493 840,36 €	845 510,02 €	7 892 008,25 €	
2 Entreprises financières	1 833 790 968,21 €	186 822 901,48 €	66 897,70 €	0,00 €	8 741,43 €	32 295,31 €	58,60 €	1,70 €	0,00 €	0,80 €	186 822 960,08 €	66 899,39 €	0,00 €	8 741,43 €	32 296,11 €	
3 Établissements de crédit	1 828 915 436,08 €	185 773 700,19 €	38 952,52 €	0,00 €	8 741,43 €	32 295,31 €	58,60 €	1,70 €	0,00 €	0,80 €	185 773 700,19 €	38 952,52 €	0,00 €	8 741,43 €	32 295,31 €	
4 Prêts et avances	1 805 043 415,81 €	180 504 338,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 504 338,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	23 741 466,58 €	5 231 460,62 €	38 952,52 €	0,00 €	0,00 €	29 209,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 231 460,62 €	38 952,52 €	0,00 €	0,00 €	29 209,53 €	
6 Instruments de capitaux propres	130 553,69 €	37 901,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 901,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7 Autres entreprises financières	4 875 532,12 €	1 049 201,28 €	27 945,17 €	0,00 €	8 741,43 €	3 085,78 €	58,60 €	1,70 €	0,00 €	0,80 €	1 049 259,88 €	27 946,87 €	0,00 €	8 741,43 €	3 086,58 €	
8 Dont entreprises d'investissement	54 051,39 €	2 102,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 102,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
9 Prêts et avances																
10 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	54 051,39 €	2 102,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 102,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
11 Instruments de capitaux propres																
12 Dont sociétés de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 Prêts et avances																
14 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)																
15 Instruments de capitaux propres																
16 Dont entreprise d'assurance	634 945,79 €	15 624,65 €	3 376,60 €	0,00 €	1 181,87 €	172,20 €	58,60 €	1,70 €	0,00 €	0,80 €	15 683,25 €	3 378,30 €	0,00 €	1 181,87 €	173,00 €	
17 Prêts et avances																
18 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	590 027,12 €	15 624,65 €	3 376,60 €	0,00 €	1 181,87 €	172,20 €	58,60 €	1,70 €	0,00 €	0,80 €	15 683,25 €	3 378,30 €	0,00 €	1 181,87 €	173,00 €	
19 Instruments de capitaux propres	44 918,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
20 Entreprises non financières	127 276 314,72 €	30 235 085,34 €	12 806 348,40 €	0,00 €	834 561,97 €	5 123 721,16 €	264 564,16 €	5 844,35 €	0,00 €	5 844,35 €	30 499 649,50 €	12 812 192,75 €	0,00 €	834 561,97 €	5 129 565,51 €	
21 Prêts et avances	56 061 947,11 €	5 275 335,64 €	1 922 159,82 €	0,00 €	2 806,83 €	98 426,15 €	220 471,82 €	5 115,36 €	0,00 €	5 115,36 €	5 495 807,47 €	1 927 275,17 €	0,00 €	2 806,83 €	103 541,51 €	
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	70 354 122,83 €	24 644 256,71 €	10 786 688,86 €	0,00 €	830 477,32 €	4 972 770,30 €	32 095,34 €	723,36 €	0,00 €	723,36 €	24 676 352,05 €	10 786 812,22 €	0,00 €	830 477,32 €	4 973 495,65 €	
23 Instruments de capitaux propres	860 244,78 €	315 492,98 €	98 099,72 €	0,00 €	1 277,81 €	52 524,71 €	11 997,00 €	5,64 €	0,00 €	5,64 €	327 489,98 €	98 105,36 €	0,00 €	1 277,81 €	52 530,35 €	
24 Mélanges	7 248 711 586,65 €	5 860 888 993,91 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 860 888 993,91 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €	0,00 €	
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 062 210 545,70 €	5 826 644 170,01 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 826 644 170,01 €	573 136 205,12 €	0,00 €	2 727 460,31 €	0,00 €	
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	34 244 823,90 €	34 244 823,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 244 823,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
27 dont prêts pour véhicules à moteur	131 336 180,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28 Financement d'administrations locales	919 241 636,42 €	97 603 574,51 €	16 362 528,18 €	16 357 635,24 €	2 206,62 €	2 686,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 603 574,51 €	16 362 528,18 €	16 357 635,24 €	2 206,62 €	2 686,32 €	
29 Financement de logements	55 618 797,66 €	16 357 635,24 €	16 357 635,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 357 635,24 €	16 357 635,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
30 Autres financements d'administrations locales	863 622 838,76 €	41 984 776,85 €	4 892,94 €	0,00 €	2 206,62 €	2 686,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 984 776,85 €	4 892,94 €	0,00 €	2 206,62 €	2 686,32 €	
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
32 Autres actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)																
33 Entreprises financières et non financières	7 057 084 842,19 €															
34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	7 045 553 371,94 €															
35 Prêts et avances	5 335 906 419,81 €															
36 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 259 067 251,02 €															
37 dont prêts à la rénovation de bâtiments	252 378,85 €															
38 Titres de créance	53 321 852,59 €															
39 Instruments de capitaux propres	1 656 325 099,54 €															
40 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	11 531 470,25 €															
41 Prêts et avances	1 277 499,30 €															
42 Titres de créance	9 282 868,30 €															
43 Instruments de capitaux propres	971 102,65 €															
44 Dérivés	219 930 000,00 €															
45 Prêts interbancaires à vue	735 266 000,00 €															
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 565 000,00 €															
47 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	316 684 000,00 €															
48 Total des actifs du GAR	18 508 550 348,18 €	6 175 550 555,24 €	602 371 979,39 €	589 493 840,36 €	845 510,02 €	7 886 163,10 €	264 622,76 €	5 846,05 €	0,00 €	5 845,15 €	6 175 815 177,99 €	602 377 825,44 €	589 493 840,36 €	845 510,02 €	7 892 008,25 €	
49 Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR																
50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux	368 548 583,25 €															
51 Expositions sur des banques centrales	1 698 456,03 €															
52 Portefeuille de négociation	9 838 000,00 €															
53 Total des actifs	18 886 635 387,46 €															
Exposition de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																
54 Garanties financières	119 850 190,85 €	4 614 274,22 €	21 616,89 €	0,00 €	446,43 €	3 602,77 €	245,26 €	5,69 €	0,00 €	5,69 €	4 614 519,48 €	21 622,58 €	0,00 €	446,43 €	3 608,46 €	
55 Actifs sous gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
56 Dont titres de créance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
57 Dont instruments de capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Les ratios d'éligibilité sur les quatre autres objectifs (« Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines », « Transition vers une économie circulaire », « Prévention et la réduction de la pollution » et « Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ») n'ont pas été indiqués dans le tableau ci-dessus car ils dépendent des données qui seront publiées pour la première fois par les entreprises non financières en 2024 (pour l'arrêté au 31/12/2023). Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne pourra donc publier ces informations qu'à compter de l'arrêté du 31 décembre 2024.

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)			
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute			
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0121 - CULTURE DE LA VIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
0610 - EXTRACTION DE PETROLE BRUT	449 030,48	13 326,50	0,00	0,00	449 030,48	13 326,50		
0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	4 522,81	375,89	0,00	0,00	4 522,81	375,89		
0990 - ACTIVITES DE SOUTIEN AUX AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	14 145,61	11 395,08	0,00	0,00	14 145,61	11 395,08		
1051 - EXPLOITATION DE LATIERES ET FABRICATION DE FROMAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1101 - PRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLIQUES DISTILLEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1102 - PRODUCTION DE VIN (DE RAISIN)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1105 - FABRICATION DE BIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1320 - ENNOBLISSEMENT TEXTILE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1419 - FABRICATION D'AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1520 - FABRICATION DE CHAUSSURES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	4 405,23	1 405,23	0,00	0,00	4 405,23	1 405,23		
2020 - RAFFINAGE DU PETROLE	53 655,59	47 471,36	0,00	0,00	53 655,59	47 471,36		
2011 - FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS	4 372,06	299,80	0,00	0,00	4 372,06	299,80		
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	15 425,69	3 739,56	0,00	0,00	15 425,69	3 739,56		
2020 - FABRICATION DE PESTICIDES ET D'AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES	260 089,44	7 881,50	0,00	0,00	260 089,44	7 881,50		
2030 - FABRICATION DE PEINTURES, VERMS, ENCRE ET MASTICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2351 - FABRICATION DE CIMENT	21 185,60	20 008,62	0,00	0,00	21 185,60	20 008,62		
2410 - SIDERURGIE	5 157,60	0,00	0,00	0,00	5 157,60	0,00		
2611 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	9 367,50	974,09	0,00	0,00	9 367,50	974,09		
2620 - FABRICATION D'ORDINATEURS ET D'EQUIPEMENTS PERIPHERIQUES	7 405,33	1 753,89	0,00	0,00	7 405,33	1 753,89		
2640 - FABRICATION DE PRODUITS ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPARELS DE MESURE, D'ESSAI ET DE NAVIGATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2711 - FABRICATION DE MOTEURS, GENERATRICES ET TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES	7 439,03	6 046,50	0,00	0,00	7 439,03	6 046,50		
2723 - FABRICATION D'AUTRES FILS ET CABLES ELECTRONIQUES OU ELECTRIQUES	5 152,28	1 425,63	0,00	0,00	5 152,28	1 425,63		
2790 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	8 235,74	6 148,50	0,00	0,00	8 235,74	6 148,50		
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	3 490 211,31	302 016,40	0,00	0,00	3 490 211,31	302 016,40		
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	4 379,31	0,00	0,00	0,00	4 379,31	0,00		
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	33 594,67	6 676,87	0,00	0,00	33 594,67	6 676,87		
3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
3250 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET DE FOURNITURES A USAGE MEDICAL ET DENTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	7 866 913,30	6 386 974,07	0,00	0,00	7 866 913,30	6 386 974,07		
3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	112 762,71	112 762,71	0,00	0,00	112 762,71	112 762,71		
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	488 232,04	487 463,49	0,00	0,00	488 232,04	487 463,49		
3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	136 471,35	90 236,30	0,00	0,00	136 471,35	90 236,30		
3521 - PRODUCTION DE COMBUSTIBLES GAZELX	0,14	0,00	0,00	0,00	0,14	0,00		
3522 - DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZELX PAR CONDUITES	121 757,80	120 825,19	0,00	0,00	121 757,80	120 825,19		
3600 - CARTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE LAI	477 194,70	333 533,98	0,00	0,00	477 194,70	333 533,98		
4211 - CONSTRUCTION DE ROUTES ET AUTOROUTES	1 554 556,55	255 256,24	263 440,81	7 161,50	1 817 997,37	262 417,74		
4299 - CONSTRUCTION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N.C.A.	187 019,99	33 668,42	30 085,33	817,85	217 105,32	34 486,28		
4511 - COMMERCE DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
4619 - CENTRALES D'ACHAT NON ALIMENTAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
4634 - COMMERCE DE GROS DE BOISSONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
4675 - COMMERCE DE GROS DE PRODUITS CHIMIQUES	985 634,43	0,00	0,00	0,00	985 634,43	0,00		
4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE	11 267,79	3 755,93	0,00	0,00	11 267,79	3 755,93		
4774 - COMMERCE DE DETAIL D'ARTICLES MEDICAUX ET ORTHOPEDIQUES EN MAGASIN SPECIALISE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN DE VOYAGEURS	1 554 733,47	907 979,24	0,00	0,00	1 554 733,47	907 979,24		
4920 - TRANSPORTS FERROVIAIRES DE FRET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	59 329,21	49 728,22	0,00	0,00	59 329,21	49 728,22		
4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N.C.A.	3 834 105,85	1 392 694,90	0,00	0,00	3 834 105,85	1 392 694,90		
4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	2 607,26	0,00	0,00	0,00	2 607,26	0,00		
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	221 238,24	100 238,53	0,00	0,00	221 238,24	100 238,53		
5221 - SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS TERRESTRES	108,43	39,39	0,00	0,00	108,43	39,39		
5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	7 780,45	1 745,15	0,00	0,00	7 780,45	1 745,15		
5510 - HOTELS ET HEBERGEMENT SIMILAIRE	0,00	0,00	5,46	0,00	5,46	0,00		
5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N.C.A.	92,54	0,00	0,00	0,00	92,54	0,00		
5819 - AUTRES ACTIVITES D'EDITION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	43 945,00	0,00	17 578,00	0,00	61 523,00	0,00		
6130 - TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6199 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	22 983,85	3 843,88	38 147,45	2 933,80	60 979,51	6 875,48		
6202 - CONSEIL INFORMATIQUE	13 783,43	0,00	0,00	0,00	13 783,43	0,00		
6209 - AUTRES ACTIVITES INFORMATIQUES	80 068,01	44 482,23	0,00	0,00	80 068,01	44 482,23		
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	70 969,54	0,00	0,00	0,00	70 969,54	0,00		
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N.C.A.	62 174,37	0,00	0,00	0,00	62 174,37	0,00		
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	37 291,59	22 172,59	0,00	0,00	37 291,59	22 172,59		
6499 - AUTRES ACTIVITES DES SERVICES FINANCIERS, HORS ASSURANCE ET CAISSES DE RETRAITE, N.C.A.	4 144,22	318,79	0,00	0,00	4 144,22	318,79		
6619 - SUPPORTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER	21 538,51	0,00	0,00	0,00	21 538,51	0,00		
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	135 257,61	53 579,65	0,00	0,00	135 257,61	53 579,65		
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	1 989 926,00	603 079,73	0,00	0,00	1 989 926,00	603 079,73		
6910 - ACTIVITES JURIDIQUES	5 757,61	1 590,92	0,00	0,00	5 757,61	1 590,92		
7111 - ACTIVITES D'ARCHITECTURE	56 838,24	34 617,53	0,00	0,00	56 838,24	34 617,53		
7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	1 876,53	13,40	0,00	0,00	1 890,96	13,40		
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	161 413,32	16 218,37	0,00	0,00	161 413,32	16 218,37		
8022 - ACTIVITE DES MEDICINS SPECIALISTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
8099 - AUTRES ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE	50 235,68	0,00	0,00	0,00	50 235,68	0,00		
8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPES PHYSIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0121 - CULTURE DE LA VIGNE	1 080 117,11 €	274 606,05 €	0,00 €	0,00 €	1 080 117,11 €	274 606,05 €		
0610 - EXTRACTION DE PETROLE BRUT	683 781,15 €	18 713,00 €	0,00 €	0,00 €	683 781,15 €	18 713,00 €		
0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	10 609,81 €	8 548,47 €	0,00 €	0,00 €	10 609,81 €	8 548,47 €		
0900 - ACTIVITES DE SOUTIEN AUX AUTRES INDUSTRIES EXTRACTIVES	20 630,93 €	8 340,84 €	0,00 €	0,00 €	20 630,93 €	8 340,84 €		
1051 - EXPLOITATION DE LATIERES ET FABRICATION DE FROMAGE	3 285,23 €	50,54 €	0,00 €	0,00 €	3 285,23 €	50,54 €		
1101 - PRODUCTION DE BOISSONS ALCOOLIQUES DISTILLEES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
1102 - PRODUCTION DE VIN (DE RAISIN)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
1105 - FABRICATION DE BIERE	20 034,42 €	6 010,33 €	0,00 €	0,00 €	20 034,42 €	6 010,33 €		
1310 - PREPARATION DE FIBRES TEXTILES ET FILATURE	22 913,62 €	1 833,09 €	0,00 €	0,00 €	22 913,62 €	1 833,09 €		
1330 - FINISSAGE TEXTILE	9 276,47 €	1 341,47 €	0,00 €	0,00 €	9 276,47 €	1 341,47 €		
1415 - FABRICATION D'AUTRES VETEMENTS ET ACCESSOIRES	2 861,27 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €	2 861,27 €	3,00 €		
1520 - FABRICATION DE CHAUSSURES	6 052,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 052,75 €	0,00 €		
1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	5 372,90 €	1 901,18 €	0,00 €	0,00 €	5 372,90 €	1 901,18 €		
1920 - RAFFINAGE DU PETROLE	165 155,83 €	4 751,98 €	0,00 €	0,00 €	165 155,83 €	4 751,98 €		
2011 - FABRICATION DE GAZ INDUSTRIELS	2 298,46 €	699,53 €	0,00 €	0,00 €	2 298,46 €	699,53 €		
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	9 816,35 €	6 544,23 €	0,00 €	0,00 €	9 816,35 €	6 544,23 €		
2020 - FABRICATION DE PESTICIDES ET D'AUTRES PRODUITS AGROCHIMIQUES	364 519,30 €	9 851,87 €	0,00 €	0,00 €	364 519,30 €	9 851,87 €		
2030 - FABRICATION DE PEINTURES, VERNIS, ENCRE ET MASTICS	78,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78,62 €	0,00 €		
2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	25 784,23 €	10 548,10 €	0,00 €	0,00 €	25 784,23 €	10 548,10 €		
2110 - FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE	410 979,51 €	564,01 €	0,00 €	0,00 €	410 979,51 €	564,01 €		
2351 - FABRICATION DE CIMENT	51 787,02 €	41 194,22 €	0,00 €	0,00 €	51 787,02 €	41 194,22 €		
2410 - SIDERURGIE	3 840,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 840,99 €	0,00 €		
2511 - FABRICATION DE COMPOSANTS ELECTRONIQUES	11 754,03 €	0,00 €	11 754,03 €	0,00 €	23 508,05 €	0,00 €		
2620 - FABRICATION D'ORDINATEURS ET D'EQUIPEMENTS PERIPHERIQUES	8 964,34 €	2 338,52 €	0,00 €	0,00 €	8 964,34 €	2 338,52 €		
2640 - FABRICATION DE PRODUITS ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC	7 303,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 303,14 €	0,00 €		
NAVIGATION	385 525,57 €	66 262,21 €	0,00 €	0,00 €	385 525,57 €	66 262,21 €		
2711 - FABRICATION DE MOTEURS, GENERATRICES ET TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES	12 642,68 €	4 470,75 €	0,00 €	0,00 €	12 642,68 €	4 470,75 €		
2732 - FABRICATION D'AUTRES FILS ET CABLES ELECTRONIQUES OU ELECTRIQUES	9 066,50 €	5 227,31 €	0,00 €	0,00 €	9 066,50 €	5 227,31 €		
2794 - FABRICATION D'AUTRES MATERIELS ELECTRIQUES	16 634,35 €	8 123,05 €	0,00 €	0,00 €	16 634,35 €	8 123,05 €		
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	3 559 481,40 €	728 257,56 €	0,00 €	0,00 €	3 559 481,40 €	728 257,56 €		
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	4 687,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 687,72 €	0,00 €		
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	42 687,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 687,02 €	0,00 €		
3030 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE ET SPATIALE	41 526,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 526,32 €	0,00 €		
3250 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET DE FOURNITURES A USAGE MEDICAL ET DENTAIRE	374 635,83 €	1 230,91 €	0,00 €	0,00 €	374 635,83 €	1 230,91 €		
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	12 228 969,40 €	11 768 666,38 €	0,00 €	0,00 €	12 228 969,40 €	11 768 666,38 €		
3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	115 417,31 €	115 417,31 €	0,00 €	0,00 €	115 417,31 €	115 417,31 €		
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	3 033 023,56 €	2 958 876,27 €	0,00 €	0,00 €	3 033 023,56 €	2 958 876,27 €		
3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	226 311,46 €	206 189,08 €	0,00 €	0,00 €	226 311,46 €	206 189,08 €		
3521 - PRODUCTION DE COMBUSTIBLES GAZELX	0,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,94 €	0,00 €		
3522 - DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZELX PAR CONDUITES	132 708,97 €	130 546,29 €	0,00 €	0,00 €	132 708,97 €	130 546,29 €		
3800 - CARIAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	137 633,00 €	85 392,74 €	0,00 €	0,00 €	137 633,00 €	85 392,74 €		
4211 - CONSTRUCTION DE ROUTES ET AUTOROUTES	275 171,66 €	32 295,95 €	220 875,71 €	5 115,36 €	496 189,49 €	226 091,07 €		
4299 - CONSTRUCTION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N.C.A.	36 456,92 €	5 386,18 €	25 178,21 €	584,18 €	61 635,13 €	5 970,37 €		
4511 - COMMERCE DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4619 - CENTRALES D'ACHAT NON ALIMENTAIRES	7 765,34 €	1 026,72 €	0,00 €	0,00 €	7 765,34 €	1 026,72 €		
4634 - COMMERCE DE GROS DE BOISSONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4675 - COMMERCE DE GROS DE PRODUITS CHIMIQUES	808 879,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	808 879,32 €	0,00 €		
PREDOMINANCE ALIMENTAIRE	1 184 019,97 €	38 300,83 €	0,00 €	0,00 €	1 184 019,97 €	38 300,83 €		
SPECIALISEE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN DE VOYAGEURS	1 919 372,97 €	430 204,29 €	0,00 €	0,00 €	1 919 372,97 €	430 204,29 €		
4920 - TRANSPORTS FERROVIAIRES DE FRET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	79 105,62 €	69 094,33 €	0,00 €	0,00 €	79 105,62 €	69 094,33 €		
4939 - AUTRES TRANSPORTS TERRESTRES DE VOYAGEURS N.C.A.	3 238 435,14 €	1 224 900,34 €	0,00 €	0,00 €	3 238 435,14 €	1 224 900,34 €		
4941 - TRANSPORTS ROUTIERS DE FRET	347,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	347,73 €	0,00 €		
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	593 962,17 €	235 860,41 €	0,00 €	0,00 €	593 962,17 €	235 860,41 €		
5221 - SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS TERRESTRES	91,58 €	34,64 €	0,00 €	0,00 €	91,58 €	34,64 €		
5310 - ACTIVITES DE POSTE DANS LE CADRE D'UNE OBLIGATION DE SERVICE UNIVERSEL	9 599,92 €	3 962,45 €	0,00 €	0,00 €	9 599,92 €	3 962,45 €		
5510 - HOTELS ET HEBERGEMENT SIMILAIRE	1 907,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 907,05 €	0,00 €		
5629 - AUTRES SERVICES DE RESTAURATION N.C.A.	670,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	670,47 €	0,00 €		
5819 - AUTRES ACTIVITES D'EDITION	109,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109,84 €	0,00 €		
6110 - TELECOMMUNICATIONS FILAIRES	82 030,67 €	2 929,67 €	0,00 €	0,00 €	82 030,67 €	2 929,67 €		
6130 - TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	24 688,41 €	1 764,59 €	4 230,43 €	146,81 €	28 918,84 €	1 909,40 €		
6202 - CONSEIL INFORMATIQUE	7 925,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 925,47 €	0,00 €		
6209 - AUTRES ACTIVITES INFORMATIQUES	692 143,48 €	65 833,70 €	0,00 €	0,00 €	692 143,48 €	65 833,70 €		
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	82 490,00 €	2 726,22 €	0,00 €	0,00 €	82 490,00 €	2 726,22 €		
6399 - AUTRES SERVICES D'INFORMATION N.C.A.	818 870,91 €	61 385,21 €	0,00 €	0,00 €	818 870,91 €	61 385,21 €		
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	51 670,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 670,64 €	0,00 €		
BRETAIITE, N.C.A.	4 781,79 €	318,79 €	0,00 €	0,00 €	4 781,79 €	318,79 €		
6619 - SUPPORTS JURIDIQUES DE GESTION DE PATRIMOINE MOBILIER	236 923,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	236 923,60 €	0,00 €		
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	129 748,14 €	59 364,59 €	0,00 €	0,00 €	129 748,14 €	59 364,59 €		
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	2 376 489,95 €	1 665 235,30 €	0,00 €	0,00 €	2 376 489,95 €	1 665 235,30 €		
6910 - ACTIVITES JURIDIQUES	27 878,97 €	530,31 €	0,00 €	0,00 €	27 878,97 €	530,31 €		
7111 - ACTIVITES D'ARCHITECTURE	150 866,84 €	136 892,81 €	0,00 €	0,00 €	150 866,84 €	136 892,81 €		
7113 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	17 990,70 €	61,49 €	0,00 €	0,00 €	17 990,70 €	61,49 €		
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	209 590,82 €	66 126,08 €	0,00 €	0,00 €	209 590,82 €	66 126,08 €		
8622 - ACTIVITE DES MEDECINS SPECIALISTES	1 665 696,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 665 696,44 €	0,00 €		
8690 - AUTRES ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE	1 456 834,82 €	602 828,20 €	0,00 €	0,00 €	1 456 834,82 €	602 828,20 €		
8730 - HEBERGEMENT SOCIAL POUR PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES PHYSIQUES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T															Part du total des actifs couverts
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit	Dont traiteur	Dont habitant			Dont financement spécialisé	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont traiteur	Dont habitant			
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	64,25%	5,89%	5,82%	0,02%	0,06%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	64,26%	5,89%	5,82%	0,02%	0,06%	34,46%
2	Entreprises financières	28,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	28,85%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,80%
3	Établissements de crédit	28,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,80%
4	Prêts et avances	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,77%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spéci	22,04%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	22,12%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%
6	Instruments de capitaux propres	30,26%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	30,26%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
7	Autres entreprises financières	1,90%	0,22%	0,00%	0,02%	0,01%	5,29%	0,00%	0,00%	0,00%	7,18%	0,22%	0,00%	0,02%	0,01%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement	5,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances															0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spé	5,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres															0,00%
12	Dont sociétés de gestion															0,00%
13	Prêts et avances															0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
15	Instruments de capitaux propres															0,00%
16	Dont entreprises d'assurance	2,28%	0,35%	0,00%	0,13%	0,04%	40,59%	0,00%	0,00%	0,00%	42,87%	0,35%	0,00%	0,13%	0,04%	0,00%
17	Prêts et avances															0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spé	2,45%	0,37%	0,00%	0,14%	0,04%	38,82%	0,00%	0,00%	0,00%	41,28%	0,37%	0,00%	0,14%	0,04%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	63,81%	0,00%		0,00%	63,81%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%
20	Entreprises non financières	15,58%	5,75%	0,00%	1,21%	2,50%	0,27%	0,01%	0,00%	0,01%	15,86%	5,76%	0,00%	1,21%	2,51%	0,11%
21	Prêts et avances	9,76%	3,00%	0,00%	0,04%	2,49%	0,47%	0,01%	0,00%	0,01%	10,23%	3,01%	0,00%	0,04%	2,50%	0,03%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spéci	20,18%	7,94%	0,00%	2,15%	2,50%	0,12%	0,01%	0,00%	0,01%	20,30%	7,94%	0,00%	2,15%	2,50%	0,08%
23	Instruments de capitaux propres	19,69%	6,31%		0,27%	3,77%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	19,73%	6,31%		0,27%	3,77%	0,00%
24	Ménages	80,85%	7,91%	7,91%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	80,85%	7,91%	7,91%	0,00%	0,04%	31,03%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,11%	9,45%	9,45%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	96,11%	9,45%	9,45%	0,00%	0,04%	30,85%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,18%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	10,71%	1,78%	1,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,71%	1,78%	1,78%	0,00%	0,00%	0,52%
29	Financement de logements	100,00%	29,41%	29,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	29,41%	29,41%	0,00%	0,00%	0,29%
30	Autres financements d'administrations locales	4,96%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,96%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,23%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux															0,00%
32	Total des actifs du GAR	35,17%	3,23%	3,19%	0,01%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	35,17%	3,23%	3,19%	0,01%	0,03%	34,46%

Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T															
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts			
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			Dont financement spécialisé	Dont habilitant			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	60,97%	5,95%	5,82%	0,01%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	60,97%	5,95%	5,82%	0,01%	0,08%	32,70%
2	Entreprises financières	10,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,99%
3	Établissements de crédit	10,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,98%
4	Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,96%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spéci	22,04%	0,16%	0,00%	0,00%	0,12%	0,00%	0,00%	0,00%	22,04%	0,16%	0,00%	0,00%	0,12%	0,03%	0,00%
6	Instruments de capitaux propres	29,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
7	Autres entreprises financières	21,52%	0,57%	0,00%	0,18%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	21,52%	0,57%	0,00%	0,18%	0,06%	0,01%	0,00%
8	Dont entreprises d'investissement	3,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Prêts et avances															0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spé	3,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Instruments de capitaux propres															0,00%
12	Dont sociétés de gestion															0,00%
13	Prêts et avances															0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)															0,00%
15	Instruments de capitaux propres															0,00%
16	Dont entreprises d'assurance	2,46%	0,53%	0,00%	0,19%	0,03%	0,01%	0,00%	0,00%	2,47%	0,53%	0,00%	0,19%	0,03%	0,00%	0,00%
17	Prêts et avances															0,00%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spé	2,65%	0,57%	0,00%	0,20%	0,03%	0,01%	0,00%	0,00%	2,66%	0,57%	0,00%	0,20%	0,03%	0,00%	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
20	Entreprises non financières	23,76%	10,06%	0,00%	0,66%	4,03%	0,21%	0,00%	0,00%	23,96%	10,07%	0,00%	0,66%	4,03%	0,16%	0,00%
21	Prêts et avances	9,41%	3,43%	0,00%	0,01%	0,18%	0,39%	0,01%	0,00%	9,80%	3,44%	0,00%	0,01%	0,18%	0,03%	0,00%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spéci	35,03%	15,33%	0,00%	1,18%	7,07%	0,05%	0,00%	0,00%	35,07%	15,33%	0,00%	1,18%	7,07%	0,13%	0,00%
23	Instruments de capitaux propres	36,67%	11,40%	0,00%	0,15%	6,11%	1,39%	0,00%	0,00%	38,07%	11,40%	0,00%	0,15%	6,11%	0,00%	0,00%
24	Ménages	80,85%	7,91%	7,91%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	80,85%	7,91%	7,91%	0,00%	0,04%	31,03%	0,00%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	96,11%	9,45%	9,45%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	96,11%	9,45%	9,45%	0,00%	0,04%	30,85%	0,00%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,18%	0,00%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28	Financement d'administrations locales	10,62%	1,78%	1,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,62%	1,78%	1,78%	0,00%	0,00%	0,52%	0,00%
29	Financement de logements	100,00%	29,41%	29,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	29,41%	29,41%	0,00%	0,00%	0,22%	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	4,86%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	4,86%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux															0,00%
32	Total des actifs du GAR	33,37%	3,25%	3,19%	0,00%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	33,37%	3,25%	3,19%	0,00%	0,04%	32,70%	0,00%

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire a été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- *Nearly zero-emission building*, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting réglementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Part du total des actifs couverts consacrée au		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	11,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)															

Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence des informations T														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs		Dont utilisation du produit			Dont transitoire		Dont habilitant		Part du total des actifs couverts consacrée au		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	3,85%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,85%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)															

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de Crédit Agricole Champagne Bourgogne est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)] (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 997 059	0%	1 997 059	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	594 850 674	3%	594 839 746	3%	10 928	0%
8	Total ICP applicable	18 506 550 348	100%	18 506 550 348	100%	18 506 550 348	100%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	300 670	0%	300 670	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2 555 729	0%	2 555 729	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 909	0%	1 909	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	599 519 518	3%	599 513 672	3%	5 846	0%
8	Total ICP applicable	18 506 550 348	100%	18 506 550 348	100%	18 506 550 348	100%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 997 059	0%	1 997 059	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	594 850 674	100%	594 839 746	100%	10 928	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	596 847 732	100%	596 836 805	100%	10 928	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	300 670	0%	300 670	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	2 555 729	0%	2 555 729	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	1 909	0%	1 909	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	599 519 518	100%	599 513 672	100%	5 846	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	602 377 825	100%	602 371 979	100%	5 846	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	947 421	0%	947 421	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	376 183	0%	376 183	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	39 320	0%	39 320	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	5 910 426 742	32%	5 909 812 383	32%	614 359	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	5 911 789 666	32%	5 911 175 307	32%	614 359	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires aligné publiés par les clients).

Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)

Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	408 368	0%	408 368	0%	-	0%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	62 976	0%	62 976	0%	-	0%
Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	5 572 966 008	30%	5 572 707 231	30%	258 777	0%
Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	5 573 437 353	30%	5 573 178 576	30%	258 777	0%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignés sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignés publiés par les clients).

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Activités économiques	Montant	Pourcentage
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	22 970 564	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	22 970 564	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	6 648 295	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	6 648 295	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	10 022 331	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	18 370 449	0%
Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	11 910 282 452	64%
Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	11 997 912 950	65%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)

Activités économiques	Montant	Pourcentage
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	22 970 564	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	12 948 238	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	6 648 295	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	707	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	255	0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	5 904	0%
Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	12 288 161 208	66%
Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	12 330 735 170	67%

Dans ce tableau, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.